

IBMTE

CONSEIL INTERNATIONAL POUR
L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE ET PASTORAL

MANUEL POUR L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE ET PASTORAL DE L'ÉGLISE ADVENTISTE DU 7^o JOUR

CONSEIL INTERNATIONAL POUR
L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE ET PASTORAL
CONFÉRENCE GÉNÉRALE DES ADVENTISTES
DU SEPTIÈME JOUR

LE 7 NOVEMBRE 2017



INTRODUCTION

Voilà que quinze ans se sont écoulés depuis que la dernière édition de ce manuel a été rédigée. Entretemps, beaucoup de choses ont changé. L'Église adventiste du septième jour s'est agrandie – surtout en Afrique, en Amérique du sud et en Interamérique où se trouvent maintenant 70 % des membres au niveau global. De nouvelles écoles, des universités, des séminaires et instituts théologiques ont été établis. Par suite des besoins et questions contemporaines, la pratique du ministère et de l'enseignement a changé. Les pressions nouvelles et croissantes de la part des organismes d'accréditation, des organisations professionnelles et des gouvernements exigent que les institutions affiliées à l'Église prennent des mesures appropriées. On peut craindre des dérives internes de la part d'institutions appartenant à l'organisation, afin de se conformer aux idées, aux valeurs et pratiques séculières de l'enseignement public. De plus, les quinze dernières années de mise en pratique des règlements et polices précédentes du manuel ont montré qu'il fallait y apporter certaines améliorations.

En même temps, les buts initiaux du manuel restent encore nécessaires. Ce sont :

- a. Cibler et se focaliser plus précisément sur le message et la mission de l'Église adventiste.
- b. Favoriser une unité théologique dynamique au niveau de l'Église mondiale.
- c. Encourager le développement spirituel et professionnel des professeurs chargés de l'enseignement théologique et pastoral.
- d. Promouvoir l'excellence professionnelle dans la formation et le stage des pasteurs.
- e. Privilégier une solide collaboration entre les dirigeants de l'Église, les institutions éducatives et les professeurs engagés dans la formation des candidats au ministère [practicum].
- f. Stimuler la vie spirituelle des institutions éducatives adventistes grâce à un corps enseignant engagé. (General Conference Working Policy FE 20 20).

L'Église ne pourra rester unie dans son message et sa mission que si elle choisit des mesures déterminées pour conserver son unité, tout en permettant une flexibilité répondant aux besoins et opportunités qui existent dans le monde actuel tellement divers. Peut-être la manière la plus importante d'atteindre cet objectif c'est de s'assurer qu'elle forme des dirigeants spirituels – pasteurs, ministres, professeurs de théologie et religion, aumôniers et administrateurs—en suivant un plan bien étudié et mutuellement accepté. Grâce à des hommes et des femmes formés de cette manière, les membres de l'Église globale seront instruits, encouragés à prendre des engagements pour le Seigneur, et guidés dans leur développement spirituel.

La révision du *Manuel* a été faite par une commission de travail composée de représentants de chacune des divisions de la Conférence Générale, au total une trentaine de personnes. Afin d'obtenir un large apport, les rencontres de cette commission de travail ont eu lieu pendant les années 2015-2016 dans différentes parties du monde : Andrews University en Amérique du Nord, AIIAS aux Philippines, Avondale College en Australie et l'Université africaine adventiste au Kenya. Lors de chacune de ces rencontres, des dirigeants locaux, des professeurs et des pasteurs ont été invités à un forum où ils pouvaient s'exprimer sur différents sujets, selon les réalités du pastoralat dans leur territoire. Une rencontre supplémentaire a eu lieu à Atlanta, Georgie (USA), afin d'être à l'écoute des préoccupations

des professeurs de religion et théologie réunis lors de leur rencontre professionnelle annuelle. Les ébauches rédigées ont été postées pour recevoir les commentaires supplémentaires, et ont été finalement votées par le IBMTE et le concile annuel du comité exécutif de la Conférence Générale.

Comme résultat, la plupart des chapitres ont été rédigés de nouveau, leur ordre a été repensé, et on a ajouté de nouveaux chapitres jugés importants pour répondre aux besoins actuels. En rédigeant de nouveau ce *Manuel*, on s'est efforcé de se concentrer sur des principes généraux au lieu d'entrer dans les détails spécifiques. Ceci permet au Conseil de l'enseignement théologique et pastoral de chaque division de se focaliser sur les détails reflétant les besoins uniques de son territoire. Par exemple, dans le premier chapitre sur les qualités essentielles nécessaires à un pasteur adventiste du septième jour, on décrit les caractéristiques générales essentielles à un pasteur adventiste, au lieu d'énumérer chaque qualité ou compétence qu'on pourrait considérer comme importante. On souligne aussi plus fortement la personne du pasteur plutôt que de se concentrer surtout sur ce que le ministre peut faire.

Un nouveau chapitre 3 a été ajouté pour décrire le genre de personnes recherchées pour devenir un pasteur en potentiel, et les qualifications que la personne devrait posséder afin d'être admise au programme d'études pour le pastorat. La commission de travail souhaite qu'on donne plus d'importance à la période de stage précédent le pastorat, et un nouveau chapitre 5 a été rédigé à cet effet. Un nouveau chapitre 6 (remplaçant l'ancien chapitre XI) a été écrit pour privilégier l'éducation continue, en reconnaissant que les pasteurs et les professeurs d'efficacité doivent devenir des apprenants pendant toute leur vie. L'éducation continue offrira aussi aux pasteurs l'occasion de se spécialiser dans une certaine branche du ministère, que ce soit grâce à un diplôme officiel (ex. Doctorat pastoral) ou par le biais de cours informels ou d'autres expériences éducatives.

On a consacré beaucoup de temps au nouveau chapitre 12 (remplaçant l'ancien chapitre IV) qui traite de l'approbation des professeurs de théologie. L'objectif de cette approbation doit être une affirmation positive indiquant que le professeur est digne de confiance et que l'Église accorde son soutien à cette personne particulière dans ce rôle critique, quelque chose qui ressemblerait à la consécration du rôle pastoral. Le chapitre 15, concernant les différentes procédures, a été révisé de même. Quelques institutions se voient contraintes, de par les organismes extérieurs, ou par d'autres circonstances, de suivre difficilement les procédures que le *Manuel* contemple et préfère, d'autres se trouvent devant une impossibilité. Dans les rares cas où cette situation existe, ce chapitre décrit la manière dont une division peut suivre une procédure différente afin de respecter les directives du *Manuel* IBMTE.

Ce *Manuel* est un document dynamique qui pourrait faire l'objet d'autres révisions à mesure que le temps passe et que les besoins se révèlent. Mais, pour le moment, il exprime le désir de l'Église, et devrait être utilisé pour accomplir les objectifs, exprimés ci-dessus, d'un message uni et d'une mission cohésive pour l'Église mondiale des adventistes du septième jour. Puisse-t-il aider l'Église, son ministère et ses institutions éducatives à prospérer dans leur objectif commun.

BENJAMIN D. SCHOUN, PRÉSIDENT
Manuel IBMTE, Commission de révision
Ex-président immédiat, IBMTE

LISA BEARDSLEY-HARDY, SECRÉTAIRE
Manuel IBMTE, Secrétaire de la
Commission de révision, IBMTE

GEOFFREY G. MBWANA, PRÉSIDENT
IBMTE

JERRY N. PAGE, SECRÉTAIRE-ADJOINT
IBMTE

Membres de la commission de travail du **MANUEL IBMTE**

CONFÉRENCE GÉNÉRALE/ELLEN G. WHITE ESTATE

IBMTE président (2010-2015), président (Benjamin D. Schoun)

IBMTE Secrétaire adjoint, GC association pastorale (Jerry N. Page)

IBMTE Secrétaire/GC Education (Lisa Beardsley-Hardy)

GC Ministères d'aumôniers adventistes (Mario E. Ceballos)

GC Association pastorale (Willie Hucks)

GC Ministères de la santé (Peter N. Landless)

Ellen G. White Estate (Alberto Timm)

SÉMINAIRES OFFRANT L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE DU TROISIÈME CYCLE (5)

SDA Theological Seminary, Andrews University (Jiří Moskala, Doyen)

Adventist University of Africa Theological Seminary (Sampson Nwaomah, Doyen)

Latin American SDA Theological Seminary (Reinaldo Siquera, Doyen)

Inter-American Adventist Theological Seminary (Efraín Velázquez II, Doyen acad.)

Adventist International Institute of Advanced Studies Seminary (Richard Sabuin, Doyen)

DIRECTEURS DES AUMÔNIERS/ÉVANGÉLISATION/ASSOCIATION PASTORALE/ÉDUCATION DANS LES DIVISIONS (10)

Ministères des aumôniers et association pastorale, SSD (Houtman Sinaga)

Ministères des aumôniers adventistes, SAD (Bruno Alberto Raso)

Évangélisation, ESD (Victor Kozakov)

Directeur de l'association pastorale, NAD (Ivan Williams)

Missions adventistes, évangélisation globale, NSD (Kwon Johng Haeng)

Association pastorale, SPD (Graeme Humble)

Association pastorale et école du sabbat, SID (Passmore N. Mulambo)

Association pastorale, WAD (Daniel Opoku-Boateng)

Éducation, ECD Andrew Mutero, ECD

Secrétaire exécutif, CHUM, (Daniel Jiao), NSD

DIRECTEURS D'ÉDUCATION DES DIVISIONS AYANT ÉTÉ PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS (2)

Barna Magyarosi, Éducation & Ministères de la famille, EUD

Gamaliel Flórez, Éducation, IAD

PROFESSEURS DE THÉOLOGIE DES PREMIER ET DEUXIÈME CYCLES (6)

Chawngdinpuui Schaffer, Spicer Adventist University, India, SUD

Victoria Aja, Babcock University, Nigeria, WAD

Larry Lichtenwalter, Middle East University, Lebanon, MENA

Adolfo Suarez, UNASP, Brazil, SAD

Aulikki Nahkola, Newbold College, UK, TED

Miguel Luna, Asia Pacific International University, Thailand, SSD

Coordinatrice : Teresa Reeve, Vice-doyenne, Seventh-day Adventist Theological Seminary, Andrews University

TABLE DE MATIÈRES

PAG		CONTEÚDO
01	»	INTRODUCTION
 SECTION A: LE PASTEUR ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR – IDENTITÉ ET FORMATION		
10	»	CHAP.1 - QUALITÉS ESSENTIELLES DU PASTEUR ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR
12	»	CHAP.2 - SÉQUENCE RECOMMANDÉE POUR LA FORMATION DU PASTEUR ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR
13	»	CHAP.3 - CONDITIONS D'ADMISSION POUR OBTENIR UN DIPLÔME PASTORAL
15	»	CHAP.4 - RÉSULTATS BASIQUES ANTICIPÉS APRÈS LE DIPLÔME OBTENU PAR UN PASTEUR DÉBUTANT
26	»	CHAP.5 - LIGNES DIRECTRICES POUR LE STAGE PASTORAL
30	»	CHAP.6 - DIRECTIVES POUR L'ÉDUCATION CONTINUE ET LES DIPLÔMES SPÉCIALISÉS DU MINISTÈRE
35	»	CHAP.7 - DIRECTIVES POUR LA FORMATION DES AUMÔNIERS
 SECTION B: POLITIQUES ET PROCÉDURES POUR LA FORMATION DU PASTEUR ADVENTISTE DU 7^e JOUR		
39	»	CHAP.8 - DIRECTIVES POUR LA FORMATION DES PROFESSEURS DE RELIGION, THÉOLOGIE ET PASTORAT
43	»	CHAP.9 - CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE ET PASTORAL

- 47 » **CHAP.10** - CONSEIL AU NIVEAU DIVISION POUR L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE ET PASTORAL
- 51 » **CHAP.11** - SÉLECTION DES RESPONSABLES ET PROFESSEURS D'UN INSTITUT DE FORMATION PASTORALE OU D'UN PROGRAMME AVEC DIPLÔMES
- 55 » **CHAP.12** - ENGAGEMENT DES PROFESSEURS DE RELIGION ET THÉOLOGIE ET APPROBATION DE L'ORGANISATION
- 61 » **CHAP.13** - AUTORISATION POUR ÉTABLIR DES INSTITUTS DE FORMATION PASTORALE OU DES PROGRAMMES AVEC DIPLÔMES
- 65 » **CHAP.14** - ACCRÉDITATION DES INSTITUTIONS ET DES PROGRAMMES DIPLÔMANTS
- 69 » **CHAP.15** - DIRECTIVES POUR APPROUVER LES PROCÉDURES DE RECHANGE PROPOSÉES PAR LES DIVISIONS

SECTION C: APPENDICES

- 72 » **APPENDICE A:** ENGAGEMENT TOTAL ENVERS DIEU – DÉCLARATION "JE SUIS SPIRITUELLEMENT RESPONSABLE DE MES ACTES ENVERS LA FAMILLE DE LA FOI"
- 78 » **APPENDICE B:** DÉCLARATION DE L'ORGANISATION CONCERNANT LE PROCESSUS D'APPROBATION—LES 28 CROYANCES FONDAMENTALES DE L'ÉGLISE ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR
- 87 » **APPENDICE C:** DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE PROCESSUS D'APPROBATION – L'ÉTHIQUE PASTORALE
- 92 » **APPENDICE D:** DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE PROCESSUS D'APPROBATION – CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉDUCATEURS ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR
- 96 » **APPENDICE E:** DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE PROCESSUS D'APPROBATION – LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET THÉOLOGIQUE ET RESPONSABILISATION ENVERS LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ADVENTISTES

- 104 » **APPENDICE F:** DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE
PROCESSUS D'APPROBATION – MÉTHODES DANS L'ÉTUDE DE LA BIBLE
- 112 » **APPENDICE G:** EXEMPLE D'ENGAGEMENT ET D'AFFIRMATION DE LA
PART DES PROFESSEURS
- 115 » **APPENDICE H:** INFORMATIONS DU MANUEL DU CONSEIL
INTERNATIONAL D'ÉDUCATION CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE
NOUVELLES INSTITUTIONS THÉOLOGIQUES
- 122 » **APPENDICE I:** DIRECTIVES POUR LA VISITE SUR PLACE ET D'ENQUÊTE
DU IBMTE
- 129 » **APPENDICE J:** PROPOSITION POUR LE LANCEMENT D'UN NOUVEAU
PROGRAMME D'INSTRUCTION
- 135 » **APPENDICE K:** INSTITUTS DE THÉOLOGIE, RELIGION ET PASTORAT ET
LES PROGRAMMES ACCRÉDITÉS PAR L'ASSOCIATION ADVENTISTE
D'ACCRÉDITATION (AAA) [À PARTIR D'AVRIL 2017]
- 155 » **APPENDICE L:** DIRECTIVES POUR CONSTITUER UNE BIBLIOTHÈQUE
THÉOLOGIQUE
- 166 » **APPENDICE M:** L'ÉGLISE ET L'ÉCOL

SECTION A

LE PASTEUR ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR

IDENTITÉ ET FORMATION

CHAPITRE 1

QUALITÉS ESSENTIELLES DU PASTEUR ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR

L'Église désire que les pasteurs soient bien préparés pour leur ministère pastoral. Mais, à quoi ressemble un pasteur bien préparé ? Dans la tâche de préparer et de former les pasteurs adventistes du septième jour, la première étape consiste à identifier les qualités personnelles, les connaissances, l'engagement et les compétences vitales pour tout ministre de l'Évangile, qu'il s'agisse d'un pasteur d'une église locale ou d'un district, ou que ce soit ceux qui sont engagés dans un ministère spécialisé tel que professeurs de théologie ou religion, de pastoralat, des aumôniers, ou des administrateurs de l'église.¹

Un pasteur adventiste du septième jour démontre les qualités personnelles suivantes :

1. **Une expérience de conversion** vécue en suivant le Christ et en démontrant une vie transformée et sans réserves, en se réjouissant humblement du pardon et de l'amour divin, en obéissant, en témoignant et en consacrant tout son être par la puissance du Saint-Esprit.
2. **Une identité adventiste** basée sur une cosmovision biblique et centrée sur une claire compréhension de l'Évangile de Jésus-Christ, dans le cadre du récit de la grande controverse depuis l'Eden perdu jusqu'à l'Eden bientôt retrouvé. Cette identité sera évidente dans la vie personnelle, l'esprit de service et la mission.
3. **Un amour visible envers tous**, provenant de l'amour inconditionnel de Dieu, et ayant pour résultat une vie de respect, de compassion, de service et de témoignage envers les autres, quelque soit leur âge, leur sexe, leur ethnicité, leur religion, leur nationalité et leur personnalité. Un aspect important de cet amour est l'exemple de soins et de fidélité envers sa propre famille et un vécu vertueux.
4. **Une stabilité et maturité émotionnelle, spirituelle et sociale** fondée sur un bien-être mental, physique et spirituel, et démontrée par l'humilité, un jugement équilibré, une conduite personnelle, une intégrité, une éthique professionnelle reposant sur les principes bibliques, ainsi qu'une bonne gestion financière concernant les dîmes et les offrandes.
5. **Le sens d'un appel divin envers un ministère de toute une vie au service de l'Évangile**, confirmé par l'Église, et produisant une passion envers le salut des perdus, ce qui produit dans sa vie le désir de travailler avec diligence au service et à la mission selon le contexte des messages des trois anges d'Apocalypse 14.

¹ Voir la déclaration votée "Engagement total" décrivant la vie du pasteur adventiste du septième jour, à l'appendice 1, "Engagement total envers Dieu — Une déclaration de responsabilité spirituelle envers la famille de la foi."

Le pasteur adventiste du septième jour est bien informé et se consacre à ce qui suit :

1. **Dieu—Père, Fils et Saint-Esprit**—en tant que Créateur et Rédempteur, ainsi qu'initiateur d'une relation personnelle et essentielle avec lui, relation autour de laquelle la vie et le ministère du pasteur évoluent.
2. **La Parole de Dieu** en tant que source essentielle d'autorité et guide pour l'enseignement de l'Évangile, la vie et le ministère.
3. **Le message, l'organisation et la confraternité de l'Église adventiste du septième jour** tels qu'ils se trouvent dans l'ouvrage *Croyances fondamentales de l'Église adventiste*, le Manuel d'église, le Manuel du pasteur, et s'expriment sous forme de soutien actif envers l'Église adventiste du septième jour et ses institutions mondiales.
4. **Participation à la mission de rédemption de Dieu** qui vise à réconcilier le monde avec lui, en vivant et en proclamant l'Évangile du salut de Jésus-Christ, et recherchant les fruits et les dons de l'Esprit.
5. **Les principes de l'Église** qui ont fait l'objet d'un vote et se trouvent dans le *Manuel d'église*.

Le pasteur adventiste du septième jour est compétent dans :

1. **L'étude et l'interprétation fidèle des Écritures** afin de discerner le message divin.
2. **L'enseignement pratique et minutieux de l'Évangile éternel**, et l'espoir du salut, ainsi que toutes les doctrines bibliques en prêchant, en enseignant, en guérissant et en préparant un peuple pour le prochain retour de Jésus-Christ.
3. **Le cheminement des âmes vers le Christ en baptisant et en formant des gens au discipulat, pour les encourager à entretenir une relation toujours plus étroite avec Jésus**, en les guidant, les formant et les accompagnant afin qu'ils deviennent des membres actifs de l'Église adventiste du septième jour.
4. **La direction des églises afin qu'elles deviennent des communautés saines, grandissant dans la foi et l'adoration**, en modélisant le rôle de leader-serviteur qui démontre efficacement l'amour et le respect envers chaque personne, qui s'occupe des différentes familles et groupes de la communauté des croyants, et qui administre sagement les ressources afin d'offrir une vie joyeuse et un témoignage honorable pour Dieu.
5. **La formation et l'implication des membres dans la mission de Dieu**, en les aidant à reconnaître l'appel divin et en les préparant à diverses branches de service, en encourageant le développement de leurs talents au service des ministères de l'église et de la localité, selon l'exemple que Jésus a donné.

CHAPITRE 2

SÉQUENCE RECOMMANDÉE POUR LA FORMATION DU PASTEUR ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR

L'APPEL DE DIEU AU MINISTÈRE	DIPLOME D'ENTRÉE AU MINISTÈRE	STAGE	EDUCATION CONTINUE & DIPLOMES SUPÉRIEURS	DERNIÈRES ANNÉES DU MINISTÈRE
<i>Un sens personnel de l'appel est confirmé par ce qu'observe la communauté de l'église</i>	<i>Le candidat termine les études requises pour entrer dans le pastorat</i>	<i>Le stagiaire pratique et parfait ses compétences au ministère sous la direction d'un pasteur consacré</i>	<i>L'apprentissage continue pendant toute la vie du pasteur</i>	<i>Un pasteur d'expérience contribue à la génération qui suit</i>
Le candidat démontre les qualités personnelles, un talent naturel, et les dons spirituels nécessaires au ministère (Gal 5.22-23; Rom 12; Eph 4.11-13), y compris les qualités décrites au chapitre 3.	Le diplôme comprend une variété d'expériences dans la salle de classe et en dehors pour arriver au niveau d'entrée du chapitre 4 Une double spécialisation et d'autres options peuvent préparer le candidat au ministère indépendant ou pour renforcer son portfolio pastoral.	Le stagiaire et le superviseur se retrouvent chaque semaine pour prier pendant 1 à 3 ans. Etude de la Bible, discussion et pratique des compétences pastorales comme décrit au chapitre 5 (1 Tim 1, 2) Le superviseur est formé et épaulé par l'association pastorale de la fédération ou mission locale.	La fédération ou mission locale offre des options d'éducation continue comme décrit au chapitre 6 Le pasteur peut choisir de continuer des études pour un diplôme supérieur dans les domaines tels que aumônier, évangéliste, enseignant ou conseiller.	Pendant les dernières années de son ministère ou lors d'une retraite anticipée, le pasteur peut partager sa sagesse et son expérience en devenant un mentor ou un superviseur pour les jeunes pasteurs, en écrivant, en enseignant, ou en acceptant d'être pasteur intérimaire.

CHAPITRE 3

CONDITIONS D'ADMISSION POUR OBTENIR UN DIPLÔME PASTORAL

Le travail d'un pasteur² est une vocation sacrée. Ce n'est pas tout un chacun désirant suivre des études pour devenir pasteur qui est à même ou appelé à le devenir. Il n'est pas facile qu'une personne puisse reconnaître si un candidat est appelé par Dieu au pastorat. Sous l'influence du Saint-Esprit qui aide à discerner, les qualités suivantes et les qualifications académiques aideront à distinguer si un candidat est prêt à étudier pour obtenir un diplôme ministériel.

Qualités et qualifications d'entrée pour étudier et obtenir un diplôme ministériel

- Le sens d'un appel personnel de la part de Dieu
- La confirmation par d'autres personnes que le candidat est appelé au ministère
- Un cheminement quotidien et croissant avec Dieu
- Accepter et aimer les gens
- Le désir de servir et des relations appropriées, animées de compassion
- Une intégrité personnelle et un sens élevé de l'éthique
- Du bon sens et la stabilité émotionnelle
- Être engagé envers l'étude fidèle de la Bible en tant que parole d'autorité de Dieu
- Une participation joyeuse aux cultes, à la vie et aux ministères de l'église
- Les études requises par le pays/région pour être admis au programme d'études du diplôme post-secondaire qu'il recherche
- Démontre la capacité de continuer des études académiques
- Est membre de l'Église adventiste du septième jour pendant au moins deux ans avant de s'inscrire au programme de théologie pour devenir pasteur de l'Église adventiste du septième jour.

² Un ministre, comme décrit dans ce manuel, est une personne qui est complètement consacrée, à temps complet ou à temps partiel au ministère professionnel de l'Évangile, qui est payée par l'Église ou une autre institution. Ceci peut inclure un pasteur d'une église locale ou d'un district, un professeur de cours théologique, pastoral ou de religion, un aumônier, ou un administrateur de l'organisation.

Conditions requises du candidat au diplôme pastoral

Un processus minutieux d'admission aidera à déterminer si les candidats possèdent les qualités et qualifications listées ci-dessus. Au-delà du souci de savoir si un candidat est approprié, un système prudent d'admission est important pour déterminer si le nombre de candidats acceptés n'excède pas la capacité des professeurs qui enseigneront, encadreront et guideront ces étudiants.

Une demande d'admission au programme de diplôme pastoral doit normalement inclure les étapes suivantes :

1. Recommandations de la part du comité/leaders de l'église locale où il est membre, ou d'autres personnes connaissant bien le candidat
2. Une déclaration écrite de la raison pour laquelle la personne veut poursuivre des études pastorales
3. Une entrevue de sélection de la part de l'institution éducative
4. Des étapes supplémentaires déterminées par l'institution.

Un test de personnalité peut être aussi administré au moment de l'entrée ou à un moment approprié pendant la formation pastorale, afin d'aider le candidat à mieux se connaître et à développer ses compétences pendant la période d'études.

CHAPITRE 4

RÉSULTATS BASIQUES ANTICIPÉS APRÈS LE DIPLÔME OBTENU PAR UN PASTEUR DÉBUTANT

Ce chapitre mise sur les qualités essentielles d'un pasteur adventiste³ listées au chapitre 1 en identifiant le genre de résultats attendus de chaque étudiant qui reçoit son diplôme pour commencer comme pasteur débutant.⁴ Chacun de ces résultats fondamentaux contribue au développement d'une des qualités essentielles décrites au chapitre 1, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. À droite des résultats se trouvent les matières du programme où les cours sont offerts pour produire ces résultats. À la fin de ce chapitre, des suggestions sont données afin d'évaluer ces résultats. (On s'attend à ce que les pasteurs engagés par les institutions de l'Église posséderont un diplôme pastoral d'une institution adventiste accréditée par l'Association adventiste d'accréditation).

En plus de ces résultats de base, chaque division est encouragée à identifier d'autres résultats attendus, pour spécifier en détail ce à quoi on s'attend de la part des diplômés du programme ministériel dans leur région, et elle doit concevoir un processus d'éducation pour atteindre ces résultats. En tant que programme pour le diplôme d'entrée du candidat, on consacrerait un ou plusieurs cours à certains des résultats visés dans ce chapitre ou identifiés par la division, tandis que d'autres feront partie d'une portion d'un cours ou seront offerts par d'autres institutions. La question de savoir quelle est la proportion du cursus complet consacrée aux résultats visés et les matières du programme sera étudiée par chaque BMTE de division. En plus des cours ministériels, chaque division peut décider d'offrir une formation pour les personnes désirant devenir « Faiseurs de tentes » (cours basiques de soins médicaux, agriculture/jardinage, informatique, media, menuiserie, électronique et électrique, mécanique auto, etc.).

On soulignera tout particulièrement les doctrines et le style de vie distinctifs des adventistes du septième jour. De plus, les programmes ministériels/théologiques devraient non seulement offrir des informations aux étudiants, mais aussi les former dans ces différents sujets. Les étudiants auront l'occasion d'appliquer cette connaissance théorique dans le contexte des ministères de l'église et dans le monde entier, grâce à des expériences pratiques, organisées et encadrées afin d'intégrer l'enseignement de la salle de classe. En intégrant ainsi l'aspect théorique et pratique de l'enseignement théologique, on peut s'attendre à « produire » des pasteurs qui

³ Un pasteur, comme décrit dans ce manuel, est une personne complètement consacrée, à temps complet ou à temps partiel, au ministère professionnel de l'Évangile, qui est payée par l'Église ou une autre institution. Ceci peut inclure un pasteur d'une église locale ou d'un district, un professeur de cours théologique, pastoral ou de religion, un aumônier, ou un administrateur de l'organisation.

⁴ Un diplôme d'entrée au pastorat est défini comme un diplôme qu'une personne désirant servir en tant que ministre doit obtenir afin de devenir pasteur consacré ou autorisé. Quelque soit le nom du diplôme, l'étudiant diplômé doit démontrer ses qualifications selon les résultats attendus et basiques décrits dans ce chapitre.

excelleront en tant que formateurs pour équiper leurs membres d'église dans les différentes branches du ministère (Éphésians 4.11-13).

Le diplômé en théologie (niveau débutant) démontrera les résultats suivants concernant les qualités essentielles et personnelles d'un ministre comme décrites au chapitre 1 :

Qualités essentielles et personnelles d'un pasteur	Résultats démontrés à la fin des études pastorales au niveau de débutant dans le ministère	Cursus pouvant offrir ces matières
Une expérience de conversion	- Démontre une attitude d'humble joie du fait du don de la grâce divine - Donne évidence de transformation continue en obéissant aux principes de vie chrétienne tels qu'ils sont décrits dans les Ecritures - Se livre à un programme personnel et systématique de lectures spirituelles enrichissantes, de réflexion et de prière pour favoriser une maturité spirituelle basée sur les Ecritures.	- Spiritualité biblique⁵ - Doctrines bibliques - Relations de mentorat - Petits groupes
Identité adventiste	- Démonre constamment, dans ses paroles et ses actes, son adhésion au message biblique, à la mission et au style de vie de l'Eglise adventiste du septième jour - Vit la doctrine biblique du Sabbat et l'espoir du prochain retour de Jésus.	- Spiritualité biblique - Doctrines bibliques - Théologie biblique - Etudes sur l'Eglise adventiste
Un amour démonstratif pour les gens	Démontre qu'il apprécie la valeur inhérente de chaque personne pour qui Jésus est mort, en faisant preuve de compassion envers tous, quel que soit leur âge, leur sexe, ethnicité, religion, nationalité, personnalité, et milieu socio-économique – absolument tout le monde. Un aspect important de cet amour est l'exemple de soins et de fidélité	- Spiritualité biblique - Petits groupes - Missiologie

⁵ "La spiritualité biblique" veut dire la spiritualité basée sur l'enseignement des Ecritures.

	envers sa propre famille et un vécu vertueux. • Fait preuve de respect pour la dignité de chaque être humain et s'oppose à toutes formes de discrimination. • Démonstre un souci sincère pour le salut de ceux qui se trouvent dans les environs, ainsi que pour les personnes qui n'ont pas été touchées par l'Évangile et vivent loin de chez elles. • Est un gagnant d'âmes efficace.	
Stabilité et maturité émotionnelle, et spirituelle	• Démonstre un équilibre stable et une maturité spirituelle et sociale, issu de l'intégralité de l'esprit, du corps et de l'âme, qui se révèlent par l'humilité, le bon sens, le comportement personnel et l'intégrité • Prévoit et met en oeuvre un plan d'enrichissement pour lui-même et sa famille, y compris suffisamment de repos, des moments de récréation et le soutien de ses pairs • Comprend et modélise les normes élevées de l'éthique pastorale et professionnelle, basée sur les principes des Écritures • S'occupe de ses finances personnelles afin d'éviter les dettes, et démontre sa fidélité dans la gestion chrétienne en rendant la dîme et les offrandes.	• Relations de mentorat • Mariage et famille • Ethique professionnelle et sexuelle • Gestion de la vie et de sa carrière • Finances personnelles et gestion chrétienne
Le sens d'un appel personnel de Dieu au ministère pour toute sa vie	• Fait preuve d'une foi sûre en la puissance divine et en la direction de Dieu dans son propre ministère, tout en se méfiant de soi-même, et en étant conscient que son rôle peut guider d'autres membres du corps de Christ • Démonstre les qualifications bibliques au ministère décrites dans 1 Timothée 3 et Tite 1 • Démonstre sa passion pour les perdus ce qui oriente sa vie vers un service diligent et un sens de la mission dans le contexte des messages des trois anges d'Apocalypse 14.	• Spiritualité biblique • Gestion de sa vie et de sa carrière

Le débutant pastoral démontrera les résultats suivants concernant les connaissances essentielles et l'engagement d'un pasteur :

Qualités essentielles et personnelles d'un pasteur	Résultats démontrés à la fin des études pastorales au niveau de débutant dans le ministère	Cursus pouvant offrir ces matières
Dieu—le Père, le Fils, et le Saint-Esprit	• Décrit et apprécie la vérité biblique concernant la divinité telle que les Ecritures la présentent.	• Doctrines bibliques, théologie systématique
La Parole de Dieu	• Explique et apprécie la Bible comme la Parole de Dieu et le récit fiable des actes de Dieu dans l'histoire, ainsi que la révélation infaillible de sa volonté pour notre expérience spirituelle, les croyances doctrinales, et le développement du caractère • Fait preuve d'un amour marqué pour la Parole de Dieu et un engagement envers sa présentation en tant que base du message, de la vie et de la mission adventiste • Exprime une solide opinion de la relation entre les écrits d'Ellen White et la Bible, reconnaissant que les Ecritures sont la règle immuable de foi et de pratique, et que les écrits d'Ellen White sont une révélation post-canonique qui pointe vers les Ecritures et guide l'Eglise des derniers jours.	• Herméneutique biblique • Révélation et inspiration des Ecritures • Exégèse de l'Ancien Testament et théologie • Exégèse du Nouveau Testament et théologie
Le message, l'organisation et la confraternité de l'Eglise adventiste du septième jour	• Comprend et peut expliquer aux gens, en termes compatibles avec la culture, les doctrines de la Bible telles qu'elles se trouvent dans l'ouvrage "Croyances fondamentales de l'Eglise adventiste du septième jour » • Analyse et décrit le patrimoine et la mission adventistes dans le contexte de l'Apocalypse et de l'histoire de l'Eglise chrétienne • Esquisse les thèmes centraux de Daniel et d'Apocalypse, en résumant les défis principaux de l'interprétation adventiste de ces	• Doctrines bibliques distinctives des croyances fondamentales de l'Eglise AJS : création, sanctuaire, sotériologie, eschatologie, sabbat, la nature de l'homme, l'état des morts

	deux livres prophétiques et peut relever ces défis. • Peut clairement expliquer les bases bibliques de la doctrine du sanctuaire et ses interprétations à travers l'histoire, en répondant aux principaux questionnements que cette doctrine soulève • Présente le ministère d'Ellen White à la lumière de l'enseignement biblique, en abordant les questions actuelles concernant son ministère, et en considérant de manière appropriée l'époque et le contexte à l'époque de la rédaction de ses ouvrages • Ebauche, explique et modélise les principes d'une vie saine aux personnes selon la culture dans laquelle il exerce son ministère • Discute des différentes conceptions d'anthropologie biblique et de l'état des morts à la lumière des Ecritures • Évalue les théories scientifiques sur l'origine et la nature de l'univers à la lumière des doctrines bibliques concernant Dieu, la création, la chute et le plan du salut.	• Histoire de l'Eglise chrétienne • Histoire de l'Eglise ASJ • Les écrits d'Ellen White /le don de prophétie • Daniel et l'Apocalypse • Principes de vie saine • Science et religion
Participation à la mission de rédemption de Dieu	• Décrit le développement de la mission de l'Eglise adventiste du septième jour, et explique le contexte historique de son accent particulier • Décrit les croyances fondamentales des principales religions du monde, les différentes cosmovisions et leur implication pour communiquer l'Evangile dans le contexte socio-culturel des pays/régions dans lesquels il exercera son ministère • Décrit et fait la critique des objectifs et processus de la pensée scientifique et la manière dont la science naturalistique a formé la pensée de la société actuelle, à la lumière de la contribution et du patrimoine des hommes de science chrétiens et créationnistes	• Histoire adventiste • Missiologie

	• Peut définir l'enseignement biblique sur la protection de l'environnement naturel de cette terre et décourager la consommation inutile des ressources décroissantes • Connaît et démontre la valeur des principes et des relations interculturelles • Fait preuve d'une passion encourageant l'Eglise au ministère en faveur de la communauté locale par le biais d'un service qui reflète le ministère de Jésus.	
Principes de l'Eglise	• Décrit les principes de l'Eglise votés et exprimés dans le <i>Manuel d'église</i>.	

Le candidat ayant terminé ses études de théologie démontrera les résultats anticipés concernant les compétences essentielles d'un ministre :

Compétences essentielles d'un pasteur	Résultats démontrés à la fin des études pastorales au niveau de débutant dans le ministère	Cursus pouvant offrir ces matières
Etude et interprétation fidèle des Ecritures	• Modélise, explique et encourage les principes herméneutiques d'interprétation scripturaire et les présente lors de recherches, de prédications, de conférences et d'études de la Bible • Interprète le message d'un texte biblique en utilisant correctement les outils d'exégèse, y compris les langues bibliques, les caractéristiques littéraires, le contexte historique et culturel, la géographie et l'archéologie, ainsi que la théologie biblique • Utilise la Bible comme fondement et critère de toute sa vie et son ministère, et encourage l'engagement envers les Ecritures en tant que base du message, de la vie et de la mission adventiste • Comprend et enseigne le contenu, les thèmes omniprésents et la théologie	• Herméneutique biblique • Langues bibliques, exégèse de l'Ancien Testament et théologie • Exégèse du Nouveau Testament et théologie • Prédication biblique • Archéologie biblique et antécédents Daniel et Apocalypse/eschatologie

	de l'Ancien et du Nouveau Testament, en détachant la centralité de Jésus et de sa vie telles que les Ecritures les présentent.	
Transmet une compréhension pratique et complète de l'Evangile éternel, l'espoir du salut, et tous les enseignements des Ecritures en prêchant, en enseignant et en préparant un peuple pour le prochain retour de Jésus	• Prêche et enseigne par la parole écrite et à travers sa vie personnelle une compréhension expérientielle de l'Evangile dans le contexte de la Grande tragédie, y compris la dynamique de la conversion, la communion avec le Christ, et la puissance formatrice et transformatrice du Saint-Esprit • Privilégie la compréhension du déroulement historique de l'histoire du salut depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, en accordant une attention particulière à l'Evangile éternel de l'Apocalypse lié à la vie distinctive, l'identité et la vie spirituelle des Adventistes • Pressent et explore les implications de l'Evangile et les opportunités qui se présentent dans plusieurs aspects de son ministère et de ses échanges interpersonnels • Décrit le rôle et la méthodologie de la prédication et de l'enseignement, en rapport avec la transmission d'une compréhension pratique de l'Evangile, en invitant les personnes à répondre à l'appel du Christ • Travaille en collaboration avec l'école d'église afin de s'assurer que tous les étudiants comprennent bien les vérités de l'Evangile, et sachent comment les mettre en pratique, l'école étant une base à partir de laquelle on peut servir la communauté locale et partager l'Evangile (Voir Appendice M).	• Doctrine du salut • Doctrine du Saint-Esprit • Spiritualité biblique et prédication/homélitique • Ethique biblique • Ministère personnel • Etudes sur Daniel et Apocalypse

Conduire les personnes au Christ en les baptisant, en les formant au discipulat et en les encourageant à établir une relation toujours plus étroite avec Jésus-Christ	• Démontre une compréhension et les compétences de base nécessaires pour favoriser la santé émotionnelle, spirituelle, ainsi que le développement provenant d'une réelle conversion et un fidèle discipulat envers le Christ vivant • Exprime et conduit les membres à comprendre la relation entre le bien-être émotionnel et spirituel, et comment Dieu agit avec le temps dans le processus du discipulat de toute la personne • Inclut la vision de l'éducation adventiste aux efforts pour retenir les membres de tout âge et les conduire au discipulat, et ceci en faisant la promotion de l'éducation adventiste et en lui accordant son soutien • Enseigne et modélise la compréhension du rôle de l'Esprit saint dans la vie et la croissance spirituelle (i.e. les dons et les fruits de l'Esprit, le rôle d'instructeur de l'Esprit, la transformation sous l'influence de l'Esprit, la vie avec le Saint-Esprit) • Être conscient des dilemmes éthiques complexes auxquels la société doit faire face, et savoir comment soutenir et accompagner les personnes qui doivent affronter ces dilemmes dans leur vie • Comprendre les implications réelles de la Grande Tragédie, manifestées par le monde des esprits et être prêt à prendre soin de ceux qui sont affectés par cela.	• Spiritualité biblique • Ministère de la santé • Discipulat et mission • Ministère personnel • Doctrine du Saint-Esprit • Doctrine du salut • Soins pastoraux, visites et conseils • Mariage et famille • Education chrétienne • Éthiques sociales chrétiennes
Guider et former les églises afin qu'elles deviennent de saines	• Développe et communique une claire formulation de la doctrine biblique sur l'église • Présente et modélise une théologie biblique et la pratique du serviteur-leader dans la société contemporaine et dans le contexte du ministère, par comparaison avec d'autres styles de leadership	• Ministère pastoral • Leadership et administration ecclésiale • Cultes d'adoration et musique/liturgie

communautés, progressant dans la foi et l'adoration	• Communiquer l'importance biblique, théologique et pratique de l'adoration, en rapport avec les traits distinctifs du message, de la vie et de la mission des adventistes • Observer, planifier, et analyser des services d'adoration dans différents contextes, y compris l'implantation d'une église, de petits groupes et d'autres réunions d'adoration qui ne sont pas traditionnelles • Comprendre et démontrer les principes qui rendent efficaces différentes formes de prédication et communication • Comprendre et appliquer les principes du <i>Manuel d'église</i>, du <i>Manuel du pasteur</i>, y compris la direction du comité d'église, les finances et le budget de l'église, et les lois du gouvernement concernant les églises • Comprendre et appliquer les compétences bibliques du ministère dans un contexte interculturel, afin de contribuer au progrès de l'église et l'implantation de nouvelles églises • Présenter une vision de leadership dans le contexte de son ministère afin de créer une planification stratégique complète pour l'église et sa communauté • Comprendre et employer des procédures efficaces pour arriver à une résolution de conflits et une discipline de rédemption envers les membres d'église • Expliquer la structure et la fonction de l'Eglise adventiste du septième jour au niveau local et mondial, et aider les membres d'église à soutenir et à participer à la vie de l'église organisée avec leur temps, leur exemple, leurs finances et leur influence • Analyser les activités et le processus d'apprentissage qu'offre tout le programme de l'église, et démontrer la capacité d'intégrer à la pratique du	• Ministère de la santé • Gestion chrétienne des finances de l'église • Technologie et média dans le ministère • Comment commencer et où • Practicum sur le terrain • Former de sains petits groupes • Implantation d'églises • Structure et fonction de l'Eglise ASJ mondiale • L'église, la loi et la liberté religieuse • Finances de l'église
--	--	--

	ministère de sains fondements théoriques.	
Former et inviter les membres à la mission divine	• Exprime une théologie de l'évangélisation et de développement basée sur les modèles bibliques de l'Eglise et de sa mission et l'applique à la situation de son ministère • Comprend et applique les principes et méthodes d'évangélisation personnelle et publique selon le contexte culturel pertinent • Conduit l'église à étudier la communauté et développer les ministères qui s'appliquent selon ses besoins • Inspire et forme les gens à s'unir à l'oeuvre de Dieu pour une transformation de rédemption dans leur communauté en les aidant à identifier leurs dons spirituels et en écoutant l'appel divin, et en faisant la liaison stratégique entre l'église et la vie de la communauté, grâce à un ministère holistique • Exprime les principes de croissance et d'implantation d'églises et montre la capacité de les appliquer dans le cadre de la congrégation • Développe une philosophie et stratégie pour conduire à bien des actions interculturelles de témoignage chrétien et d'implantation d'églises, en faisant que l'Évangile soit pertinent tout en appréciant et en étant sensible à la culture et aux groupes de personnes radicalement différents de sa propre culture • Comprend les méthodes et stratégies pour revitaliser une église et impliquer les membres inactifs • Forme les leaders laïques dans tous les aspects appropriés de la vie de l'église locale et de son développement. Démontre un amour pour les gens et une passion pour toucher les cœurs en présentant l'Évangile de Jésus.	• Philosophie, cosmovisions et tendances reli-gieuses actuelles • Apologétique/ études chrétiennes comparées • Leadership de l'évangélisation publique et personnelle, croissance de l'église, implantation d'églises • Motivation et formation des laïques au ministère • Mission globale (y compris étude des religions du monde et sécularisme) • Théologie biblique de la mission • Anthropologie de la mission • Religion contemporaine • Ministère interculturel • Structure et fonction de l'Eglise ASJ mondiale

Possibilités d'évaluation

Ci-dessous se trouve une liste des méthodes possibles pour évaluer si les étudiants ont démontré ou non qu'ils répondaient à chacun des résultats attendus selon la liste ci-dessus :

1. Moyens éventuels d'évaluation pour l'engagement personnel et la qualité de cet engagement

- Enquêtes, évaluations réalisées périodiquement par les professeurs (conseillers, leaders de petits groupes, superviseurs du travail sur le terrain, mentors, etc) qui connaissent l'étudiant le mieux
- Rapports d'auto-évaluation
- Journal personnel
- Entretiens personnels

2. Évaluation possible pour tester les connaissances visées

- Examens complets à la fin d'un cours
- Exigences des cours
- Cours "clé de voûte"

3. Évaluation possible des compétences visées

- Observations durant les stages pratiques par les mentors, les superviseurs, les leaders de l'église locale
- Évidence de vies transformées, de nouveaux croyants comme conséquence de son ministère
- Réponse et confirmation de ceux qui se trouvent dans le contexte du ministère
- Portfolio

CHAPITRE 5

LIGNES DIRECTRICES POUR LE STAGE PASTORAL

Raisonnement

Le stage est un élément nécessaire de l'éducation ministérielle et de la formation des candidats qui seront autorisés ou consacrés au pastoral.

S'il est vrai que les programmes d'enseignement pastoral et les institutions de théologie adventistes du septième jour offrent généralement une formation pratique au ministère, ce ne sont pas toutes les compétences pratiques qui peuvent être acquises dans la salle de classe. Beaucoup sont, en fait, apprises dans le contexte de l'église locale. Le stage cherche à faire le pont entre la formation ministérielle théorique et le pastoralat sur le terrain. Les recherches indiquent qu'un stage productif contribue de grande manière à la rétention des pasteurs, à leur efficacité et à la satisfaction sur le lieu de travail, tout en consolidant l'église locale et en contribuant à la mission globale de l'Église.⁶ L'objectif final du stage est de procurer une formation en profondeur afin qu'à la fin du stage, le stagiaire puisse offrir cette même formation pratique aux membres d'église.

La priorité de la formation efficace des stagiaires est décrite dans les Écritures, et modélisée par Jésus offrant cette formation à ses disciples dans les livres des évangiles et des Actes (e.g. Matt 5.1-2; 10.11ff; 11.1; 13.10, 36; 14.15ff; 15.32ff; Mark 8.27ff; Luke 11.1ff; 12.1ff; John 1.37ff; 15.8ff; 16.29ff; Actes 1.1-2), par Barnabas avec Saul (e.g. Actes 9.26-27; 11.25-26) et aussi par Jean Marc (e.g. Actes 15.36).

L'idée du stage est aussi soulignée et approuvée par Ellen G. White. Elle écrit, "Pour qu'ils soient mieux préparés au ministère, les jeunes devraient être associés aux aînés. Ceux qui ont de l'expérience dans le service doivent prendre avec eux les ouvriers inexpérimentés, et leur apprendre comment on travaille avec succès à convertir les âmes. Avec bonté et affection, ces prédicateurs plus âgés aideront les jeunes à se préparer pour l'œuvre à laquelle le Seigneur les appelle. Et les jeunes considéreront avec respect les conseils de leurs instructeurs, rendant témoignage à leur piété et se souvenant que ce sont les années de labeur qui leur ont donné la sagesse" (*Le ministère évangélique*, p. 96).

De plus, elle réitère le besoin de formation : "L'œuvre a perdu beaucoup à cause du travail défectueux des . . . [gens] . . . qui possèdent des capacités, mais qui n'ont pas reçu la bonne formation. Ils se sont lancés dans un travail sans savoir vraiment l'administrer, et comme résultat

⁶ Pour plus de détails, contacter l'Association pastorale de la Conférence Générale à www.ministerialassociation.com.

ils ont accompli bien peu. Ils n'ont pas réussi à faire un dixième de ce qu'ils auraient pu faire s'ils avaient reçu la bonne orientation dès le commencement" (*Gospel Workers*, p. 287, 288).

Définitions

Le stage est une période d'essai supervisée, pratique, formative et professionnelle préparant au ministère, ce qui a généralement lieu après la période prescrite de formation théologique⁷. Il a lieu avant de recevoir la lettre de créance pastorale. Être accepté à un stage ne devrait pas être considéré comme une entrée garantie au poste de pasteur adventiste du septième jour pour toute la vie. Le stagiaire est normalement nommé pour deux ans de développement et service ministériel à plein temps, et il reçoit une lettre de stage au commencement de cette période. Si on pense que le stagiaire a démontré les progrès attendus pendant cette période, il sera considéré comme éligible pour recevoir une licence ou une autorisation au pastorat et, après un temps d'expérience prouvée dans le ministère, il sera considéré pour devenir consacré/autorisé. Les progrès du stagiaire et son efficacité dans sa formation seront supervisés et évalués par la fédération/mission locale. Cette entité devrait aussi fournir des rapports réguliers au comité exécutif de l'union qui suivra les progrès des pasteurs stagiaires dans leur préparation à la consécration/autorisation.

Développement du stagiaire

La formation du stagiaire est menée à bien par un *superviseur-formateur*⁸ qui est un pasteur adventiste autorisé/consacré du champ local, encadré et accompagné par le secrétaire de l'association pastorale de la mission/fédération locale. Idéalement, le superviseur-formateur possèdera les qualités suivantes : converti, compétent dans toutes les capacités essentielles du ministère, un professionnel d'expérience qui ne se sent pas menacé par l'observation proche d'un collègue apprenant et possède la patience, les aptitudes et le désir d'offrir la formation nécessaire au stagiaire. La formation a lieu dans le contexte de l'église locale que le superviseur-formateur et le stagiaire partagent. De telles personnes devraient être identifiées par la mission/fédération et se trouver dans le contexte approprié pour la formation et le développement d'un stagiaire. Les unions, en consultation avec leur division, devraient offrir une formation instructive et l'appui nécessaire aux superviseurs-formateurs de stagiaires afin qu'ils soient informés et préparés pour aider les stagiaires à ce travail important. A cause des responsabilités supplémentaires dans le travail de supervision des internes, les formateurs seront reconnus et récompensés.

⁷ Ce manuel recommande que les stagiaires qui n'ont pas terminé le cours soient encouragés à finir leur éducation théologique avant d'être éligibles à être consacrés. Cette formation devrait comprendre au minimum une licence en théologie ou un mastère, selon ce que la division respective demande.

⁸ Le terme 'superviseur-formateur' est préférable au terme 'mentor'. Le stage est une période significative d'instruction professionnelle et délibérée, de formation, de croissance et de développement. Le stage ne devrait pas être une expérience de *laissez faire*, ni être non plus une période froide et formelle. Le stagiaire, tout aussi bien que le superviseur-formateur devraient être responsables de la formation qui a lieu, ou qui n'a pas lieu, pendant cette période. S'il est vrai que le stagiaire pourrait avoir plusieurs mentors qui lui offrent leur appui et orientation, ces mentors ajouteront au rôle vital et à la fonction du 'superviseur-formateur'.

Pendant le stage, les internes peuvent recevoir, améliorer et parfaire leurs compétences pastorales étudiées pendant leurs années d'études, telles que :

- Conduire une personne à accepter Jésus-Christ comme leur Sauveur personnel
- Enseigner et donner des études bibliques afin de guider une personne à devenir un disciple de Jésus-Christ et un membre de l'Église adventiste du septième jour
- Visites pastorales, et des intéressés pendant des conférences d'évangélisation
- Prédication
- En tant que pasteur bien occupé, comment maintenir une relation intime et dynamique avec le Christ.
- Encourager continuellement sa famille et soi-même, en appliquant les normes élevées de l'éthique professionnelle et pastorale, en démontrant de la stabilité émotionnelle, de la maturité, et du bon sens.
- Efforts missionnaires efficaces et pertinents dans le contexte présent.

Voir General Conference Working Policy L 15 pour le détail et l'éventail des activités pastorales perfectionnées durant le stage, y compris l'évangélisation, l'implantation d'églises, le discipulat, la formation, les soins pastoraux, la prédication et l'enseignement. Travailler avec une école adventiste primaire ou secondaire est vital, surtout pour ceux qui n'ont pas fréquenté eux-mêmes une école adventiste.

Le stage idéal et le processus d'apprentissage résident dans une observation attentive et une participation aux activités du formateur, comme décrites ci-dessous :

Etape 1

Le stagiaire observe attentivement le superviseur-formateur démontrant ses aptitudes pastorales essentielles.

Etape 2

Une discussion privée a lieu entre le stagiaire et le formateur, fournissant ainsi l'occasion de poser des questions, de discuter, de clarifier, d'expliquer et de réfléchir.

Etape 3

A une autre occasion, le stagiaire accomplit les tâches essentielles tandis que le formateur observe.

Etape 4

Une autre discussion privée a lieu entre le stagiaire et le superviseur, où chacun a une nouvelle occasion de poser des questions, d'échanger, de clarifier, et de réfléchir. On peut demander aux stagiaires de tenir un journal/portfolio des expériences vécues, et soumettre des rapports périodiques de réflexion à leur superviseur-formateur.

Etape 5

On donne au stagiaire l'occasion de pratiquer plus en profondeur les compétences pastorales jusqu'à ce qu'il les maîtrise. Ceci pourrait nécessiter une intervention supplémentaire de la part du formateur.

De plus, les stagiaires et leurs superviseurs devraient se retrouver chaque semaine pour prier, pour des moments de dévotion ensemble, pour un moment d'apprentissage et de planification. On peut donner un manuel de stagiaire offrant des ressources et de l'orientation supplémentaire pour ces rencontres hebdomadaires. Ce manuel devrait être donné à chaque stagiaire et superviseur-formateur par le secrétaire de l'association pastorale de la mission/fédération et fourni par la division.⁹ Le superviseur-formateur devrait rester en contact étroit avec le secrétaire de l'association pastorale de la mission/fédération pour un accompagnement et soutien personnel, dans le processus d'aider le stagiaire.

Le stagiaire devrait travailler délibérément et en harmonie avec son superviseur afin d'acquérir toutes les compétences possibles durant ce stage. Le superviseur ne considérera pas que le stagiaire est son assistant pour accomplir les tâches que lui-même préférerait éviter. Il doit plutôt le considérer comme un collègue en formation, ce qui donne au formateur l'occasion de multiplier son ministère et de considérer ses compétences en tant que formateur.

Résultats attendus

A la fin d'un stage réussi, les résultats visibles devraient inclure :

1. Des pasteurs adventistes compétents et efficaces possédant les aptitudes pratiques au ministère, tels que établir et renforcer une relation personnelle et dynamique avec le Christ, des efforts personnels et publics d'évangélisation, la prédication, l'enseignement, les soins pastoraux, les visites, etc.
2. La capacité de diriger de manière appropriée les congrégations adventistes dans le culte d'adoration et l'administration.
3. La capacité de former d'une manière pratique et de nourrir les membres d'église en tant que disciples de Jésus, qui peuvent faire d'autres disciples dans leur localité.
4. Rechercher une croissance professionnelle et l'éducation continue qui sont nécessaires et durent toute la vie dans le cheminement des pasteurs adventistes du septième jour.

⁹ Un manuel pour les stagiaires et les superviseurs-formateurs est disponible au secrétariat pastoral de la Conférence Générale et peut être adapté par les divisions. Un syllabus pour la formation des superviseurs-formateurs est aussi disponible auprès de l'association pastorale de la Conférence Générale. Voir www.ministerialassociation.com.

CHAPITRE 6

DIRECTIVES POUR L'ÉDUCATION CONTINUE ET LES DIPLÔMES SPÉCIALISÉS DU MINISTÈRE

L'éducation continue pour les pasteurs adventistes et sa définition dans le contexte adventiste du septième jour

L'éducation continue est un enseignement préparé soigneusement pour les pasteurs et destiné à leur offrir un enrichissement de leur pastorat au niveau spirituel, intellectuel, professionnel, personnel et social. L'éducation continue a généralement lieu après l'obtention de qualifications académiques officielles, et après que le pasteur soit entré dans le ministère. Elle continue pendant toute la vie active du pasteur. L'éducation continue **n'est pas** une série d'expériences au hasard ou sans but précis qui n'ont pas d'effet important ni font de différence. Bien plutôt, telle qu'elle est définie ici, l'éducation continue prévoit une préparation prudente, qui contribue à l'accomplissement d'objectifs d'apprentissage spécifiques et l'acquisition de compétences. L'éducation continue inclut toutes sortes d'opportunités d'apprentissage, depuis un diplôme universitaire composé de cours officiels, de conférences et d'occasions d'apprendre d'une manière informelle. On la décrit comme un enseignement intensif et collaboratif, incorporant de manière idéale une étape d'évaluation. Il y a plusieurs approches à l'éducation continue, y compris consultation, coaching, groupes de pratique collaborative, apprentissage auto-géré, cours en ligne, études, mentorat, pratique réflexive, supervision réflexive et assistance technique.

Il est essentiel que les pasteurs adventistes se caractérisent par un développement perpétuel des talents et capacités accordés par Dieu afin que les objectifs importants et les buts soient atteints pour la gloire et l'honneur de notre Père céleste. Le développement d'une attitude d'apprenant et l'obtention des meilleures méthodes pour le ministère est un objectif permanent, plutôt qu'un plateau où on arrive ou d'un ministère errant dans la vie sans but précis.

Bases bibliques

Selon le Nouveau Testament, l'enseignement était une caractéristique du ministère de Jésus. Il était constamment appelé « Maître » (grec : didaskalos) par ses disciples (e.g. Mc 4.38; Jn 20.16) et par ses auditeurs (e.g. Mt 19.16; Mc 5.35; Lu 8.49; Jn 3.2), et lui-même se donnait ce titre (e.g. Mt 26.18; Mc 14.14; Lu 22.11; Jn 13.14). Jésus avait la coutume d'enseigner aux foules (Mc 10.1) et de visiter les villes et les villages, et d'enseigner dans les synagogues (Mt 9.35). Il est clair qu'enseigner et éduquer ses disciples et ses contemporains étaient les priorités de Jésus et de son ministère.

De la même manière, les apôtres, surtout Paul, donnaient une grande importance à l'enseignement et l'éducation des disciples de Jésus, en particulier ceux qui proclamaient l'Évangile ou les dirigeants des églises. Les voyages de Paul étaient, dans un certain sens, des itinéraires didactiques (e.g. Actes 20.17-32) et ses lettres, dirigées aux premiers adhérents de Jésus, que ce soit des individus ou des communautés, étaient en général instructives (2 Tim 2.14-26; 3.10-4:8; 1 Cor. 11.2; 2 Thess. 2.15).

Conseils d'Ellen White

Ellen White était clairement en faveur de l'éducation continue pour les pasteurs adventistes du septième jour. Remarquez ce qui suit :

“Les pasteurs mûrs et d'expérience devaient sentir qu'il est de leur devoir, en tant que serviteurs de Dieu, d'aller de l'avant, de progresser chaque jour, en devenant constamment plus efficaces dans leur travail, et en recherchant continuellement de nouveaux sujets à présenter aux membres. Tout effort pour expliquer l'Évangile devrait être un progrès par rapport à ce qui a été fait auparavant. Chaque année, ils devraient obtenir une piété plus profonde, un esprit plus tendre, une plus grande spiritualité, et une plus ample connaissance des vérités de la Bible. Plus ils avancent en âge et expérience, plus ils doivent s'approcher du cœur des gens, en ayant une connaissance plus profonde de celui-ci.” *Testimonies for the Church*, Vol. IV, page 270.

Planifier l'éducation continue

L'expérience des disciples de Jésus, des disciples de Paul et des premiers croyants adventistes démontre que beaucoup de ce que les pasteurs apprennent a lieu d'une manière providentielle, ceci faisant partie du parcours de leur vie. Cependant, la planification et l'action délibérée forment une partie essentielle de l'éducation continue, afin d'optimiser leurs expériences d'apprentissage. Une bonne planification exige que chaque pasteur fasse une analyse individuelle de ses expériences passées et découvre son propre niveau d'efficacité dans différents domaines. Il pourrait être bon que le pasteur consulte les membres de sa/ses congregations, le réseau familial et de soutien, ses collègues, ses mentors et le secrétaire de l'association pastorale pour avoir une idée de ce qui pourrait l'aider à identifier ses forces, et les zones qui pourraient être améliorées ou parfaites dans son ministère. Ceci est, en soi-même, un processus éducatif.

Des organisations telles que les fédérations/missions, les associations, les universités et autres institutions fonctionnent en tant que prestataires de l'éducation continue pour les gens qui se trouvent dans le ministère. S'il est vrai que les personnes doivent être l'artisan de leur propre plan d'éducation continue, les intéressés suivront les directives et les cours offerts et mis à leur disposition par les organisations. Les organisations qui les emploient ont intérêt à ce que les pasteurs obtiennent une éducation continue spécifique. Ces plans devraient être requis afin d'assurer une meilleure pratique. D'un autre côté, les organisations ne devraient pas déterminer toute l'expérience d'éducation continue de leurs pasteurs. Elles devraient plutôt faire de leur mieux pour offrir et permettre une variété d'options d'éducation continue qui répondront aux besoins et intérêts de leurs pasteurs et autres participants.

Développer et offrir un programme personnel d'éducation continue aux pasteurs adventistes

Le développement d'un programme personnel d'éducation continue pour les pasteurs adventistes devrait inclure différentes étapes comme suit : identifier le style d'apprentissage de la personne, mettre en place un système d'appui, faire l'inventaire des ressources, lister les options d'éducation continue mises à la disposition de la personne, hiérarchiser les options, déterminer les buts et objectifs de l'éducation continue proposée, mettre en œuvre le programme d'éducation continue prévu, évaluer.

Suggestion de curriculum pour l'éducation continue

Il existe au moins trois points centraux d'éducation continue dans la vie d'un pasteur adventiste.

1. Croissance personnelle

Cette zone prioritaire concerne l'identité personnelle d'un pasteur adventiste, appelé par Dieu et l'Église. Des exemples spécifiques sont : la vie de prière du pasteur, gérer les conflits des différents rôles du ministère, comment gérer les critiques, gestion efficace du temps, établir des limites essentielles et les protéger, prendre soin de sa santé, gérer le processus de vieillissement en tant que pasteur.

2. Aptitudes spirituelles au ministère

Cette zone de focalisation comprend les aspects pratiques du ministère. Des exemples spécifiques sont : formation des membres, prédication, évangélisation, mission interculturelle, enseignement, gestion chrétienne, ministère auprès des jeunes, soins pastoraux, counseling, implantation d'églises, discipulat, leadership, favoriser la croissance.

3. Patrimoine et identité adventistes

Ce point central inclut les aspects biblique, théologique et historique. Des exemples spécifiques sont : herméneutique, acquisition croissante de la connaissance et de la communication des Écritures et des écrits d'Ellen White, étude d'un livre particulier de la Bible ou d'un thème, langues originales et histoire, nouvelles tendances de la pensée théologique, ecclésiastique et biblique.

L'éducation continue et les étapes de développement des pasteurs adventistes du septième jour

Il existe au moins quatre étapes du ministère adventiste qui reflètent les années d'expérience du pasteur et le développement de ses compétences dans le ministère. Il est important que ces étapes soient considérées dans la conception du curriculum d'éducation continue. Il faut aussi noter que parfois un pasteur cadre mieux dans une ou deux étapes.

Étape fondamentale : cette étape fondatrice est la période du ministère avant la consécration et comprend le stage. Les aptitudes essentielles au ministère sont acquises et développées pendant cette étape.

Étape de consolidation : Durant cette deuxième étape, les pasteurs développent davantage les compétences leur permettant d'avoir confiance et d'être performants. Des occasions supplémentaires de service se présentent quand il y a une mutation dans un district avec plus de responsabilités, d'exigences et d'attentes plus élevées.

Étape de mi-vie: Pendant cette période, les pasteurs peuvent arriver à un palier où les habitudes sont installées et la vie dans le ministère est familière. Pendant cette étape, les pasteurs se retrouvent parfois "à sec" spirituellement. Cette période peut coïncider avec la crise de mi-vie quand les responsabilités de famille sont lourdes financièrement et les relations s'effritent. Un plan bien conçu d'éducation continue pendant cette étape, tenant compte des défis de cette période, peut offrir au pasteur un nouveau bail sur sa vie et son ministère.

Étape pré-retraite et retraite : Une quatrième étape dans la vie du pasteur est la préparation de la retraite et la retraite elle-même. Ceci pourrait être une des phases les plus productives du ministère, alors que l'expérience et la focalisation sur l'apprentissage délibéré sont plus aiguës. Le pasteur peut jouer le rôle d'un mentor, aider les autres à grandir et développer leurs aptitudes et attitudes dans le ministère, préparer du matériel et devenir un instructeur chevronné.

Sphères et attentes de l'éducation continue

L'éducation continue peut avoir lieu dans différentes sphères et à toutes les étapes du ministère, comme présentées ci-dessus. Ces sphères ne devraient pas être considérées comme des niveaux où certains sont supérieurs à d'autres ; elles peuvent plutôt se chevaucher et s'enrichir mutuellement pendant le parcours éducatif du pasteur. Les sphères d'éducation continue du pasteur comprennent la sphère autodidacte, la sphère d'éducation continue requise, et la sphère de diplômes académiques ou ministériels formels. Ce ne sont pas tous les pasteurs qui peuvent travailler dans tous ces domaines.

La sphère autodidacte : Dans la sphère autodidacte, les pasteurs poursuivent indépendamment leur propre apprentissage. Ils peuvent être aidés dans ce domaine en se voyant offrir les meilleurs classiques plus anciens, tout aussi bien que la nouvelle littérature, les vidéos, les conférences et autres expériences didactiques.

La sphère d'éducation continue requise : La plupart des professionnels (médecins, dentistes, professeurs, pilotes d'aviation, etc.) doivent continuellement améliorer leurs aptitudes et leur éducation afin de pouvoir continuer d'exercer leur profession. Le travail du pasteur de l'Église adventiste du septième jour n'est pas moins important et n'exige pas moins de compétences que ces autres professions. Le développement d'un cadre de compétences qu'on attend des pasteurs, ainsi que le besoin d'une éducation continue augmenteront la responsabilité professionnelle et la qualité du ministère pastorale dans

l'Église. Tout comme avec d'autres professions, l'objectif de l'éducation continue est d'aider les pasteurs à réussir et à progresser avec excellence dans leur travail du ministère.

L'association pastorale de la Conférence Générale recommande que chaque pasteur termine au moins un minimum de 2 unités d'éducation continue (CEUs)—ce qui représente 20 heures d'éducation continue—chaque année. Ces activités de CEU peuvent inclure, mais ne devraient pas être limitées à : assister à des rencontres professionnelles ou y faire une présentation, lire des journaux ou publications académiques, lire un livre professionnel pertinent, ou confectionner le contenu professionnel de développement pour une communauté adventiste d'apprentissage. L'autonomie professionnelle et l'auto-analyse sont nécessaires pour suivre le développement professionnel de chacun et le portfolio des CEU. Cependant, les secrétaires de l'association pastorale jouent un rôle important pour soutenir, guider et influencer en offrant des expériences d'EC aux pasteurs de leurs champs et en les encourageant à profiter de ces occasions. Ils devraient servir de mentors et de coaches, et établir des principes à suivre dans la poursuite de l'éducation continue. Etant donné que la croissance et le développement du pasteur auront lieu grâce à un ensemble d'éducation formelle, des programmes organisés d'éducation continue, et des expériences professionnelles et informelles d'apprentissage (telles que lectures privées et études concentrées, des arrangements de mentorat etc.), une structure de documentation, d'analyse et d'évaluation est un élément essentiel du système. Il incombe au système de maintenir une atmosphère de confiance mutuelle et de respect dans laquelle l'employé et le secrétaire pastoral auront la responsabilité de conserver des registres selon les procédures et règlements de l'organisation ou de l'institution.

La sphère des diplômes ministériels supérieurs : les pasteurs qui ont découvert certains dons dans un secteur spécialisé, et les organisations qui ont reconnu le potentiel de ces personnes dans certains domaines de spécialisation peuvent considérer la poursuite d'un diplôme dans ce secteur. Les institutions éducatives devraient agir en consultation avec les administrateurs de l'église afin d'offrir des spécialisations pastorales ou théologiques spécifiques selon les besoins de l'Église et des pasteurs de leur région. Des études spécialisées et professionnelles se concentrent sur la pratique du ministère et peuvent être poursuivies jusqu'au niveau du mastère ou du doctorat. Des diplômes incluent ministère pastoral, croissance de l'église, missions, formation d'aumôniers, ministère auprès des jeunes, et direction et administration. Il existe aussi des études académiques qui se concentrent sur des secteurs comme études bibliques, archéologie, théologie ou histoire.

Conclusion

Il est impératif que les pasteurs adventistes continuent de grandir, de se développer et de mûrir, pendant tout le parcours de leur ministère, afin d'atteindre le plus haut niveau d'excellence possible pour la gloire et l'honneur de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ. En étant activement engagé dans l'éducation continue, un pasteur est capable de demeurer fidèle à sa vocation, de développer ses compétences, de s'ajuster aux différentes étapes de sa carrière, et de répondre aux

exigences de son ministère. L'éducation continue est une aventure passionnante– une aventure de développement continu et d'efficacité croissante dans le ministère, offrant de nouvelles possibilités, de nouvelles découvertes, de nouvelles compétences, de nouvelles perspectives, un nouveau partenariat, une nouvelle vision, un nouveau service et un nouvel espoir. C'est une aventure à laquelle participent la famille, les membres d'église, les collègues, les administrateurs de l'église et, bien plus important encore : Jésus !

CHAPITRE 7

DIRECTIVES POUR LA FORMATION DES AUMÔNIERS

Objectif général

L'aumônerie est un ministère pastoral spécialisé où des hommes et des femmes sont appelés à servir Dieu et l'humanité dans un cadre institutionnel, à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, tels qu'hôpitaux, prisons, et milieu militaire. Les aumôniers sont formés professionnellement et approuvés, leur permettant d'accompagner les gens personnellement et spirituellement dans le secteur public et privé. Tout comme le pastoralat dans une église, être aumônier est bien plus qu'une profession, c'est un ministère du cœur, qui se distingue par la compassion du Christ. Le point principal du ministère des aumôniers c'est la cure d'âmes. En même temps, on retrouve dans ce modèle l'attention sociale, physique et émotionnelle qui suit la méthode du ministère du Christ : « il se mêlait aux hommes pour leur faire du bien, leur témoignant sa sympathie, les soulageant et gagnant leur confiance. Puis il leur disait : 'Suivez-moi' ». ¹⁰

Objectifs

Le travail de formation des aumôniers a plusieurs objectifs, y compris ce qui suit :

1. Choisir, préparer et placer des aumôniers adventistes solides, positifs et productifs, qui possèdent une identité pastorale clairement bien définie et des compétences multiconfessionnelles et multiculturelles. Ces caractéristiques professionnelles leur permettront de servir de manière efficace dans différents milieux institutionnels. Ces aumôniers représenteront l'église en tant que professionnels, et peuvent servir les besoins du public en général et les besoins spécifiques des adventistes dans leur milieu institutionnel.
2. Permettre à ces aumôniers de faire partie à part entière de l'Église et de sa mission tandis qu'ils servent (dans beaucoup de cas) en dehors de l'Église.
3. Offrir au public et à l'Église des aumôniers qui possèdent et maintiennent le plus haut niveau d'éthique professionnelle et personnelle, et qui connaissent et respectent les limites légales, morales et la confidentialité.

¹⁰ Ellen G. White, *Le ministère de la guérison* (Mountain View, CA: Pacific Press Publishing Association, 1905), 118.

Normes

En plus des qualités essentielles d'un pasteur adventiste indiquées au chapitre un, on s'attend à ce qu'un aumônier :

1. Niveau personnel :
 - a. Ait une large compréhension du ministère
 - b. Possède des aptitudes spécifiques et une vocation à l'aumônerie déjà démontrées
 - c. Ait deux années ou plus d'expérience au service de la mission de l'Église
 - d. Reçoive des recommandations de ses pairs et superviseurs
2. Niveau académique :
 - a. A terminé sa formation pastorale complète selon les exigences éducatives de la division, dans un séminaire ou université adventiste accrédités.¹¹

Cette liste minimum d'attentes et d'anticipations peut être complétée selon les besoins et les attentes d'un pays ou d'une région spécifique où l'aumônier travaillera.

Sujets spécialisés d'études

1. Sujets à inclure dans la formation des aumôniers

En plus du programme général d'études pastorales et théologiques et des cours couvrant les doctrines distinctives adventistes, on recommande les sujets suivants de formation spécialisée :

- Introduction et théologie du ministère des aumôniers adventistes
- Formation des aumôniers
- Développement humain et comportement humain
- Gestion du stress
- Théorie de la communication et communication interpersonnelle
- Counseling pastoral
- Techniques de counseling
- Dynamique familial
- Éthique chrétienne
- Sexualité humaine

- Intervention en cas de crise et counseling
- Processus du deuil et guérison
- Théorie des systèmes
- Religions du monde
- Lois nationales concernant les affaires religieuses
- Questions et dynamiques interculturelles–bases culturelles
- Leadership pastoral et administration ecclésiale
- Identité pastorale et éthique.

2. Formation pratique

Il est très désirable que les personnes voulant devenir aumôniers reçoivent une supervision clinique pour les aider à développer les compétences et le métier d'aumônier, ainsi que les relations interpersonnelles. Ceci peut être accompli soit en partie par la formation académique ou pendant le stage. Dans tous les cas, ce stage se fera sous la supervision d'un Institut d'aumônerie adventiste (ACI) ou d'un superviseur agréé.

Approbation ecclésiastique

Les aumôniers adventistes professionnels doivent être approuvés par le comité ACM de la division. Cette condition à remplir sera la norme pour tous les aumôniers adventistes du septième jour.

SECTION B

POLITIQUES ET PROCÉDURES POUR LA
FORMATION DU PASTEUR ADVENTISTE
DU SEPTIÈME JOUR

CHAPITRE 8

DIRECTIVES POUR LA FORMATION DES PROFESSEURS DE RELIGION, DE THÉOLOGIE ET DU PASTORAT

Objectif général

Les professeurs des institutions éducatives se voient confier la préparation des pasteurs¹² et ils sont grandement appréciés par l'Église, car ils ont un rôle crucial dans la formation de la pensée et du ministère de l'église. Selon Ellen G. White : « Ce sont les meilleurs talents ministériels qui, dans nos écoles, seront chargés de l'enseignement de la Bible. Ce seront des étudiants bibliques et confirmés, des hommes ayant une expérience chrétienne approfondie. Ils seront payés avec la dîme. »¹³ Ces professeurs occupent avant tout un poste de pasteur. S'il est vrai qu'on attend d'eux de bien assumer leur poste dans leur communauté académique, ils sont plus que tout des guides spirituels dans le contexte du message et de la mission des Adventistes du septième jour. Les professeurs de religion et de théologie dans les institutions du deuxième et du troisième cycles non seulement enseignent les futurs pasteurs, mais aussi les étudiants qui suivent d'autres parcours académiques ou professionnels. Grâce au ministère de leurs professeurs, ces étudiants peuvent arriver au point d'accepter « l'Évangile éternel » (Apo. 14.6, 7). Beaucoup ont le potentiel de devenir des leaders laïques au niveau de l'église locale. Ils ont besoin de recevoir l'inspiration de la part de professeurs connaissent les opportunités et les défis du ministère sous ses différentes formes. Les professeurs possédant une expérience positive pour orienter et conduire les jeunes à accepter le Christ et le suivre sont les mieux adaptés à la tâche d'aider les étudiants car ils jouissent de crédibilité, ce que les jeunes attendent de leurs professeurs et mentors.

L'engagement spirituel des professeurs de religion et de théologie envers Jésus-Christ, et l'étude de sa Parole, leur solide vie spirituelle et personnelle et leur comportement onotologique affecteront énormément leurs étudiants. Ils représentent l'Église et on attend d'eux qu'ils enseignent en harmonie avec les croyances théologiques de l'Église. Ce chapitre a pour objet d'offrir un modèle de la préparation des professeurs adventistes de religion/Bible/théologie aux niveaux secondaire, tertiaire et supérieur.

¹² Un pasteur, tel qu'il est décrit dans ce manuel, est celui qui se trouve à temps complet ou partiel dans le pastorat de l'Évangile et qui est rémunéré par l'Église ou une autre entité institutionnelle. Un pasteur peut être chargé d'un district local ou d'une église, professeur de religion, ministère, ou théologie, aumônier, ou administrateur de l'organisation ou d'un institut éducatif.

¹³ Ellen G. White, *Conseils aux éducateurs* (Miami, IADPA, 2007, p. 348).

Objectifs

Les objectifs pour la formation des professeurs de ministère, théologie et religion comprennent :

La préparation d'enseignants formés pour

- Interpréter et enseigner adroitement la Parole de Dieu ;
- Proclamer que Jésus-Christ est le Seigneur et Sauveur personnel ;
- Guider les étudiants afin qu'ils prennent leur engagement envers Dieu ;
- Favoriser la vie chrétienne ;
- Partager les croyances adventistes avec les étudiants adventistes et non-adventistes ;
- Encourager les étudiants à être fidèles et membres actifs de l'Église,
- Appliquer les principes bibliques dans leurs relations, dans leur vie de famille, dans la santé et servir en tant que citoyens responsables dans ce monde et dans le monde futur.

La préparation d'érudits capables de :

- Mener des recherches rigoureuses pour répondre aux besoins de l'Église et l'appuyer dans sa mission.

1. Formation pour les enseignants du niveau secondaire

Il existe deux filières principales pour devenir professeur de Bible au niveau secondaire : la filière pastorale et la filière éducative. Comme les professeurs de religion du secondaire occupant aussi une fonction pastorale, il est préférable de suivre la filière du diplôme ministériel. Dans les deux cas, les personnes choisies devraient être candidats potentiels à la consécration ou à l'autorisation et être aussi des enseignants certifiés.

a. Filière de diplôme ministériel. Il est préférable qu'un candidat se prépare à devenir professeur de Bible, niveau secondaire, en terminant des études pastorales et en ajoutant les sujets suivants :

Exigences de base pour la préparation au ministère :

- Avoir terminé ses études pour le diplôme d'entrée au pastorat comme exigé des pasteurs adventistes dans le pays ou la division (description au chapitre 4 ci-dessus) ;
- Posséder les qualités essentielles d'un pasteur adventiste (comme décrit au chapitre 1 ci-dessus) ;

- Avoir terminé avec succès une période de service en tant que pasteur ou équivalence pastorale, y compris évangélisation personnelle ou publique, et
- Avoir une recommandation de l'église locale, ou d'une organisation ecclésiale, pour continuer sa carrière dans le ministère d'éducation.

Exigences supplémentaires pour se préparer à l'enseignement :

En plus des conditions de base, les candidats doivent démontrer, dans les deux ans après leur embauche, d'avoir terminé ce qui suit :

- Cours appropriés en éducation, y compris gestion des classes, méthodes pédagogiques et évaluation
- Stage supervisé dans l'enseignement
- Expérience dans le ministère des jeunes ou formation à ce ministère

b. Filière diplôme en éducation. Un candidat peut se préparer à devenir professeur de Bible en secondaire en terminant un diplôme en éducation secondaire et en y ajoutant les sujets suivants :

Exigences de base pour la formation spécialisée dans l'enseignement :

- Une licence (ou équivalence) en éducation avec
- Un certificat ou spécialité en religion.¹⁴

Exigences supplémentaires pour se préparer au ministère :

- Posséder les qualités essentielles d'un pasteur adventiste (décrites au chapitre 1 ci-dessus), y compris participation active à l'église locale et générale ;
- De un à trois ans de formation biblique et théologique.

Quand les candidats n'ont pas étudié dans une institution adventiste, l'organisation qui emploie et le candidat devraient se mettre d'accord pour choisir un programme de formation qui assurera que le candidat comprend bien le message et la mission de l'Église et qu'il s'y engage, en plus des autres attentes mentionnées ci-dessus.

Quand un candidat n'a pas assez d'expérience pastorale, l'institut devrait établir un plan avec le candidat pour qu'il acquiert cette expérience.

¹⁴ Les professeurs du secondaire peuvent avoir un certificat dans plusieurs sujets selon les exigences locales.

2. Formation pour l'enseignement au niveau postsecondaire

Un candidat qui désire servir l'Église comme professeur en théologie, religion, ou pastorat dans un institut, une université, ou un séminaire devrait normalement posséder :

Exigences de base :

- Avoir terminé le diplôme d'entrée au pastorat, selon ce qu'on attend d'un pasteur adventiste dans la division locale (voir chapitre 4 ci-dessus) ;
- Démontrer les qualités essentielles, l'engagement et les compétences d'un pasteur adventiste (voir chapitre 1 ci-dessus)
- Posséder une expérience productive dans le ministère (e.g., comme pasteur, évangéliste, aumônier, ouvrier biblique, colporteur, etc.) ;
- Être en voie d'être consacré ou autorisé au ministère évangélique ;
- Présenter les recommandations de l'église locale ou l'organisation ecclésiale le proposant au ministère d'éducation, et

Formation spécialisée :

En plus de remplir les conditions de base mentionnées ci-dessus, une personne désirant enseigner au niveau postsecondaire doit répondre aux exigences suivantes :

- Obtenir un doctorat dans une spécialisation appropriée pour enseigner au cycle supérieur.
- Démontrer les compétences pédagogiques dans l'enseignement, l'évaluation, et la capacité de faire de la recherche.
- Démontrer qu'il est capable d'intégrer la foi et l'enseignement, afin de « cultiver » les étudiants pour qu'ils deviennent des membres productifs de l'Église et de la société.

CHAPITRE 9

CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE ET PASTORAL

Ce chapitre contient les règlements de la Conférence Générale concernant le Conseil international pour l'enseignement théologique et pastoral (IBMTE), tels qu'ils se trouvent dans le *Working Policy* de la Conférence Générale 2014-2015, p. 293-297. On trouvera la liste des membres actuels du IBMTE au site adventistaccreditingassociation.org.

FE 20 20 Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral

1. *But*—Le Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral (GCC-B) agit en coopération avec les divisions mondiales pour présenter des conseils généraux et des normes concernant la formation professionnelle que les institutions de l'organisation offrent aux pasteurs, évangélistes, théologiens, professeurs de Bible et de religion, aumôniers et autres employés de l'organisation qui sont impliqués dans la formation pastorale et religieuse. En utilisant les conseils d'administration des institutions qui sont reliés entre eux, les règlements, les normes et les procédures communs, le conseil s'efforce d'atteindre les objectifs suivants concernant l'enseignement au niveau licence et supérieur, ainsi que d'autres programmes d'éducation théologique et pastorale :
 - a. Encourager une unité théologique dynamique dans l'Église mondiale.
 - b. Faire ressortir davantage le point central du message et de la mission adventistes.
 - c. Soutenir le développement spirituel et professionnel des membres du corps enseignant impliqués dans les programmes pastoraux.
 - d. Promouvoir l'excellence professionnelle dans la formation et l'exercice de la profession.
 - e. Entretenir un partenariat solide, dans le domaine de la formation pastorale, entre les dirigeants d'église, les institutions éducatives et les membres du corps enseignant formant les pasteurs.
 - f. Vivifier la vie spirituelle des institutions éducatives adventistes à travers le ministère d'enseignants consacrés.

2. Composition du conseil

- a. Les membres du Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral seront désignés par le premier concile annuel ayant lieu immédiatement après la session régulière de la Conférence Générale. La commission de nominations du concile annuel, après avoir consulté l'administration, le Département d'éducation de la Conférence Générale, et l'Association pastorale, nommera les membres de ce conseil.
- b. Le Conseil international de l'enseignement pastoral et théologique sera composé des membres suivants, et au moins six d'entre eux seront des femmes :
 - Président de la CG ou son remplaçant, président de séance
 - Vice-président de la CG (le conseiller de l'éducation), vice-président
 - Vice-président de la CG (le conseiller de l'association pastorale), vice-président
 - Directeur du Département d'éducation de la CG, secrétaire
 - Secrétaire de l'Association pastorale de la CG, secrétaire adjoint
 - Vice-président (conseiller de l'Institut de recherches bibliques)
 - Secrétaire de la CG
 - Trésorier/chefs des finances de la CG
 - Directeur de la CG du ministère des aumôniers adventistes (ou son remplaçant)
 - Directeur de l'Institut de recherches bibliques de la CG
 - Présidents des divisions
 - Directeurs adjoints du Département d'éducation de la CG
 - Représentant de l'Association pastorale de la CG
 - Un professeur plein temps qui enseigne dans le programme de religion et pastorat d'une institution éducative accréditée AAA
 - Deux directeurs d'un programme du premier cycle de formation pastorale et religieuse
 - Cinq présidents/doyens de séminaires et universités offrant un programme doctoral de formation pastorale reconnu par l'organisation
 - Deux doyens du programme supérieur de formation religieuse et pastorale
 - Trois professeurs enseignant dans le programme de formation pastorale ou religieuse, accrédité par AAA, au niveau du rang de professeur adjoint ou au-delà
 - Six personnes d'expérience et actives dans la formation pastorale (pasteurs, aumôniers, instructeurs bibliques, etc.)

- Jusqu'à quatre membres supplémentaires, choisis par le conseil
 - Invité : Un représentant du bureau de conseil légal.
- c. Les membres du conseil en seront membres pendant cinq ans.
 - d. Le conseil pourra aux vacances survenues parmi les membres avant l'expiration de leur mandat.
 - e. Chaque division mondiale désignera au conseil un conseiller qui assistera aux réunions, en accord avec l'autorisation de l'organisation qui l'emploie.
3. *Réunions* — Le conseil tiendra régulièrement des réunions planifiées, au moins une fois par an. Un tiers du total formera le quorum nécessaire.
4. *Comité exécutif* — Le comité exécutif du conseil sera composé des membres marqués par un astérisque dans le paragraphe 2 ci-dessus, plus jusqu'à neuf membres choisis par le conseil. Le comité exécutif se réunira si nécessaire, entre les réunions du conseil, et fonctionnera selon les paramètres de sa sphère d'autorité désignés par le conseil. Le quorum comprendra un tiers des membres.
5. *Responsabilités du conseil*
- a. Etablir les buts et objectifs de l'enseignement adventiste du premier et deuxième cycles pour les pasteurs, les évangélistes, les théologiens, les professeurs de Bible et de religion, les aumôniers et autres employés de l'organisation qui sont impliqués dans la formation pastorale et religieuse du champ mondial.
 - b. Etablir une série fondamentale de sujets et de contenu obligatoire, ainsi que développer des lignes directrices et des normes clefs pour le choix des professeurs et l'acceptation des étudiants aux programmes répondant aux besoins du champ et favorisant la mission de l'Église, grâce aux programmes du premier et du deuxième cycle pour les employés de l'organisation impliqués dans la formation pastorale et religieuse.
 - c. Offrir des lignes directrices qui seront utilisées par les conseils de l'enseignement pastoral et théologique au niveau des divisions afin d'approuver les professeurs, y compris la conception du processus de candidature pour recevoir l'approbation de l'organisation.
 - d. Arranger les enquêtes et accorder l'autorisation de nouveaux programmes destinés à former les employés de l'organisation chargés de la formation pastorale et religieuse, comme recommandé par le conseil au niveau division pour l'enseignement théologique et pastoral, puis recommander les nouveaux programmes à l'Association d'accréditation des écoles, instituts et universités adventistes.
 - e. Faciliter l'échange de professeurs approuvés entre les programmes reconnus et offerts dans les divisions mondiales.

- f. Confirmer les professeurs autorisés à enseigner dans ces programmes, dans les institutions éducatives de la Conférence Générale, par le processus d'approbation de l'organisation selon le vote de ce conseil. Cette approbation sera valide jusqu'à cinq ans, aussi longtemps que le professeur enseigne dans le programme pour lequel il a été approuvé, et elle peut être renouvelée.
- g. Recommander à l'Association d'accréditation des écoles, instituts et universités adventistes les critères pour que ces institutions soient accréditées, ainsi que les départements offrant des programmes du premier et deuxième cycles destinés à préparer les employés de l'organisation chargés de la formation religieuse et pastorale, et coopérer avec l'association dans la préparation des visites d'accréditation.

Accréditation — Les séminaires, écoles et départements offrant des programmes du premier et deuxième cycles pour les employés de l'organisation chargés de la formation pastorale et religieuse devront suivre le processus d'accréditation énoncé par l'Association d'accréditation des écoles, instituts et universités adventistes.

Manuel — Les buts, objectifs, normes, critères et procédures concernant les responsabilités du conseil sont inclus dans le *Manuel de l'enseignement pastoral et théologique de l'organisation adventiste*.

Le secrétaire — Sujet à l'approbation du conseil, le secrétaire remplira les fonctions exécutives suivantes :

- a. Administrer tous les règlements et activités indiqués par le conseil.
- b. Enregistrer les procès-verbaux officiels et les préserver.
- c. Communiquer aux personnes appropriées les décisions du conseil.
- d. Offrir son avis dans le développement et le maintien d'un plan général pour les institutions et programmes destinés à préparer les employés de l'organisation chargés de la formation pastorale et religieuse.

Le secrétaire adjoint — Sujet à l'approbation du conseil, et en consultation avec le secrétaire, le secrétaire adjoint l'aidera à mener à bien ses responsabilités.

Personnel du conseil — Les membres élus du Département d'éducation et de l'Association pastorale de la Conférence Générale serviront en tant que personnel du conseil.

Droit d'appel — Toute décision du conseil concernant une institution ou un programme spécifique peut faire l'objet d'un appel de la part de celle-ci, à travers le Conseil d'enseignement pastoral et théologique de la division concernée, communiqué par écrit dans les 120 jours suivant la notification de cette décision. Cet appel peut être défendu par une représentation de trois personnes maximum devant une réunion du conseil. Le conseil, en session fermée, communiquera sa décision. Dans le cas de décisions importantes et de grande portée, un appel supplémentaire peut être présenté auprès du Comité exécutif de la Conférence Générale.

Changements et amendements — Tous changements ou amendements à l'organisation ou règlements du conseil devront être votés par une majorité de deux tiers de tous les membres présents lors d'une réunion officiellement annoncée. Un vote pour changer ou amender sera alors envoyé au Comité administratif de la Conférence Générale avant sa confirmation lors du concile annuel.

CHAPITRE 10

CONSEIL AU NIVEAU DIVISION POUR L'ENSEIGNEMENT THÉOLOGIQUE ET PASTORAL

1. *But* — Le conseil d'éducation pastorale et théologique au niveau d'une division assure dans son territoire respectif, la surveillance, la supervision, la direction et la coordination de la formation offerte par les institutions de l'organisation aux pasteurs, évangélistes, théologiens, professeurs de Bible et de religion, aumôniers et autres employés de l'organisation, chargés de la formation pastorale et religieuse. Travaillant en coopération avec le conseil international de l'enseignement théologique et pastoral, et les institutions académiques par l'intermédiaire des conseils, règlements, normes et procédures étroitement liés entre eux, ces conseils s'efforcent de réaliser les objectifs suivants en relation avec les études pastorales et théologiques universitaires du premier, second et troisième cycles et autres :
 - a. Encourager une unité théologique dynamique dans l'Église mondiale.
 - b. Rendre plus net le point central sur le message et la mission adventistes.
 - c. Soutenir le développement spirituel et professionnel des membres du corps enseignant chargés des programmes pastoraux.
 - d. Promouvoir l'excellence professionnelle dans la formation et l'exercice de la profession pastorale.
 - e. Entretenir un partenariat solide, dans le domaine de la formation pastorale, entre les dirigeants d'église, les institutions éducatives et les membres du corps enseignant formant les pasteurs.
 - f. Vivifier la vie spirituelle des institutions éducatives adventistes à travers le ministère d'enseignants consacrés.
2. *Composition du conseil de division*
 - a. Les membres du conseil de l'enseignement théologique et pastoral de division seront désignés par le comité de la division lors de sa réunion annuelle tenue à la suite de chaque assemblée générale ordinaire de la Conférence Générale. La commission de nominations de la division, après avoir consulté l'administration, le département d'éducation et l'association pastorale, nommera les membres de ce conseil.
 - b. Le conseil sera composé des membres suivants, trois d'entre eux au moins seront des femmes :

- Le président de la division ou son remplaçant, président de séance
 - Le vice-président ou secrétaire de la division, vice-président
 - Le directeur du département d'éducation ou le secrétaire de l'association pastorale, secrétaire
 - Le secrétaire de l'association pastorale ou le directeur du département d'éducation, secrétaire adjoint
 - Le secrétaire de la division
 - Le trésorier de la division
 - Le directeur du ministère des aumôniers adventistes
 - Une représentation appropriée des leaders de l'union et de la fédération/mission
 - Une représentation appropriée des enseignants des programmes de religion ou formation pastorale, et parmi eux, au moins quatre personnes possédant le titre de professeur-adjoint ou plus
 - Des laïques actifs
 - Jusqu'à deux membres supplémentaire, choisis par le conseil
- c. Les membres du conseil en seront membres pendant cinq ans.
- d. Le comité exécutif de la Division pourvoira aux vacances survenues parmi les membres avant l'expiration de leur mandat.
3. *Réunions* — Le conseil tiendra régulièrement les réunions planifiées, au moins une fois par an. Sept membres présents constitueront le quorum nécessaire à la validité des décisions prises.
4. *Comité exécutif* — Le conseil peut nommer un comité exécutif qui se réunira si nécessaire, entre les réunions du conseil, et qui fonctionnera selon les paramètres du cahier des charges que le conseil lui aura attribué.
5. *Responsabilités du conseil*
- a. Établir les buts et objectifs, spécifiques à la Division, de l'éducation adventiste de dirigeants recevant une formation pastorale et religieuse, qui s'harmonisent avec ceux établis par le conseil international de l'enseignement théologique et pastoral.
 - b. Autoriser des programmes contribuant au développement de la capacité des dirigeants recevant une formation pastorale et religieuse comme suit :
 - i. Désigner l'institution ou les institutions où sera offerte l'éducation des dirigeants recevant une formation pastorale et religieuse.
 - ii. Réviser et recommander au conseil international de l'enseignement théologique et pastoral, de nouveaux programmes du premier, second et troisième cycles universitaires, conçus pour préparer les dirigeants

recevant une formation pastorale et religieuse, selon les propositions des conseils des institutions où de tels programmes seront offerts.

- c. Consulter les dirigeants et membres du corps enseignant des institutions, écoles et départements offrant des programmes aux étudiants dans les domaines du ministère pastoral, de la théologie, de l'enseignement religieux et de la Bible, et de l'aumônerie, afin de :
 - 1) Donner des lignes directrices pour la sélection de professeurs participant à de tels programmes.
 - 2) Établir les conditions d'admissibilité des étudiants à ces programmes.
 - 3) Préciser des sujets, en plus de ceux déterminés par le conseil international de l'enseignement théologique et pastoral correspondant aux besoins spécifiques de la division pour de tels étudiants.
 - 4) Guider chaque institution dans la conception du programme d'étude général pour la formation de dirigeants recevant une éducation pastorale et religieuse.
 - 5) Concevoir, tout en consultant le champ, un programme de stage interne dans chacun des domaines dont il est question au paragraphe 5. c. ci-dessus.
 - 6) Établir un programme assurant la qualité de l'éducation et surveiller les conditions requises à l'emploi.
 - 7) Encourager les entités de l'organisation, à employer uniquement ceux qui ont achevé leur formation dirigée par les institutions offrant les programmes spécifiés par leur conseil.
 - 8) Élaborer des lignes directrices qui serviront au développement académique de ceux qui servent dans le ministère pastoral et qui n'ont pas terminé leur formation dans des institutions de l'Association.
- d. Répondre aux recommandations de la commission de l'institution chargée de rechercher des candidats aux postes de président de séminaire, doyen de la faculté de théologie, ou chef du département de religion ou théologie. Cette commission de recherche, nommée sur l'initiative commune de l'administrateur de l'institution et du président du conseil d'administration de l'institution, comprendra une représentation adéquate de l'institution, des dirigeants de l'église et de ce conseil. Le conseil d'administration de l'institution prendra la décision finale quand il s'agit de pourvoir une vacance.
- e. Confirmer les membres du corps enseignant, autorisés à enseigner dans ces programmes, par un procédé d'approbation ecclésiale, mis en oeuvre par le comité, selon la recommandation ou l'autorisation du Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral. Cette approbation peut être valide pendant cinq ans, aussi longtemps que l'éducateur enseigne dans le cadre du programme pour lequel il a reçu cette approbation ; celle-ci peut être renouvelée.

- f. Coopérer avec l'association d'accréditation des écoles et universités adventistes, les collèges et universités, dans la conduite de visites d'accréditation aux institutions offrant des programmes d'étude en Bible, religion ou théologie.
6. *Droit d'appel* — Toute action du conseil d'enseignement théologique et pastoral de la Division concernant une institution ou un programme spécifique, peut faire l'objet d'un appel de la part de ceux-ci, communiqué par écrit dans les 120 jours suivant la notification de cette action.

Cet appel peut être soutenu par une représentation d'au moins trois personnes avant que le conseil de la Division ne se réunisse. Le conseil de Division prendra alors sa décision en huis clos. Dans le cas de décisions extrêmes et d'une portée considérable, un autre appel peut être adressé au conseil international de l'Enseignement théologique et pastoral.

CHAPITRE 11

SÉLECTION DES RESPONSABLES ET PROFESSEURS D'UN INSTITUT DE FORMATION PASTORALE OU D'UN PROGRAMME DIPLÔMANT

Les pasteurs adventistes du septième jour fonctionnent en tant que dépositaires de la doctrine, de la pratique et de la mission de l'Église adventiste.¹⁵ Ainsi, préparer des personnes capables de fonctionner avec succès dans ce rôle de dépositaires, devient donc l'objectif principal de nos séminaires et des départements de religion et de théologie. Pour réaliser cet objectif, il est impératif que nos institutions de formation pastorale et nos programmes accordent un soin particulier à l'aspect « omnipraticien » des compétences du nouveau diplômé. Par conséquent les présidents, les doyens et directeurs départementaux de ces écoles et programmes doivent eux-mêmes posséder une expérience dans le pastoralat et les premiers aspects du ministère. Le leader a le rôle, en utilisant ses compétences administratives, de maintenir unis les professeurs spécialisés dans ce domaine, avec leurs différentes branches de compétence, pour former une **équipe** qui se focalisera sur la préparation de diplômés ayant un état d'esprit propice au ministère pastoral. Les leaders potentiels doivent avoir reçu l'aval ou être en position de l'être selon la procédure décrite au chapitre 12 de ce manuel.

Un leader académique doit posséder une éducation supérieure, et offrir dans ce rôle ce qui est en accord avec les normes scholastiques les plus élevées. Un leader potentiel devrait jouir de maturité émotionnelle, une personne d'expérience, profondément spirituelle, qui peut grâce à son tempérament créer une équipe professorale qui fonctionne harmonieusement. Le leader potentiel doit jouir de l'approbation de l'Église, en vue de pouvoir former des personnes aspirant à travailler en cordiale relation avec l'Église. Il devrait avoir la capacité de conduire à l'intégration et la promotion des croyances fondamentales de l'Église, de ses valeurs et principes, tout en pouvant se responsabiliser par le biais du fonctionnement des départements, de l'école ou de l'institution.

Les conseils d'administration qui gouvernent ces institutions devront développer des procédures qui seront utilisées dans le choix de ses leaders. Ces procédures devraient assurer que la personne est responsable de rendre des comptes à l'Église en s'engageant auprès du BMTE, comme suit :

¹⁵ Un pasteur, tel qu'il est décrit dans ce manuel, est celui qui se trouve à temps complet ou partiel dans le pastoralat de l'Évangile et qui est rémunéré par l'Église ou une autre entité institutionnelle. Un pasteur peut être chargé d'un district local ou d'une église, professeur de religion, ministère, ou théologie, aumônier, ou administrateur ecclésial.

Le choix d'un président

Dans le cas du **président d'une université ou d'un institut ou du vice-recteur**, le conseil d'administration est le seul responsable d'établir et de mettre en oeuvre la procédure de sélection.

Choix d'un doyen ou directeur d'un département

S'il faut choisir le **directeur d'un département ou le doyen d'une faculté**, dans le cadre d'un grand institut/université, le président de cette entité s'occupera de lancer la procédure de sélection, cherchant à trouver des candidats prometteurs qui possèdent les attributs nécessaires mentionnés ci-dessus. A chaque étape, la procédure doit s'efforcer de rechercher la contribution des constituants et des groupes affectés par cette sélection.

S'il est certain que beaucoup d'universités/instituts ont déjà des procédures de sélection en place, nous recommandons de considérer les procédures suivantes pour cibler de plus près le processus de sélection des doyens et directeurs de départements. La procédure de sélection du doyen d'un séminaire adventiste du septième jour ou du directeur d'un département de religion/théologie autorisé à offrir une formation professionnelle aux responsables de l'enseignement pastoral et religieux (pasteurs/évangélistes, théologiens, professeurs de religion/théologie, missionnaires et aumôniers) comprend les étapes suivantes :

1. Une commission de recherche sera nommée par l'administrateur principal de l'institution, en consultation avec le conseil d'administration. Les membres de cette commission comprendront un nombre équilibré de représentants appropriés, choisis parmi :
 - a. Les administrateurs de l'institution et les professeurs de religion/théologie (nommés par le président de l'institution) et
 - b. D'autres personnes choisies parmi les dirigeants de l'organisation dans le pays/région (Divisions, unions, champs locaux) desservie par l'institution (nommés par le conseil d'administration), aussi bien que
 - c. Un représentant nommé par le BMTE.
2. La commission de recherche accomplira les tâches suivantes :
 - a. Définir la procédure de recherche
 - b. Réviser ou créer une description de ce poste.
 - c. Lancer l'offre d'emploi et sa publication.
 - d. Faire une liste des candidats potentiels, la réviser et établir ensuite une liste plus courte.
 - e. Vérifier que les candidats ont reçu l'aval auparavant ou qu'ils peuvent le recevoir.
 - f. Interviewer les candidats les plus prometteurs et acceptables.

- g. Normalement recommander trois noms par ordre de préférence à l'université ou l'administration de l'institut ou, dans le cas d'un séminaire autonome, au président du conseil d'administration.
3. L'administrateur principal ou le président du conseil de l'institution présentera un nom (ou plus) au conseil d'administration de l'université pour être approuvé et nommé.

Choix d'un professeur de religion/théologie

La procédure de sélection et d'embauche de professeurs de théologie/religion/pastorat varie beaucoup dans le monde entier. Mais tenant compte de ce que « personne ne devrait se réclamer d'avoir reçu toute la lumière accessible au peuple de Dieu » (*Gospel Workers*, p. 126), sachant que « le salut est dans le grand nombre des conseillers » (Prov. 11.14), cette entreprise devrait être menée par une commission de recherche capable de prendre les décisions correctes.

Le choix, l'embauche et la promotion des professeurs sont une des responsabilités des institutions, et beaucoup d'entre elles ont déjà des procédures qui incluent les éléments décrits ci-dessous. Le BMTE devrait s'assurer que chaque institution a un système de demande d'emploi en place. L'institution devrait demander au candidat de fournir les documents semblables à ceux qui sont exigés pour l'approbation de l'organisation (Chapitre 12). Les directives suivantes sont offertes pour ceux qui établissent leur procédure de demande d'emploi ou qui la révisent.

1. Exigences concernant le contexte vécu et l'expérience

Un candidat à l'enseignement postsecondaire de théologie/religion/pastorat doit remplir les conditions des chapitres 1 et 8 (ci-dessus) et fournir l'évidence de ce qui suit :

- Approbation de l'organisation (Chapitre 12)
- Loyauté envers le message et la mission de l'Église adventiste du septième jour démontré par le fait d'être membre d'une église locale et d'y participer activement
- Il est titulaire d'un doctorat dans la discipline, ou possède un diplôme plus élevé que le plus haut niveau des étudiants qu'il/elle enseignera
- Présentations scholastiques et articles publiés dans sa discipline
- Présentations, publications et service dans les églises et pour l'organisation (e.g., sermons, publications pour les laïques, et autres formes de ministère)

2. Dossier de candidature

Le CV et autres documents démontrant la préparation nécessaire pour ce poste d'enseignant, comme ceux exigés pour l'approbation de l'organisation (chapitre 12).

3. La procédure de sélection

Cette procédure devrait normalement inclure les étapes suivantes :

- La formation d'une commission de recherche, nommée selon l'initiative commune de l'administrateur principal de l'institution et le président du conseil. La commission de recherche comprendra une représentation adéquate parmi les administrateurs de l'institution et les professeurs de religion/théologie, ainsi que des dirigeants de l'église du pays ou de la région desservis par l'institution (Division, Unions, local fields) et le représentant du BMTE.
- Annoncer le poste disponible à travers les filières professionnelles et de l'organisation afin d'obtenir une liste diversifiée de candidats qualifiés.
- La commission de recherche étudiera la liste des candidats potentiels, puis fera l'interview des plus prometteurs. (Les candidats qui ne possèdent pas d'approbation officielle du BMTE de leur division devraient en faire la demande immédiate.).
- Après être arrivés à un consensus, les membres de la commission classent et recommandent normalement deux ou trois candidats à l'administrateur principal de l'institution.
- La commission recommandera un nom ou plusieurs au conseil d'administration de l'institution pour approbation, selon les procédures de cette entité.

CHAPITRE 12

ENGAGEMENT DES PROFESSEURS DE RELIGION, THÉOLOGIE ET PASTORAT, ET APPROBATION DE L'ORGANISATION

Le contexte des institutions éducatives adventistes du septième jour

Les instituts, séminaires et universités adventistes préservent et enseignent ce que l'ensemble des membres de l'Église adventiste approuvent comme la meilleure compréhension actuelle des Écritures. Les étudiants choisissent de fréquenter les écoles adventistes croyant que, en plus de leurs qualités académiques, ces écoles sont des lieux où ils peuvent mieux connaître les Écritures, approfondir leur compréhension des croyances adventistes, et être encouragés à mûrir dans leur foi alors qu'ils se préparent à servir dans l'avenir. S'il est certain que la foi est un choix individuel que chacun doit adopter, et qui est influencée par beaucoup de facteurs, l'Église et les parents croyants, qui ont établi et soutenu ces institutions, sont en droit de s'attendre à ce que les études en religion de l'étudiant ne contribueront pas à une perte de sa foi pendant son séjour à l'école. En même temps, en plus de leur rôle pour consolider la foi des jeunes, les écoles adventistes supérieures sont aussi des lieux où des recherches importantes sont réalisées, ce qui a le potentiel de conduire à une compréhension plus avancée des Écritures et de la vérité. De plus, ces recherches méritent le soutien de l'Église et son appréciation. Ces deux engagements : consolider la foi et poursuivre de nouvelles recherches existent dans un contexte de tension entre le besoin d'aller au-delà de la pensée sectaire étroite et des définitions apparemment sans bornes de la liberté académique que l'on retrouve parfois dans le secteur public.

On attend des professeurs de théologie et religion des écoles adventistes qu'ils adhèrent aux croyances de l'Église et se conduisent en accord avec ses valeurs et ses normes. On attend d'eux qu'ils exercent une influence positive sur les étudiants. La grande majorité de ces professeurs sont des représentants fidèles et positifs de l'Église. Mais, à travers les années, il est possible que ces enseignants changent leur pensée ou perdent leur foi, et qu'ils commencent à enseigner des concepts qui sont contraires aux vues adventistes. Si un enseignant a des idées différentes concernant les croyances fondamentales de l'Église et s'il croit que celles-ci devraient être considérées, il est prévu que ces idées soient examinées et testées par d'autres érudits et dirigeants adventistes. Si ces idées sont étayées, elles devraient être considérées par la Conférence Générale lors d'une session, pour éventuellement devenir une nouvelle "Croyance fondamentale". Cependant, les vues divergentes et contraires aux croyances fondamentales ne doivent pas être présentées dans les salles de classe. Les professeurs devraient certainement enseigner ce que d'autres pensent à ce sujet afin que les étudiants soient exposés à des points de vue divergents et, qu'ainsi, ils reçoivent une éducation complète, mais en fin de compte les professeurs devraient défendre et affirmer les croyances adventistes.

Engagement, approbation et responsabilisation

Ce chapitre décrit la manière dont les professeurs peuvent confirmer leur engagement envers l'Église adventiste du septième jour, et l'Église et l'école peuvent les "approuver" en tant qu'enseignants dignes qui soutiendront l'Église, qui enseigneront correctement, et qui aideront leurs étudiants à consolider leur foi. Cette procédure cherche à tenir comme responsables ceux qui ont une énorme influence sur les étudiants, y compris les futurs pasteurs, les dirigeants dans le ministère, et les enseignants qui façonneront la pensée et la pratique de l'Église mondiale. La responsabilisation est essentielle au succès de toute organisation. Cette responsabilisation doit se produire dans le contexte des relations et, en même temps, les relations peuvent aussi diminuer le besoin de rendre des comptes quand l'amitié conduit à hésiter dans le questionnement des pairs. Afin d'établir une procédure de responsabilisation répondant à ces préoccupations, le livre de règlements de la Conférence Générale a donné au IBMTE la tâche de « développer des lignes directrices et des normes clés dans la sélection des professeurs » et de « fournir des lignes directrices qui seront utilisées par le conseil d'enseignement théologique et pastoral au niveau des divisions pour l'approbation du corps enseignant ».

Approbation :

- L'approbation a pour but d'affirmer, de la part de l'Église adventiste, qu'un professeur a reçu un appel sacré au ministère de l'enseignement religieux et théologique, et en même temps de reconnaître sa formation avancée et spécialisée
- Elle donne aux étudiants et aux parents les informations propices à faire confiance que l'enseignement de l'école s'aligne avec la Bible et les croyances et principes de l'Église adventiste
- Elle établit des normes élevées pour l'éthique pastorale et de l'éducateur
- Elle encourage les étudiants à se fonder sur les Écritures et les croyances de l'Église adventiste du septième jour
- Elle promeut l'engagement de l'étudiant envers le Christ, ce qui conduit à un nombre croissant de baptêmes et la rétention de ces étudiants
- Elle encourage une formation équilibrée des pasteurs grâce à l'exemple de professeurs démontrant une foi solide, offrant les attitudes, les aptitudes et les compétences nécessaires à la proclamation de l'Évangile et la consolidation d'églises saines
- Elle promeut la transparence, la communication et la responsabilisation concernant les normes d'enseignement de religion/théologie dans les écoles adventistes, ce qui conduit à une plus grande congruence entre ce que les étudiants attendent de leurs professeurs et ce qu'ils vivent réellement
- Elle encourage une saine créativité, un désir d'apprendre et de contextualiser, sans compromettre les croyances fondamentales de l'Église
- Elle fait le rapprochement entre les institutions académiques et l'Église pour dialoguer au niveau des divisions et fournit un forum où que chaque partie se responsabilise mutuellement

Le processus d'engagement et d'approbation

Ce processus a lieu dans l'institution éducative locale où le professeur travaille. Pour les raisons décrites ci-dessus, il inclut aussi l'Église. On s'attend à ce que tous ceux qui enseignent ou qui guident les étudiants connaissent et appuient les cinq documents sur lesquels l'approbation est accordée. Ce processus s'applique à ceux qui sont, ou qui seront enseignants au moins à mi-temps dans les départements de religion/théologie/pastorat des instituts, séminaires et universités adventistes. Chaque école devrait établir un processus de responsabilisation en y incorporant les meilleures pratiques telles que mentionnées ci-dessus et détaillées dans les normes AAA (Formulaire A, critères 5, 12 et formulaire B, critère 7). La décision d'approuver ou de réapprouver est prise par le BMTE de la division. Les approbations pour les éducateurs des institutions de la Conférence Générale seront faites par le Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral. Les nouveaux professeurs potentiels qui n'ont pas encore reçu cette approbation devraient le faire dès qu'ils commencent à poser leur candidature.

Engagement et approbation initiale

1. Le professeur éventuel étudie les déclarations suivantes de l'organisation et indique par écrit s'il est disposé à soutenir ces directives et travailler dans leur cadre :
 - a. 28 croyances fondamentales des Adventistes du septième jour (Appendice B)
 - b. Ethique pastorale (Appendice C)
 - c. Code de déontologie des éducateurs adventistes (Appendice D)
 - d. Liberté académique et théologique et responsabilisation (Appendice E)
 - e. Méthodes dans l'étude de la Bible (Appendice F)
2. Le professeur éventuel remet, par voie électronique, au chef du département et au doyen de la faculté :
 - a. Un Curriculum Vitae,
 - b. Une déclaration écrite d'objectif concernant l'enseignement
 - c. Trois références, et
 - d. L'affirmation de travailler dans le cadre des directives listées au No 1
3. Le doyen s'entretient avec l'éducateur. S'il existe des problèmes ou des rapports négatifs dont il faut parler, ceci devrait être résolu à ce niveau. Si les problèmes ne peuvent pas être résolus entre le doyen et un candidat éventuel, la commission de recherche devrait en être informée. (Dans le cas d'un professeur employé qui désire obtenir l'approbation initiale, l'institution devra suivre ses politiques pour régler une telle situation).
4. Si le doyen est satisfait qu'il peut approuver le professeur, le doyen recommande l'approbation auprès du président du BMTE de la division, en envoyant un rapport et les pièces justificatives par le moyen du conseil d'administration de l'institution (en général par le comité de l'enseignement théologique et pastoral ou des affaires académiques).

5. Quand la recommandation est positive et qu'il n'y a aucun problème connu, le BMTE de la division vote d'approuver le professeur. Si ce BMTE a une préoccupation ou reçoit des informations négatives d'autres sources concernant des inquiétudes affectant l'approbation, il en informera le président de l'institution où le doyen peut gérer cette question d'une des deux manières :
 - a. Le doyen/président prépare une réponse pour le BMTE-division afin que la question soit solutionnée et donne une explication, ou
 - b. Le doyen/président informe le BMTE-division que le problème n'est pas résolu.
6. Le président du BMTE-division envoie le nom voté au IBMTE pour être enregistré et prépare un certificat d'approbation signé par le président et secrétaire du BMTE-division. Si l'institution informe que le problème avec le professeur n'est pas résolu, ou si le BMTE-division considère que ces inquiétudes sont importantes et continues, ils refuseront simplement d'approuver le professeur.

Ni le BMTE-division ni le IBMTE n'ont un rôle dans l'embauche, le remerciement ou la mise en discipline ou d'autres questions concernant l'emploi. Toutes ces choses sont gérées par l'institution.

L'approbation de l'éducateur est une question d'enregistrement public, inscrit entre autres à l'annuaire de l'Église adventiste et auprès de l'Association adventiste d'accréditation.

L'approbation est basée sur l'engagement personnel de l'éducateur concernant son enseignement. Elle va bien au-delà de la déclaration faite lors du baptême ou lors de la consécration, puisqu'elle concerne particulièrement l'enseignement dans une institution adventiste. La promotion et l'évaluation des pairs sont des procédures internes académiques séparées. La démarche pour la consécration est gérée par le biais des fédérations/missions et unions, et non par l'institution locale.

L'appendice G contient le formulaire préparé par le Séminaire théologique adventiste d'Andrews University pour l'approbation des professeurs. Les institutions sont libres de l'adapter selon leurs propres besoins.

Durée de validité de l'approbation

L'engagement/l'approbation sont normalement valables pendant cinq ans, en conjonction avec le schéma quinquennal de l'Église. Si des inquiétudes se présentent, on peut les étudier et en discuter à n'importe quel moment pendant le quinquennat. Quand un professeur qui a pris son engagement et a été approuvé se déplace d'une institution adventiste vers une autre division, son approbation le suivra en même temps. Quand la période d'approbation arrive à échéance, un processus de ré-approbation sera mis en œuvre (voir ci-dessous).

Le processus de ré-engagement et ré-approbation

Quand le quinquennat s'achève, un processus de ré-engagement et ré-approbation sera mis en place dans les six mois qui suivent la session de la Conférence Générale selon ce qui suit :

1. Le professeur soumet au chef du département et doyen :
 - a. Un document réaffirmant son engagement envers l'Église adventiste, ses croyances et ses principes concernant l'éthique, la liberté académique et l'étude des Écritures, et
 - b. Un CV actualisé.
2. Le doyen envoie un rapport avec les pièces justificatives, par le biais du conseil d'administration de l'institution, au BMTE-division, avant le 31 mars qui suit la session de la CG, en résumant la recommandation de ré-approuver le professeur ou de ne pas le faire.
 - a. S'il n'y a aucune inquiétude, l'approbation sera renouvelée et envoyée au IBMTE pour enregistrement et pour délivrer le certificat.
 - b. Tout problème important qui se présente au niveau du BMTE-division sera renvoyé à l'institution pour qu'elle le gère.
 - c. Si le problème ne peut pas être éclairci, on refusera la ré-approbation.

Exprimer ses inquiétudes

Les personnes ou les organisations qui ont de sérieuses inquiétudes concernant les actions d'un membre particulier du corps enseignant vis-à-vis des cinq documents, peuvent exprimer ces préoccupations en suivant le modèle indiqué par Jésus dans Matthieu 18.15-17, en tenant compte que la préoccupation divine principale est d'offrir une solution de rédemption (Matthieu 18.1-14).

1. Nous encourageons les personnes qui ont de sérieuses inquiétudes concernant un éducateur de lui parler directement pour voir si ces questions peuvent être résolues en privé. On peut inviter le chef du département pour servir de médiateur dans cette conversation, car entre l'étudiant et le professeur il y a inégalité de statut.
2. Si les préoccupations ne sont pas ventilées avec satisfaction à ce niveau-là, alors le doyen (ou le président de l'institution) sera informé dans un effort pour solutionner ces questions. L'institution a la responsabilité d'aider autant que possible le professeur à résoudre ces questions.
3. Si on n'obtient aucun résultat satisfaisant de cette manière, et l'évidence est présentée que ce grief n'est pas un cas isolé et qu'il est d'importance, le doyen devra informer le président du BMTE-division.
4. Chaque école gardera un dossier des plaintes concernant un professeur et la réponse du professeur. Ce dossier sera mis à la disposition du BMTE-division si on le demande. Le doyen ou le BMTE-division pourront recommander que le professeur soit « sous considération ». Ce statut peut durer pendant un an.

5. Si les problèmes et plaintes persistent, le doyen peut recommander et le BMTE-division peut prolonger le statut « sous considération » pour une année supplémentaire, au maximum, ou peut aussi retirer l'approbation pour juste cause.
6. Le IBMTE peut exprimer ses préoccupations et renvoyer un nom au doyen, par le biais du BMTE.

Note : Un professeur qui est placé dans la catégorie « sous considération » ou dont l'approbation a été refusée, ne sera pas approuvé pour enseigner dans une autre institution adventiste jusqu'à ce que le BMTE/IBMTE l'autorise.

Procédure d'appel

Un professeur à qui l'autorisation a été refusée ou qui est « sous considération » a le droit de faire appel concernant cette décision.

1. L'éducateur peut faire appel à l'institution éducative où il est employé. On suivra alors la procédure d'appel de l'institution.
2. L'éducateur aura aussi le droit de faire appel directement au BMTE-division. Les représentants de l'institution pourront être présents lors de la réunion.

Le BMTE de la division peut aussi envoyer le cas au IBMTE si l'on n'arrive pas à une décision.

Approbation et accréditation

Si certes il n'existe pas de lien direct entre la AAA et la ré-approbation, AAA demandera l'évidence que le conseil de l'institution demande des comptes à l'administration afin que celle-ci s'assure que l'enseignement religieux général et les programmes théologiques/pastoraux ainsi que le corps enseignant se focalisent et accordent tout leur soutien au message, croyances, et mission de l'Église adventiste du septième jour. L'institution démontrera qu'un système d'évaluation robuste et transparent est en place pour s'assurer que chaque membre du corps enseignant soutient le message et la mission de l'Église (voir chapitre 14).

CHAPITRE 13

AUTORISATION POUR ÉTABLIR DES INSTITUTS DE FORMATION PASTORALE OU DES PROGRAMMES DIPLÔMANTS

Ce chapitre s'efforce de guider les institutions supérieures appartenant à l'Église et gérées par elle, dans le processus de demande d'autorisation auprès du Conseil international pour l'enseignement théologique et pastoral (IBMTE) afin d'offrir de nouveaux programmes conduisant à des diplômes en religion, théologie ou pastorat. De plus, ce chapitre indique la démarche pour les entités adventistes qui désirent établir un nouvel institut ou séminaire de formation au ministère, niveau deuxième ou troisième cycles ; cette institution offrira un diplôme ou des diplômes en religion, théologie et pastorat.

Les demandes d'autorisation à l'organisation pour les nouvelles institutions et les nouveaux programmes sont traitées par le IBMTE. Dans les deux cas, la demande sera aussi présentée par le Comité de l'enseignement théologique et pastoral de la division (BMTE), à moins que l'institution éducative ne soit sous l'administration de la Conférence Générale. Une fois que l'autorisation a été obtenue, la supervision reviendra alors à l'Association adventiste d'accréditation.

Une institution cherchant à établir un campus annexe ou une affiliation dans le territoire de la division, ou lancer un programme extramuros interdivision pour des cours de théologie, religion ou pastorat, doit soumettre au IBMTE, par le biais du BMTE-division, une demande officielle accompagnée de copies des votes pris par les conseils d'administration des institutions concernées.

Contexte du règlement

Le Conseil international pour l'enseignement théologique et pastoral (IBMTE) et le Comité de l'enseignement théologique et pastoral au niveau des divisions (BMTEs) sont les entités par le moyen desquels la Conférence Générale des adventistes du septième jour encourage et maintient une coordination internationale dans la formation des pasteurs.¹⁶ Ces conseils sont autorisés à agir comme décrit dans le *General Conference Working Policy* F 20 20 et F 20 25.

¹⁶ Un pasteur, tel qu'il est décrit dans ce manuel, est celui qui se trouve à temps complet ou partiel dans le pastorat de l'Évangile et qui est rémunéré par l'Église ou une autre entité institutionnelle. Un pasteur peut être chargé d'un district local ou d'une église, être professeur de religion, ministère, ou théologie, aumônier, ou administrateur.

Working Policy F 20 25 5b décrit, parmi les devoirs du BMTE-division, les responsabilités suivantes :

« Autoriser les programmes propices au développement de leaders dans la formation religieuse et pastorale comme suit :

1. Désigner l'institution (ou institutions) qui offrira l'enseignement des leaders chargés de la formation religieuse et pastorale.
2. Étudier et recommander au IBMTE les nouveaux programmes du deuxième et troisième cycles conçus pour préparer les leaders chargés de la formation religieuse et pastorale, comme le proposent les conseils des institutions où ces programmes seront offerts ».

Working Policy F 20 20 5d indique qu'une des responsabilités du Conseil international pour l'enseignement théologique et pastoral (IBMTE) est :

« Réaliser les enquêtes et accorder l'aval/la reconnaissance aux nouveaux programmes avec diplômes conçus pour préparer les employés de l'organisation chargés de la formation religieuse et pastorale, selon la recommandation du Conseil pour l'enseignement religieux et pastoral des divisions respectives, puis recommander alors les nouveaux programmes à l'Association d'accréditation des écoles, instituts et universités adventistes ».

Procédure pour obtenir l'autorisation de l'organisation d'ouvrir de nouveaux instituts de formation pastorale

Quand les leaders d'une entité adventiste (division ou union) jugent nécessaire d'établir un nouvel institut de formation pastorale pour offrir une formation particulière et un diplôme correspondant du deuxième ou du troisième cycles aux personnes qui servent l'Église en tant que pasteurs, professeurs de pastorat, théologie ou religion, ou aux aumôniers dans leur territoire, ils présenteront ce besoin au BMTE de la division. Après avoir minutieusement étudié les meilleures options disponibles, les dirigeants de la division/union en discuteront avec l'administration de l'institut/séminaire/université desservant leur territoire et demanderont leur participation. Si une telle institution n'existe pas, les dirigeants suivront les lignes directrices du manuel du Conseil international d'enseignement, section *Approbation d'un nouveau programme avec diplôme*, en sachant que la demande doit être envoyée au BMTE-division pour recommandation au IBMTE.¹⁷

Procédure pour obtenir l'autorisation de l'organisation pour offrir de nouveaux programmes diplômants

1. Étude de faisabilité. Les institutions désirant établir un nouveau programme diplômant devraient dialoguer avec les responsables de l'entité ecclésiale pour décider si, en fait, une telle initiative est nécessaire. On réalisera une étude de faisabilité, en tenant compte des

¹⁷ Le IBE manuel se trouve à l'appendice 13a ou sur le web à aaa.adventistaccreditingassociation.org.

cinq secteurs que le comité d'enquête et de visite du IBMTE désirera qu'on considère (Voir appendice 13b sous le titre "Point central de la visite sur place de la commission d'enquête").

2. Proposition officielle. Si l'enquête montre des résultats favorables, une proposition officielle sera formulée, en suivant le modèle présenté dans l'appendice 13c. La proposition officielle inclura :

- a. Les objectifs du nouveau programme diplômant
- b. Les cours conduisant au programme proposé
- c. La raison d'être du programme proposé
- d. Evidence de l'intérêt des étudiants envers ce programme proposé
- e. Le corps enseignant
- f. Les installations
- g. Les ressources de la bibliothèque
- h. Les autres besoins institutionnels liés au programme proposé
- i. L'accréditation
- j. L'évaluation initiale du programme proposé
- k. Le résumé des coûts estimés pour ce programme.

La proposition pour l'établissement d'un nouveau séminaire comprendra une liste semblable d'informations.

3. Vote pris par le Conseil de l'enseignement théologique et pastoral-niveau division.

Une fois que la proposition officielle a été considérée par le conseil d'administration de l'institution et une décision favorable est prise, la proposition sera soumise au BMTE-division pour approbation. Le BMTE décidera si le programme proposé justifie une visite d'étude par des spécialistes nommés par le conseil de la division. Le comité de la visite d'étude donnera son rapport au BMTE.

Après que le BMTE-division agit favorablement concernant le nouveau programme, la proposition sera traitée et approuvée par le Comité exécutif de la division. Le secrétaire du BMTE-division communiquera le vote à l'administrateur principal de l'institution et au président du Conseil d'administration. La proposition sera alors officiellement recommandée au Conseil international (IBMTE) par le biais de son secrétaire.¹⁸

4. Rôle du Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral. Une fois que la proposition officielle est reçue, comme recommandée par le BMTE-division, les administrateurs et le personnel du Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral (IBMTE) réalisera une étude préliminaire du document, s'assurant que tout est prêt pour figurer à l'ordre du jour du IBMTE.

¹⁸ Toute décision du BMTE-division se rapportant à une institution spécifique ou un programme peut faire l'objet d'un appel écrit par celui-ci dans les 120 jours de la notification de cette décision. Voir *General Conference Working Policy* FE 20 25 7.

Le Conseil international d'enseignement théologique et pastoral peut choisir une des options suivantes : (a) demander des informations supplémentaires avant d'agir envers la proposition, (b) nommer une commission chargée d'une visite d'étude sur place et soumettre un rapport au Conseil, (c) approuver la proposition telle que recommandée par le BMTE-division, sans d'autre démarche, ou (d) rejeter la proposition (Voir l'appendice 13a pour information concernant la préparation et la participation du IBMTE à la visite d'étude sur place).

Si une commission est nommée pour faire une visite d'étude sur place, elle comprend généralement un représentant de la Conférence Générale, qui sert de président, et un représentant de la division concernée, qui servira de secrétaire, ainsi que des spécialistes. Voir ci-dessous « La visite d'enquête sur place » et « Focus de la visite d'étude sur place ».

Une fois que le nouveau programme (ou programmes) reçoit l'autorisation de l'organisation par le IBMTE, il sera recommandé à l'Association adventiste d'accréditation pour passer au rang de candidat, et c'est alors que le processus cyclique de visites d'accréditation commencera.

Le secrétaire du IBMTE communiquera le vote du IBMTE au secrétaire du BMTE de la division concernée, et au secrétaire exécutif de l'Association adventiste d'accréditation, avec copies à l'administrateur principal de l'institution concernée et au président du conseil d'administration.

CHAPITRE 14

ACCRÉDITATION DES INSTITUTIONS ET DES PROGRAMMES DIPLÔMANTS

La démarche d'accréditation est basée sur la philosophie que chaque institution éducative exploitée sous le nom de l'Église adventiste du septième jour assume la responsabilité de répondre aux attentes de ses membres constituants et de soutenir la mission de l'Église.¹⁹ L'Association adventiste d'accréditation des écoles, instituts et universités (AAA) est le corps d'accréditation reconnu et chargé par l'Église adventiste de suivre la procédure d'accréditation. Cette démarche vise principalement à améliorer la qualité des institutions éducatives du monde entier, et assure l'organisation ecclésiale, ses membres et d'autres entités que les écoles secondaires, instituts et universités adventistes satisfont les normes établies.

Une grande partie du processus d'évaluation est l'auto-étude. Au centre de l'auto-étude, surtout pour les nouveaux programmes et les nouvelles institutions, se trouvent les renseignements qu'on demande aux entités de fournir, par rapport aux douze normes développées par l'Association adventiste d'accréditation (AAA).²⁰ Ces douze normes s'appliquent à toutes les institutions adventistes de "Formule A", y compris celles qui offrent un programme ou plus dans l'enseignement pastoral, théologique ou religieux. En plus des informations se rapportant aux douze normes, les documents suivants doivent être disponibles pour la visite d'accréditation : (1) syllabus des cours offerts ; (2) une liste et des copies des articles/livres publiés par les membres du corps enseignant ; et (3) une copie du Bulletin de l'institution. Pour plus d'instructions concernant la procédure d'accréditation de AAA et les évidences privilégiées pour chaque norme, allez sur le site : adventistaccreditingassociation.org.

En plus des douze normes, un document se focalisant surtout sur les questions concernant l'enseignement pastoral/théologique est offert ci-dessous. C'est un guide offert aux directeurs de départements, aux facultés de religion et aux séminaires afin de préparer leur partie de l'auto-étude exigée avant la visite d'accréditation.

Les institutions d'expérience qui reçoivent la durée maximum d'accréditation de la part de AAA et de leur agence d'accréditation nationale ou régionale peuvent recevoir l'approbation de ré-accréditation de AAA selon la « formule B » et ses sept normes qui se trouvent aussi dans le « Manuel d'accréditation, section IV : institution d'excellence et l'*auto-étude* (formule B) » au site : adventistaccreditingassociation.org.

¹⁹ L'Église adventiste a voté une déclaration décrivant ce que veut dire "Engagement total" pour les instituts et universités adventistes, ainsi que d'autres entités de l'Église. Voir appendice 1, « Engagement total envers Dieu -- une déclaration de responsabilisation spirituelle envers la famille de la foi ».

²⁰ Ces normes et autres informations concernant l'Association adventiste d'accréditation se trouvent sur le web à www.adventistaccreditingassociation.org.

Norme 1: Mission et objectifs

- 1.1 Fournir une déclaration de mission du département/faculté/séminaire, indiquant (a) comment elle se rapporte à la mission générale de l'institution et de la mission de l'Église adventiste, et (b) les entités qui ont approuvé la déclaration et la date d'approbation.
- 1.2 Expliquer comment la déclaration de mission influence les programmes, les cours et les activités du département/faculté/séminaire, et encourage à soutenir la mission de l'Église.
- 1.3 Spécifier les secteurs, dans le contexte de cette norme, qui ont besoin d'être consolidés, là où le département/faculté/séminaire prévoit de faire les améliorations nécessaires, ainsi que les zones de points forts.

Norme 2 : Développement spirituel, service et témoignage

- 2.1 Décrire l'implication du département/faculté/séminaire dans le développement des étudiants, y compris les activités internes, activités de service et de témoignage.
- 2.2 Décrire l'implication des professeurs dans les activités des églises locales, des fédérations/missions, de l'union et de la division, y compris la formation des membres laïques pour la mission.
- 2.3 Décrire la participation des étudiants dans les activités internes, ainsi que les programmes de service et de témoignage dans la localité et les églises locales.
- 2.4 Indiquer les initiatives dans le cadre de cette norme que le département/faculté/séminaire considère particulièrement réussies et celles qu'il prévoit d'étendre.
- 2.5 Indiquer les zones dans le cadre de cette norme qui ont besoin d'être consolidées et où le département/faculté/séminaire prévoit de faire les améliorations nécessaires.

Norme 3 : gouvernance, organisation et administration

- 3.1 Fournir une description des tâches du président/doyen/directeur du département/faculté/séminaire et décrire la relation d'autorité et de communication qui existe entre le président/doyen et les administrateurs de l'institution.
- 3.2 Décrire la procédure suivie par l'administration et le conseil d'administration pour la sélection du directeur/doyen/président, afin d'assurer que cette personne est engagée envers le message, la mission et le style de vie de l'Église adventiste.
- 3.3 Décrire la procédure suivie par le doyen, l'administration générale de l'institution et le conseil d'administration pour la sélection d'éducateurs engagés envers le message, la mission et le style de vie de l'Église adventiste.
- 3.4 Décrire le système que le doyen et les enseignants utilisent pour maintenir la communication et coopérer avec les leaders de l'Église et les pasteurs dans le champ.

- 3.5 Indiquer les zones dans le cadre de cette norme qui ont besoin d'être consolidées, et là où l'institution prévoit de faire les améliorations nécessaires, ainsi que les zones de points forts.

Norme 5 : programmes d'étude

- 5.1 Fournir une liste des programmes actuellement offerts, y compris les conditions requises pour diplômes, la séquences des cours, la description des cours et la définition des unités de crédit. Ceci peut être fourni grâce au *Bulletin* de l'institution, s'il est à jour. Les programmes diplômants établis après la dernière visite d'accréditation doivent inclure la date d'autorisation, par le Conseil international d'enseignement théologique et pastoral.
- 5.2 Décrire la manière dont les leaders de l'Église et autres représentants des membres constituants de l'école participent au développement du curriculum et des programmes diplômants offerts.
- 5.3 Indiquer comment les programmes offerts répondent à la mission de l'institution et contribuent à la mission de l'Église adventiste.
- 5.4 Indiquer les zones dans le cadre de cette norme qui ont besoin d'être consolidées, et là où l'école prévoit de faire les améliorations nécessaires, ainsi que les zones de points forts.

Norme 6 : corps enseignant

- 6.1 Fournir une liste des professeurs, y compris leur rang académique respectif, le pourcentage de leur temps consacré à l'enseignement dans l'école, et l'année de leur dernière approbation ecclésiale.
- 6.2 Décrire les politiques et procédures de l'école concernant l'embauche des professeurs, leur promotion, l'approbation ecclésiale, y compris les mesures disciplinaires ou le renvoi d'un professeur.
- 6.3 Décrire le programme pour le développement des professeurs, leur revalorisation réalisée pendant les cinq dernières années et les plans pour les cinq prochaines.
- 6.4 Indiquer les zones dans le cadre de cette norme qui ont besoin d'être consolidées, et là où l'école prévoit de faire les améliorations nécessaires, ainsi que les zones de points forts.

Norme 7 : bibliothèque et centres de documentation

- 7.1 Fournir les informations sur l'importance des collections (livres, journaux, matériel audio-visuel, et ressources électroniques) par secteurs (études bibliques, études doctrinaires et historiques, études pastorales et missions) qui servent de support aux programmes diplômants actuellement offerts par le département/faculté/séminaire.

7.2 Fournir les informations sur la disponibilité des prêts entre bibliothèques et des sites internet, ainsi que des abonnements donnant aux étudiants accès aux supports bibliothécaires supplémentaires. Indiquer le volume des transactions offertes et reçues provenant de ces accords.

7.3 Enumérer la liste des fonds destinés et dépensés annuellement durant les trois dernières années pour les nouvelles acquisitions, les abonnements aux journaux, le matériel audio-visuel, les ressources électroniques, etc. pour soutenir les programmes offerts par l'école.

7.4 Décrire la collection des livres d'E.G. White et leur disponibilité auprès du corps enseignant et des étudiants de l'école.

7.5 Indiquer les initiatives réalisées dans ce domaine, que l'institution considère particulièrement réussies et qu'elle désire élargir.

7.6 Indiquer les secteurs dans cette norme qui ont besoin d'être consolidés et pour lesquels l'école prévoit de faire les améliorations nécessaires.

Norme 11: Publications et productions médiatiques

11.1 Fournir une liste et une brève description des journaux, livres et matériel médiatique produit par le département/école/séminaire.

11.2 Décrire la manière dont les publications et le matériel produits promeuvent et appuient la mission de l'institution et de l'Église.

11.3 Indiquer les initiatives dans cette norme que le département/école/séminaire considère particulièrement réussies et qu'il désire élargir.

11.4 Indiquer les secteurs dans cette norme qui ont besoin d'être consolidés et pour lesquels le département/école/séminaire prévoit de faire les améliorations nécessaires.

Norme 12 : Recrutement des étudiants et suivi

12.1 Décrire comment le nombre d'étudiants admis et diplômé du département/école/séminaire pendant les trois dernières années répond aux besoins et attentes des dirigeants de l'Église et des membres constitutants desservis.

12.2 Décrire et évaluer la manière dont le département/école/séminaire et l'administration ecclésiale coopèrent afin d'offrir une expérience de stage pour les diplômés.

12.3 Définir le programme de suivi de l'école pour les étudiants, 5 et 10 ans après leur remise de diplôme, ainsi que le système utilisé pour obtenir leur avis concernant les améliorations dans les programmes offerts par l'école.

12.4 Indiquer les initiatives réalisées dans cette norme, que l'école considère particulièrement réussies et qu'elle prévoit d'élargir.

12.5 Indiquer les secteurs dans cette norme qui ont besoin d'être consolidés et pour lesquels l'école prévoit de faire les améliorations nécessaires.

CHAPITRE 15

DIRECTIVES POUR APPROUVER LES PROCÉDURES ALTERNATIVES PROPOSÉES PAR LES DIVISIONS

Le règlement de la Conférence Générale FE 20 25, concernant les Conseils d'enseignement théologique et pastoral [BMTEs] niveau divisions, prévoit que les « divisions désirant suivre des procédures alternatives » différentes de celles qui sont clairement établies, peuvent le faire à condition que « les procédures alternatives conduisent à l'accomplissement des mêmes objectifs ». L'approbation sera accordée par le Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral (IBMTE) « avant d'être mis en place ». Afin d'aider les divisions désirant soumettre une proposition pour « des procédures alternatives », et d'aider le IBMTE à évaluer la proposition et accorder l'autorisation, les grandes lignes qui suivent énumèrent les éléments fondamentaux qui doivent être expliqués dans le document. Une division peut désirer confier toutes les fonctions du BMTE à un comité existant déjà, sous un autre nom, et avec une autorité plus grande. Ce comité sera alors en contact avec le IBMTE dans toutes les tâches normalement attribuées au BMTE.

Dans la procédure qui suit, l'entité de la division qui supervisera l'application des « procédures alternatives » est identifiée comme le « conseil ».

Proposition pour une procédure alternative

En préparant la proposition à soumettre, les divisions sont encouragées à revoir les règlements de la Conférence Générale concernant le IBMTE [FE 20 20] et le BMTE [FE 20 25], qui se trouvent aux chapitres 9 et 10 de ce manuel, ainsi que les autres directives et procédures incluses dans ce manuel.

La « proposition alternative » sera soumise au secrétaire du IBMTE qui, après évaluation par les administrateurs et le personnel, inclura cette proposition à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour une décision. Cette proposition comprendra :

1. Composition du conseil

On s'attend à ce que le conseil :

- Inclut une représentation juste et élargie de membres ex-officio et membres élus du conseil, y compris des administrateurs de l'Église et de l'éducation, des professeurs de théologie/religion/ministère, des pasteurs et des laïques.
- Offrira aux membres du conseil un terme raisonnable de leur mandat, afin d'assurer la continuité.

2. Devoirs et autorités du conseil

Cette section de la proposition devrait reconnaître que le conseil a le devoir et l'autorité :

- D'approuver et de recommander au IBMTE l'autorisation pour offrir de nouveaux programmes du premier et deuxième cycles destinés au développement des leaders de formation pastorale.
- De désigner les institutions éducatives où les programmes pour le développement des responsables de formation pastorale seront offerts.
- De s'occuper de prévoir le stage pour les responsables de la formation pastorale.
- Être impliqué dans le choix et le processus d'approbation et de ré-approbation des professeurs de religion/théologie dans les instituts, séminaires et universités, selon les directives du IBMTE.
- S'occuper de choisir les chefs des départements de religion et les doyens/présidents des facultés de théologie ou séminaires, selon les directives du IBMTE.
- Surveiller la mise en place des buts généraux et objectifs de l'éducation adventiste pour les responsables de formation pastorale.
- Coopérer avec l'Association adventiste d'accréditation (AAA) dans le planning de visites d'accréditation dans les institutions offrant des programmes diplômants en religion/théologie.

3. Profil d'un pasteur adventiste du septième jour

Le conseil possède l'autorité pour définir ses attentes concernant le pasteur adventiste, en tenant compte des directives du IBMTE. Ces attentes devraient comprendre : qualités personnelles, connaissances, compétences professionnelles et engagement envers le message et la mission de l'Église adventiste du septième jour.

4. Curriculum pour le programme fondamental diplômant destiné à la préparation des pasteurs

Le conseil offrira des lignes directrices, sur la base de celles du IBMTE, aux institutions offrant des programmes pour les responsables de formation pastorale, comprenant la longueur et le contenu des cours de base pour les pasteurs, soit au niveau du premier cycle ou du deuxième, tels que spécialisations, cours, unités de crédit et expérience dans le champ. Le conseil s'assurera que la mission spécifique et les enseignements distinctifs de l'Église adventiste sont inclus dans le programme d'études.

SECTION C

APPENDICES

APPENDICE A

ENGAGEMENT TOTAL ENVERS DIEU— UNE DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ SPIRITUELLE ENVERS LA FAMILLE DE LA FOI

La déclaration “Engagement total envers Dieu” s’efforce de détailler en termes pratiques ce que veut dire un engagement total envers Dieu pour les personnes et l’organisation de l’Église. Elle a été votée par le Comité exécutif de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour, lors de son concile annuel à San Jose, Costa Rica, du 1 au 10 octobre 1996. Des passages concernant de plus près l’enseignement pastoral et théologique sont offerts ci-dessous.²¹

L’histoire de l’Église adventiste du septième jour est remplie d’exemples de personnes et d’institutions qui ont été, et sont encore, des témoins dynamiques de leur foi. De par leur engagement passionné envers leur Seigneur et leur appréciation de son amour illimité, ils ont tous le même but : partager la Bonne Nouvelle avec leur prochain. Un texte-clé de la Bible les a motivés. C’est un texte qui enflamme l’âme des adventistes du monde entier. On appelle ce texte le mandat évangélique, l’ordre que le Seigneur lui-même a donné, qui se trouve dans [Matthieu 28.19,20](#), « Allez, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». La nouvelle version internationale déclare : « Allez donc et faites des disciples de toutes les nations... ».

Cet ordre, venant du Seigneur lui-même, est simple, beau et contraignant. Il s’adresse à chaque disciple, qu’il soit membre d’église, pasteur ou administrateur : **Allez... enseignez... baptisez... faites des disciples**. Ce principe enflamme la mission de l’Église et établit la norme permettant de mesurer et d’évaluer le succès. Il englobe tous, quelle que soit leur responsabilité, que ce soit des laïques ou des employés de l’Église. Il couvre tous les éléments de la vie ecclésiale, depuis l’église locale jusqu’à la Conférence générale, les écoles et les instituts, les maisons d’édition, les institutions médicales, et les fabriques d’aliments. Cette promesse est encapsulée dans les vœux lors du baptême, dans les déclarations de mission, dans les buts et les objectifs, dans les règlements, la constitution et les statuts, « de proclamer son salut et son amour », « pour faciliter la proclamation de l’Évangile éternel », « pour offrir aux multitudes le pain de la vie » et « pour vivifier les fidèles dans la préparation pour son prochain retour ». L’ordre comporte quatre volets : **aller, enseigner, baptiser, faire des disciples**, et se trouve partout où les adventistes se réunissent et travaillent.

A mesure que l’Église s’agrandit et devient plus complexe, de plus en plus de membres, de pasteurs et d’administrateurs posent de sérieuses questions concernant la manière dont l’Église se rapporte à l’ordre évangélique. Est-ce que les roues et les engrenages de l’Église produisent

²¹ L’ensemble de la déclaration “Engagement total envers Dieu” peut être obtenu en allant sur le site : <https://www.adventist.org/en/information/official-statements/documents/article/go/-/total-commitment-to-god/>.

simplement des produits et des services supérieurs à la moyenne qu'on ne peut pas vraiment distinguer de leurs homologues séculiers ? Ou bien, est-ce que l'Église s'assure que ses produits et services de base révèlent au monde le chemin de la vie éternelle ? Rien ne devrait être exclus de ces questions, qu'il s'agisse des services de culte d'adoration ou de programmes et produits de l'organisation ou des institutions.

Le moment est venu de répondre à ces questions et, pour l'Église dans son ensemble, de se poser des questions difficiles au sujet de son existence et de sa relation avec le principe directeur de l'ordre évangélique. Comment le principe directeur se démontre-t-il dans la vie des membres, des pasteurs, et des congrégations ? Comment peuvent-ils mesurer leurs progrès dans l'accomplissement de l'ordre évangélique ? Comment les universités, les collèges et les écoles, les fabriques d'aliments, les cliniques, les institutions médicales high-tech, les maisons d'édition, et les centres médiatiques peuvent-ils développer un système de responsabilisation basé sur l'ordre évangélique ?

Ce défi demande une approche analytique franche afin de déterminer si l'Église est en accord avec l'ordre du Seigneur. Il n'est pas suffisant de mesurer le succès selon les critères séculiers, ce n'est pas assez de donner la priorité à ces normes. L'engagement total envers Dieu veut dire, tout d'abord, accepter complètement les principes du christianisme tels que les Écritures les présentent, principes qui sont appuyés par l'Esprit de prophétie. Les églises, les institutions, les employés de l'église et les membres peuvent trouver facilement une certaine satisfaction en accomplissant leurs objectifs, l'argent recueilli, la construction terminée, l'équilibre budgétaire, l'obtention de l'accréditation ou son renouvellement, et cependant échouer en rendant des comptes devant le Dieu de l'ordre évangélique. La priorité première et continue de l'Église doit être l'ordre que Jésus a donné : **Allez... enseignez... baptisez... faites des disciples.**

S'il est certain que l'ordre évangélique ne change pas, son accomplissement se démontre de différentes manières. Un pasteur agit dans un milieu différent qu'un professeur dans sa salle de classe, qu'un médecin ou un administrateur d'institution. Quelque soit le rôle d'une personne ou d'une institution, chacun est responsable envers le commandement divin. Parmi les grands bienfaits résultant d'une évaluation de son efficacité, on verra une plus grande confiance se manifester alors que chaque membre, chaque pasteur, chaque administrateur et chaque institution ecclésiale étudie cette priorité et lui donne l'attention voulue.

La famille de Dieu reconnaît que chaque personne est individuellement responsable devant Dieu. En même temps, les croyants sont exhortés à s'examiner eux-mêmes (voir 2 Corinthiens 13.5). Un système d'évaluation spirituelle a sa place dans la vie personnelle, et de la même manière il a sa place dans la vie de l'organisation.

L'évaluation spirituelle, bien qu'appropriée, est une question très délicate. Car les humains ne voient qu'en partie. Le cadre terrestre de référence est toujours limité à ce qui est visible et à une courte période de temps dans le présent. Cependant, on gagnera beaucoup en évaluant d'une manière détaillée et attentionnée sa vie personnelle et celle de l'institution.

Il est possible d'identifier plusieurs principes qui peuvent guider cette évaluation. Bien que toute tentative sera incomplète, les secteurs suivants d'évaluation spécifique produiront une prise de conscience et une responsabilisation envers Dieu et sa mission, ce qui fait partie intégrale des relations du chrétien et de son engagement envers lui. La liste des zones identifiées comme à

examiner n'est pas complète, mais les principes décrits ici sont applicables à d'autres personnes, organisations et institutions.

Ce que "L'engagement total envers Dieu" implique pour chaque membre d'église :

Chaque adventiste du septième jour, qu'il soit membre laïque ou employé de l'organisation, a reçu la promesse du Saint-Esprit ce qui lui permettra de croître spirituellement dans la grâce du Seigneur et qui autonomisera le développement et l'usage des dons spirituels pour servir et témoigner. La présence du Saint-Esprit dans la vie du croyant est démontrée ainsi :

- Autant que possible, maintenir un foyer chrétien où les normes et principes du Christ sont enseignés et donnés en exemple,
- Vivre une vie qui se réjouit dans l'assurance du salut, qui est activée par le Saint-Esprit afin de témoigner personnellement et efficacement auprès des autres, et par la présence du Christ en faisant preuve d'un caractère aimable, conforme à la volonté divine, révélée dans sa Parole,
- En utilisant les dons spirituels que Dieu a promis à chacun,
- En consacrant du temps, des dons spirituels, des ressources, systématiquement et dans la prière, afin de proclamer l'Évangile, et devenir individuellement et comme famille ecclésiale, le sel et la lumière du Seigneur, en partageant son amour dans le cercle de famille, en aidant la communauté, toujours motivés par le sens du prochain retour de Jésus, et par son ordre d'aller prêcher l'Évangile au près et au loin, et
- En participant à un plan systématique de croissance spirituelle et d'évaluation de son cheminement personnel avec Dieu, en cherchant des partenaires spirituels à qui on rend des comptes, dans le but de s'aider mutuellement dans la prière.

Ce que "L'engagement total envers Dieu" implique pour chaque pasteur :

Un pasteur adventiste du septième jour, appelé et habilité par le Saint-Esprit, poussé par l'amour des âmes, dirige les pécheurs vers le Christ en tant que Créateur et Rédempteur, et il leur apprend à partager leur foi et à devenir des disciples efficaces. Il partage régulièrement une nourriture spirituelle équilibrée et fraîche, provenant de sa communion avec le Seigneur et sa Parole. Le pasteur démontre la grâce salvatrice et la puissance de transformation de l'Évangile en :

- S'efforçant de faire que sa famille soit un reflet de ce que le Seigneur attend du mariage et de la famille,
- En prêchant des sermons bibliques, cristocentriques qui « nourrissent » les membres et soutiennent l'Église mondiale, en enseignant les croyances fondamentales, et en soulignant l'urgence de notre époque, fondée sur la compréhension adventiste des prophéties,
- En faisant appel à tous afin de se soumettre à la puissance de transformation du Saint-Esprit et de démontrer l'Évangile par une vie de compassion du croyant guidé par sa foi,

- En encourageant la congrégation locale à faire des efforts pour atteindre les personnes, ce qui augmentera le nombre de membres et permettra d'établir de nouvelles congrégations, tout en continuant d'accorder leur appui sûr à l'église locale et mondiale,
- En démontrant un ministère efficace alors que la famille de Dieu grandit en nombre et en expérience spirituelle et culturelle, afin de hâter le retour du Seigneur, et
- En s'assurant qu'il donne la priorité à la croissance personnelle et à l'efficacité de la mission en participant régulièrement à une évaluation spirituelle de résultats. La division s'occupera de développer un outil d'évaluation, afin qu'il soit mis en application dans chaque mission/fédération et union locales. Cet outil comprendra un module d'auto-évaluation ainsi que des éléments concernant la responsabilité du pasteur envers sa/ses congrégation(s) et l'organisation mondiale de l'Église.

Ce que "L'engagement total envers Dieu" implique pour une congrégation/église :

Une congrégation adventiste du septième jour fonctionne de manière créative et auto-critique comme un témoin envers la communauté pour la « nourrir », pour favoriser la proclamation de l'Évangile, localement, régionalement et globalement. Elle existe dans le monde en tant que « corps du Christ » démontrant le même souci et ayant une influence positive envers ceux qu'elle touche, tout comme le Seigneur le fit pendant son ministère sur la terre, en :

- Démontrant une assurance constante dans la grâce salvatrice du Christ et un engagement envers les croyances distinctives de la Parole,
- Comprenant et en acceptant son rôle en tant que mouvement de la fin des temps, avec une responsabilité locale, régionale et globale de disséminer l'Évangile,
- De développer des plans stratégiques pour partager la Bonne Nouvelle dans sa localité, avec l'objectif de s'assurer que toutes les personnes comprennent comment Jésus peut transformer leur vie et les préparer pour son prochain retour, et en s'efforçant d'établir de nouveaux groupes,
- En « nourrissant » la vie des membres et de leur famille, afin qu'ils puissent mûrir spirituellement et qu'ils continuent avec confiance d'embrasser la mission et les vérités exprimées par l'Église de Dieu des derniers jours,
- En reconnaissant le privilège d'être une congrégation adventiste du septième jour, de se responsabiliser envers la famille globale des adventistes du septième jour, telle que le *Manuel d'église* le décrit, en acceptant et en mettant en oeuvre des plans étendus qui permettent la dissémination de l'Évangile dans un contexte plus large, et en participant au système représentatif, organisationnel et financier conçu pour faciliter le travail missionnaire global, et
- En participant au plan d'évaluation qui permettra à la congrégation de découvrir ses forces et faiblesses dans le progrès de sa mission d'enseigner, de baptiser et de faire des disciples. Normalement, ce plan sera un programme d'auto-évaluation réalisé chaque année par toute la congrégation lors d'une réunion en groupe ; mais, de manière périodique, il faut aussi inclure une évaluation de la participation de la congrégation et de sa responsabilisation envers l'organisation en général. Chaque division s'occupera de

développer l'outil d'évaluation, en accord avec les mission/fédérations et unions locales, afin de l'utiliser dans son territoire.

Ce que “L'engagement total envers Dieu” implique pour les instituts et universités :

Un(e) institut/université adventiste du septième jour offre une éducation académiquement solide, au niveau du deuxième, troisième cycles ou supérieur aux adventistes et aux étudiants de la localité, qui apprécient l'opportunité d'étudier dans un milieu adventiste, en :

- Développant un plan spirituel directeur, proposé par les professeurs et approuvé par le conseil d'administration, plan qui identifie les vérités et valeurs spirituelles, tout à la fois cognitives et relationnelles, que l'institution s'engage à partager avec ses étudiants, en identifiant les opportunités grâce auxquelles ces valeurs seront communiquées pendant une certaine période dans la vie du campus,
- En maintenant un environnement dans les salles de classe et sur le campus qui assure des opportunités tout à la fois pour l'instruction académique et pendant des rencontres évangéliques, afin de produire des diplômés qui seront reconnus par l'Église et la société pour leur excellence à la fois dans les aspects académiques et spirituelles ; des hommes et des femmes qui sont équilibrés spirituellement, mentalement, physiquement et socialement ; des hommes et des femmes qui aiment le Seigneur, qui démontrent ses normes élevées dans leur vie quotidienne, qui participent à la vie de congrégations florissantes et dynamiques, et qui seront le sel et la lumière dans leur communauté, en tant que laïques ou employés de l'Église,
- En affirmant formellement dans la salle de classe et sur le campus les croyances, les pratiques et la vision mondiale de l'Église adventiste du septième jour, en partageant la joie de l'Évangile, en démontrant leur confiance envers le rôle du mouvement adventiste, établi par Dieu, et son importance significative dans le plan divin pour ces derniers jours . En encourageant le corps enseignant et le personnel à un style de vie cohérent qui se démontre dans les relations de compassion et de « nutrition » entre les étudiants et les professeurs/personnel,
- Employant des professeurs adventistes du septième jour, complètement engagés, compétents au niveau professionnel, qui sont impliqués activement dans leur église locale, et qui intègrent la foi et l'apprentissage dans le but d'encourager leurs étudiants à devenir des membres productifs de la société et de l'Église de Dieu ; des éducateurs qui sont en contact avec les parents et d'autres membres afin de comprendre et de répondre aux attentes concernant leurs responsabilités académiques et spirituelles envers les jeunes,
- En évaluant l'accomplissement des objectifs décrits dans le plan spirituel général grâce à un outil d'évaluation complet, préparé par le corps enseignant et approuvé par le conseil d'administration, conçu avec suffisamment de spécificité pour évaluer chaque élément de la vie du campus, pour guider l'administration de l'école/université afin qu'elle prenne des mesures d'affirmation et de correction, si nécessaire, et pour servir de base au rapport annuel concernant la santé spirituelle de l'institution auprès du conseil d'administration et d'autres forums, et
- En soumettant le plan général spirituel et le programme d'évaluation au groupe nommé par la Conférence Générale, comité international composé d'éducateurs hautement qualifiés qui enverra une évaluation écrite à l'institut/université concernant le plan général spirituel et le programme d'évaluation.

En vérité, le mandat spirituel est simple : **Allez... enseignez... baptisez... faites des disciples.** Les membres adventistes responsables et tous les employés de l'organisation doivent se souvenir que chacun de nous est responsable devant Dieu pour ce principe. Un jour, devant la barre du jugement, le Seigneur demandera : « Qu'as-tu fait, en t'appuyant sur ma grâce, avec les dons, les talents et les opportunités que je t'ai donnés ? »

Tout comme il le fit il y a 2000 ans, le Seigneur ordonne à son église actuelle de : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». **Allez... enseignez... baptisez... faites des disciples.** L'engagement total envers Dieu exige l'accomplissement de ce mandat évangélique, qui est toujours l'unique et la seule mesure de succès.

APPENDICE B

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION CONCERNANT LE PROCESSUS D'APPROBATION

Les 28 croyances fondamentales de L'église Adventiste du Septième Jour

Nous les Adventistes du septième jour acceptons la Bible comme seule source de notre joie et tenons une série de croyances fondamentales basées sur les enseignements des saintes Écritures. Ces croyances telles que présentées ici constituent notre compréhension et expression des enseignements de l'Écriture, et peuvent être révisés lors d'une session de la Conférence Générale si le Saint-Esprit guide l'Église à une plus grande compréhension de la vérité biblique ou à la découverte d'un meilleur langage pour exprimer les enseignements de la sainte Parole de Dieu ».

01. Les saintes Écritures

Les saintes Écritures – l'Ancien et le Nouveau Testaments—sont la parole de Dieu, écrite, communiquée par l'inspiration divine au moyen de saints hommes de Dieu qui ont parlé et écrit, poussés par le Saint-Esprit. Dans sa Parole, Dieu a confié à l'homme la connaissance nécessaire au salut. Les saintes Écritures constituent la révélation infaillible de sa volonté. Elles sont la norme du caractère, le critère de l'expérience, le fondement souverain des doctrines et le récit digne de confiance des interventions de Dieu dans l'histoire (Ps. 119.105 ; Prov. 30.5, 6 ; Es. 8.20 ; Jean 17.17 ; 1 Thess. 2.13 ; 2 Tim. 3.16, 17 ; Hébr. 4.12 ; 2 Pierre 1.20, 21).

02. La Trinité

Il y a un seul Dieu : Père, Fils et Saint-Esprit, unité de trois personnes coéternelles. Dieu est immortel, omnipotent, omniscient, souverain et omniprésent. Il est infini et dépasse la compréhension humaine, cependant il se fait connaître au travers de sa propre révélation. Il est à jamais digne d'être révééré, adoré et servi par toute la création. Dieu qui est amour est pour toujours digne d'adoration, de vénération et de service par toute la création (Gen. 1.26 ; Deut. 6.4 ; Es. 6.8 ; Matt. 28.19 ; Jean 3.16 ; 2 Cor. 1.21, 22 ; 13.14 ; Eph. 4.4-6 ; 1 Pierre 1.2.).

03. Le Père

Dieu, le Père éternel, est le Créateur, la Source, le Soutien et le Souverain de toute la création. Il est juste et saint, miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bienveillance et en fidélité. Les vertus et les facultés manifestées par le Fils et le Saint-Esprit sont aussi révélatrices du Père (Gen. 1.1 ; Deut. 4.35 ; Ps. 110.1, 4 ; Jean 3.16 ; 14.9 ; 1 Cor. 15.28 ; 1 Tim. 1.17 ; 1 Jean 4.8 ; Apo. 4.11).

04. Le Fils

Dieu, le Fils éternel, s'est incarné en Jésus-Christ. Par lui, tout a été créé ; par lui, le caractère de Dieu est révélé, le salut de l'humanité est accompli et le monde est jugé. Véritablement Dieu à jamais, il est aussi devenu véritablement homme, Jésus le Christ. Il a été conçu par le Saint-Esprit, né de la vierge Marie. Il a vécu et a été soumis à la tentation en tant qu'homme, mais il a donné l'exemple parfait de la justice et de l'amour de Dieu. Par ses miracles, il a montré qu'il avait toute la puissance divine et il fut confirmé comme le Messie promis de Dieu. Il a souffert et il est mort de son plein gré sur la croix pour nos péchés et à notre place, il est ressuscité des morts et il est monté exercer un ministère en notre faveur dans le sanctuaire céleste. Il reviendra en gloire pour apporter la délivrance finale à son peuple et la restauration de toutes choses (Es. 53.4-6 ; Dan. 9.25-27 ; Luc 1.35 ; Jean 1.1-3, 14 ; 5.22 ; 10.30 ; 14.1-3, 9, 13 ; Rom. 6.23 ; 1 Cor. 15.3, 4 ; 2 Cor. 3.18 ; 5.17-19 ; Phil. 2.5-11 ; Col. 1.15-19 ; Hébr. 2.9-18 ; 8:1, 2).

05. Le Saint-Esprit

Dieu, l'Esprit éternel, prit avec le Père et le Fils une part active à la création, à l'incarnation et à la rédemption. Il inspira les écrivains de la Bible. Il remplit de puissance la vie du Christ. Il attire et convainc les êtres humains ; ceux qui répondent favorablement, il les régénère et les transforme à l'image de Dieu. Envoyé par le Père et le Fils pour être toujours avec les enfants du Père, il dispense ses dons spirituels à l'Église, lui donne la puissance nécessaire pour rendre témoignage au Christ et, en harmonie avec les Écritures, il la conduit dans toute la vérité (Gen. 1.1, 2 ; 2 Sam. 23.2 ; Ps. 51.11 ; Es. 61.1 ; Luc 1.35 ; 4.18 ; Jean 14.16-18, 26 ; 15.26 ; 16.7-13 ; Actes 1.8 ; 5.3 ; 10.38 ; Rom. 5.5 ; 1 Cor. 12.7-11 ; 2 Cor. 3.18 ; 2 Peter 1.21).

06. La création

Dieu a créé toutes choses et nous a laissé dans les Écritures le récit authentique de son activité créatrice. En six jours, le Seigneur a fait « les cieux et la terre » et tout ce qui vit sur la terre, et il s'est reposé le septième jour de cette première semaine. Il a par là même institué le sabbat comme mémorial perpétuel de l'œuvre créatrice ainsi achevée. Le premier homme et la première femme furent créés à l'image de Dieu comme le couronnement de la création ; le couple reçut le pouvoir de dominer le monde et fut chargé d'en prendre soin. À son achèvement, le monde était « très bon » et proclamait la gloire de Dieu (Gen. 1-2 ; 5 ; 11 ; Ex. 20.8-11 ; Ps. 19.1-6 ; 33.6, 9 ; 104 ; Es. 45.12, 18 ; Actes 17.24 ; Col. 1.16 ; Hébr. 1.2 ; 11.3 ; Apo. 10.6 ; 14.7).

07. La nature de l'homme

L'homme et la femme furent créés à l'image de Dieu et dotés de leur propre individualité, avec le pouvoir et la liberté de penser et d'agir. Bien que créés libres, chacun d'eux est une unité individuelle, corps, âme et esprit, dépendant de Dieu pour la vie et l'être dans tous les aspects de leur existence. Quand nos premiers parents désobéirent à Dieu, ils rejetèrent leur dépendance de lui et furent déchus de la position élevée qu'ils occupaient auprès de Dieu. L'image divine en eux fut altérée et ils devinrent mortels. Leurs descendants participèrent de cette nature déchue et en supportèrent les conséquences. Ils naissent avec des faiblesses et des tendances au mal. Mais Dieu –en Christ—a réconcilié le monde avec lui-même, et, par son Esprit, il rétablit chez les mortels repentants l'image de celui qui les a faits. Créés pour la gloire de Dieu, ils sont appelés à l'aimer, à s'aimer les uns les autres et à prendre soin de leur environnement (Gen. 1.26-28 ; 2.7, 15 ; 3 ; Ps. 8.4-8 ; 51.5, 10 ; 58.3 ; Jer. 17.9 ; Actes 17.24-28 ; Rom. 5.12-17 ; 2 Cor. 5.19, 20 ; Eph. 2.3 ; 1 Thess. 5.23 ; 1 Jean 3.4 ; 4.7, 8, 11, 20).

08. Le grand conflit

L'humanité toute entière est actuellement impliquée dans un conflit sans merci entre le Christ et Satan, concernant le caractère de Dieu, sa loi et sa souveraineté sur l'univers. Ce conflit éclata dans le ciel lorsqu'un être créé, doté du libre arbitre, devint, en s'exaltant lui-même, Satan, l'ennemi de Dieu, entraînant dans sa révolte une partie des anges. Il introduisit un esprit de rébellion dans ce monde lorsqu'il entraîna Adam et Eve dans le péché. Ce péché de l'homme eut pour conséquence l'altération de l'image de Dieu dans l'humanité, la perturbation du monde créé et sa destruction lors du déluge universel, tel qu'il est présenté. Au regard de toute la création, ce monde est devenu le théâtre du conflit universel dont, en fin de compte, le Dieu d'amour sortira réhabilité. Afin de prêter main-forte à son peuple dans ce conflit, le Christ envoie le Saint-Esprit et les anges fidèles pour le guider, le protéger et le soutenir sur le chemin du salut (Gen. 3. 6-8 ; Job 1.6-12 ; Es. 14.12-14 ; Ezéek. 28.12-18 ; Rom. 1.19-32 ; 3.4 ; 5.12-21 ; 8.19-22 ; 1 Cor. 4.9 ; Hébr. 1.14 ; 1 Peter 5.8 ; 2 Peter 3.6 ; Apo. 12.4-9.).

09. Vie, mort et résurrection du Christ

La vie de soumission parfaite du Christ à la volonté divine, ses souffrances, sa mort et sa résurrection sont les seuls moyens possibles offerts par Dieu pour expier les péchés de l'humanité, de sorte que tous ceux qui, par la foi, acceptent cette expiation puissent obtenir la vie éternelle. La création tout entière peut alors mieux comprendre l'amour infini et saint du Créateur. Cette parfaite expiation prouve la justice de la loi de Dieu et son caractère rempli de compassion ; en effet, elle condamne notre péché tout en assurant notre pardon. La mort du Christ a une valeur substitutive et expiatoire ; elle est propre à réconcilier et à transformer. Sa résurrection proclame le triomphe de Dieu sur les forces du mal, et, pour ceux qui acceptent l'expiation, elle atteste leur victoire finale sur le péché et la mort ; elle proclame la souveraineté de Jésus-Christ, devant qui tout genou fléchira dans les cieux et sur la terre (Gen. 3.15 ; Ps. 22.1 ; Es. 53 ; Jean 3.16 ; 14.30 ; Rom. 1.4 ; 3.25 ; 4.25 ; 8.3, 4 ; 1 Cor. 15.3, 4, 20-22 ; 2 Cor. 5.14, 15, 19-21 ; Phil. 2.6-11 ; Col. 2.15 ; 1 Pierre 2.21, 22 ; 1 Jean 2.2 ; 4.10).

10. L'expérience du salut

Celui qui n'a pas connu le péché, Dieu, dans son amour infini et sa miséricorde insondable, a fait devenir Jésus péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. Sous l'influence du Saint-Esprit, nous devenons conscients de notre nécessité, nous reconnaissons notre condition de pécheurs, nous nous repentons de nos transgressions et nous exerçons notre foi en Jésus, en tant que Seigneur et Sauveur, comme notre substitut et notre exemple. Cette foi qui accepte le salut vient de la puissance divine de la Parole ; c'est un don de la grâce de Dieu. Par le Christ, nous sommes justifiés, adoptés, comme fils et filles de Dieu, et délivrés de la domination du péché. Par l'Esprit, nous naissons de nouveau et nous sommes sanctifiés ; l'Esprit régénère notre esprit, grave la loi d'amour de Dieu dans notre cœur, et nous recevons la puissance nécessaire pour vivre dans la sainteté. En demeurant en lui, nous devenons participants de la nature divine, nous avons l'assurance du salut, pour maintenant et au jour du jugement (Gen. 3.15 ; Es. 45.22 ; 53 ; Jér. 31.31-34 ; Ezék. 33.11 ; 36.25-27 ; Hab. 2.4 ; Marc 9.23, 24 ; Jean 3.3-8, 16 ; 16.8 ; Rom. 3.21-26 ; 8.1-4, 14-17 ; 5.6-10 ; 10.17 ; 12.2 ; 2 Cor. 5.17-21 ; Gal. 1.4 ; 3.13, 14, 26 ; 4.4-7 ; Eph. 2.4-10 ; Col. 1.13, 14 ; Tite 3.3-7 ; Hébr. 8.7-12 ; 1 Pierre 1.23 ; 2.21, 22 ; 2 Pierre 1.3, 4 ; Apo. 13.8).

11. La croissance en Christ

Par sa mort sur la croix, Jésus a triomphé des forces du mal. Il subjuguait les esprits démoniaques pendant son ministère sur la terre, brisa leur puissance et s'assura de leur destruction finale. Ce triomphe de Jésus nous donne aussi la victoire sur ces forces du mal qui cherchent encore à nous dominer alors que nous cheminons avec le Seigneur dans la paix, la joie et la certitude de son amour. Maintenant, le Saint-Esprit habite en nous et nous remplit de sa puissance. Étant fermement consacrés à Jésus notre Sauveur et Seigneur, nous sommes délivrés du fardeau de nos fautes passées. Nous ne vivons plus ni dans l'ignorance ni dans les ténèbres, ni dominés par la peur des forces du mal, ni par le néant de notre vie passée. Avec cette nouvelle liberté en Jésus, nous sommes appelés à développer un caractère semblable au sien, en communiant chaque jour avec lui dans la prière, nous nourrissant de sa sainte Parole, méditant sur elle et sur la providence divine, chantant ses louanges, l'adorant ensemble et participant à la mission de l'Église. Dans la mesure où nous nous consacrons avec amour au service de ceux qui nous entourent et au témoignage de son salut, sa présence constante par l'Esprit saint transforme chaque moment et chaque action en une profonde expérience spirituelle (1 Chron. 29.11 ; Ps. 1.1, 2 ; 23.4 ; 77.11, 12 ; Matt. 20.25-28 ; 25.31-46 ; Luc 10.17-20 ; Jean 20.21 ; Rom. 8.38, 39 ; 2 Cor. 3.17, 18 ; Gal. 5.22-25 ; Eph. 5.19, 20 ; 6.12-18 ; Phil. 3.7-14 ; Col. 1.13, 14 ; 2.6, 14, 15 ; 1 Thess. 5.16-18, 23 ; Hébr. 10.25 ; Jacques 1.27 ; 2 Pierre 2.9 ; 3.18 ; 1 Jean 4.4).

12. L'Église

L'Église est la communauté des croyants qui confessant Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur. À l'instar du peuple de Dieu de l'Ancien Testament, nous sommes appelés à sortir du monde ; nous nous assemblons pour adorer, pour fraterniser, pour nous instruire de la Parole de Dieu, célébrer la Sainte Cène, venir en aide à nos semblables et proclamer l'Évangile au monde entier. L'autorité de l'Église émane du Christ, qui est la Parole incarnée, et des Écritures, qui sont la Parole écrite. L'Église est la famille de Dieu ; adoptés par le Seigneur comme ses enfants, ses membres vivent selon les statuts de la nouvelle alliance. L'Église est le corps du Christ, une

communauté de foi dont il est lui-même la tête. L'Église est l'épouse pour laquelle le Christ est mort afin de la sanctifier et de la purifier. A son retour triomphal, il la fera paraître devant lui comme une Église glorieuse, fidèle à travers les âges, rachetée par son sang, sans tache, ni ride, mais sainte et irrépréhensible (Gen. 12.1-3 ; Ex. 19.3-7 ; Matt. 16.13-20 ; 18.18 ; 28.19, 20 ; Actes 2.38-42 ; 7.38 ; 1 Cor. 1.2 ; Eph. 1.22, 23 ; 2.19-22 ; 3.8-11 ; 5.23-27 ; Col. 1.17, 18 ; 1 Pierre 2.9).

13. Le reste et sa mission

L'Église universelle englobe tous ceux qui croient vraiment en Christ. Mais, dans les derniers jours, en un temps d'apostasie généralisée, un « reste » a été appelé pour garder les commandements de Dieu et la foi en Jésus. Ce reste proclame que l'heure du jugement est arrivée, prêche le salut en Jésus-Christ et proclame la proximité sde son retour. Cette proclamation est symbolisée par les trois anges d'Apocalypse 14 ; elle coïncide avec l'œuvre du jugement dans le ciel et produit une œuvre de repentance et de réforme sur la terre. Tout croyant est appelé à participer personnellement à ce témoignage de portée mondiale (Dan. 7.9-14 ; Es. 1.9 ; 11.11 ; Jér. 23.3 ; Mic. 2.12 ; 2 Cor. 5.10 ; 1 Pierre 1.16-19 ; 4.17 ; 2 Pierre 3.10-14 ; Jude 3, 14 ; Apo. 12.17 ; 14.6-12 ; 18.1-4).

14. L'unité du corps du Christ

L'Église est un corps composé de nombreux membres, issus de toute nation, de toute tribu, de toute langue et de tout peuple. En Christ, nous sommes une nouvelle création ; les distinctions de race, de culture, d'instruction, de nationalité, les différences de niveau social, économique, ou de genre, ne doivent pas être une cause de division parmi nous. Nous sommes tous égaux en Christ, qui par son Esprit nous a unis dans une même communion avec lui et les uns avec les autres ; aussi devons-nous servir et être servis sans parti pris ni arrière-pensée. Grâce à la révélation de Jésus-Christ dans les Écritures, nous partageons la même foi et la même espérance, et rendons un témoignage unanime devant tous les hommes. Cette unité trouve sa source dans l'unité du Dieu trinitaire qui nous a adoptés comme ses enfants (Ps. 133.1 ; Matt. 28.19, 20 ; Jean 17.20-23 ; Actes 17.26, 27 ; Rom. 12.4, 5 ; 1 Cor. 12.12-14 ; 2 Cor. 5.16, 17 ; Gal. 3.27-29 ; Eph. 2.13-16 ; 4.3-6, 11-16 ; Col. 3.10-15).

15. Le baptême

Par le baptême, nous confessons notre foi en la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et nous témoignons de notre mort au péché et de notre décision de mener une vie nouvelle. Ainsi, reconnaissant le Christ comme Seigneur et Sauveur, nous devenons son peuple et sommes reçus comme membres par son Église. Le baptême est un symbole de notre union avec le Christ, du pardon de nos péchés et de la réception du Saint-Esprit. Il se célèbre par une immersion dans l'eau et implique une profession de foi en Jésus et des preuves de repentance. Il est précédé par une instruction fondée sur l'Écriture sainte et par une acceptation des enseignements qu'elle contient (Matt. 28.19, 20 ; Actes 2.38 ; 16.30-33 ; 22.16 ; Rom. 6.1-6 ; Gal. 3.27 ; Col. 2.12, 13).

16. La sainte Cène

La sainte Cène est la participation aux emblèmes du corps et du sang de Jésus ; elle exprime notre foi en lui, notre Seigneur et Sauveur. Lors de cette expérience de communion, le Christ est présent pour rencontrer et fortifier son peuple. En y prenant part, nous annonçons joyeusement la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. La préparation au service de communion implique examen de conscience, repentance et confession. Le Maître a prescrit le lavement des pieds pour symboliser une purification renouvelée, exprimer une disposition au service mutuel dans une humilité semblable à celle du Christ, et unir nos cœurs dans l'amour. Le service de communion est ouvert à tous les chrétiens (Matt. 26.17-30 ; Jean 6.48-63 ; 13.1-17 ; 1 Cor. 10.16, 17 ; 11.23-30 ; Apo. 3.20).

17. Les dons spirituels et les ministères

À toutes les époques, Dieu a octroyé à tous les membres de son Église des dons spirituels, que chacun d'eux doit employer comme un ministère d'amour pour le bien commun de l'Église et de l'humanité. Accordés par l'intermédiaire du Saint-Esprit, qui les distribue à chacun en particulier comme il veut, les dons équipent l'Église avec toutes les compétences et les ministères nécessaires à l'accomplissement de la mission que Dieu lui a confiée. D'après les Écritures, ces dons incluent la foi, la guérison, la prophétie, la prédication, l'enseignement, l'administration, la réconciliation, la compassion, et le service désintéressé pour le soutien et l'encouragement d'autrui. Certains sont appelés par Dieu et qualifiés par le Saint-Esprit pour remplir les fonctions reconnues par l'Église : pastoral, évangélisation, apostolat et enseignement, ministères particulièrement nécessaires pour former les membres en vue du service, pour développer la maturité spirituelle de l'Église et maintenir l'unité de la foi et de la connaissance de Dieu. Lorsque les membres emploient ces dons spirituels, en fidèles économes des bienfaits variés de Dieu, l'Église est préservée de l'influence délétère des fausses doctrines ; elle se développe conformément à la volonté divine et s'édifie dans la foi et dans l'amour (Actes 6.1-7 ; Rom. 12.4-8 ; 1 Cor. 12.7-11, 27, 28 ; Eph. 4.8, 11-16 ; 1 Tim. 3.1-13 ; 1 Pierre 4.10, 11).

18. Le don de prophétie

La prophétie fait partie des dons du Saint-Esprit. Ce don est l'une des marques distinctives de l'Église du reste et s'est manifesté dans le ministère d'Ellen White, la messagère du Seigneur. Ses écrits sont une source constante de vérité qui fait autorité et procure à l'Église encouragements, directives, instructions et correction. Ils stipulent également avec clarté que la Bible est le seul critère d'évaluation de tout enseignement et de toute expérience (Nom. 12.6 ; 2 Chron. 20.20 ; Amos 3.7 ; Joël 2.28, 29 ; Actes 2.14-21 ; 2 Tim. 3.16, 17 ; Hébr. 1.1-3 ; Apo. 12.17 ; 19.10 ; 22.8, 9).

19. La loi de Dieu

Les grands principes de la loi de Dieu sont incorporés dans les dix commandements et manifestés dans la vie du Christ. Ils expriment l'amour, la volonté et les desseins de Dieu concernant la conduite et les relations humaines et sont impératifs pour tous les hommes de tous les temps. Ces préceptes constituent le fondement de l'alliance conclue par Dieu avec son peuple et la norme de son jugement. Agissant par le Saint-Esprit, la loi démasque le péché et fait éprouver

le besoin d'un Sauveur. Le salut procède entièrement de la grâce et non des œuvres, mais ses fruits se traduisent par l'obéissance aux commandements de Dieu. Celle-ci favorise le développement d'une personnalité chrétienne et produit un sentiment de bien-être. C'est une manifestation de notre amour pour le Seigneur et de notre préoccupation pour nos semblables. L'obéissance qui vient de la foi révèle la puissance du Christ qui transforme les vies et renforce ainsi le témoignage du chrétien (Ex. 20.1-17 ; Deut. 28.1-14 ; Ps. 19.7-14 ; 40.7, 8 ; Matt. 5.17-20 ; 22.36-40 ; Jean 14.15 ; 15.7-10 ; Rom. 8.3, 4 ; Eph. 2.8-10 ; Hébr. 8.8-10 ; 1 Jean 2.3 ; 5.3 ; Apo. 12.17 ; 14.12).

20. Le sabbat

Au terme des six jours de la création, le Créateur dans sa bonté infinie se reposa le septième jour et institua le sabbat comme mémorial de la création pour toute l'humanité. Le quatrième commandement de la loi immuable de Dieu requiert l'observation de ce septième jour de la semaine comme jour de repos, de culte et de service, en harmonie avec les enseignements et l'exemple de Jésus, le Seigneur du sabbat. Le sabbat est un jour de communion agréable avec Dieu et entre nous. Il est un symbole de notre rédemption en Christ, un signe de notre sanctification, un témoignage de notre fidélité et un avant-goût de notre vie éternelle future dans le royaume de Dieu. Le sabbat est le signe permanent de l'alliance éternelle de Dieu avec son peuple. L'observation joyeuse de cette période sacrée d'un soir à l'autre, d'un coucher de soleil à l'autre, est une célébration des œuvres créatrice et rédemptrice de Dieu (Gen. 2.1-3 ; Ex. 20.8-11 ; 31.13-17 ; Lévi. 23.32 ; Deut. 5.12-15 ; Es. 56.5, 6 ; 58.13, 14 ; Ezék. 20.12, 20 ; Matt. 12.1-12 ; Marc 1.32 ; Luc 4.16 ; Hébr. 4.1-11).

21. La gestion chrétienne de la vie

Nous sommes les économes de Dieu, qui nous a confié du temps, des opportunités, des aptitudes, des possessions, les bénédictions de la terre et de ses ressources. Nous sommes responsables par-devant lui d'en faire un usage adéquat. Nous reconnaissons ses droits de propriété sur tout, en le servant fidèlement, lui ainsi que nos semblables, en lui rendant la dîme et en lui faisant des offrandes pour la proclamation de l'Évangile, le soutien et le développement de son Église. Cette gestion est un privilège que Dieu nous accorde afin de nous faire croître dans l'amour et de nous aider à vaincre l'égoïsme et l'avarice. L'économe fidèle dont la gestion résulte en bénédictions pour ses semblables s'en réjouit (Gen. 1.26-28 ; 2.15 ; 1 Chron. 29.14 ; Aggée 1.3-11 ; Mal. 3.8-12 ; Matt. 23.23 ; Rom. 15.26, 27 ; 1 Cor. 9.9-14 ; 2 Cor. 8.1-15 ; 9.7).

22. Le comportement chrétien

Nous sommes appelés à être un peuple saint dont les pensées, les sentiments et le comportement sont en harmonie avec les principes du ciel. Pour permettre à l'Esprit de reproduire en nous le caractère de notre Seigneur, selon son exemple, nous ne suivons que des lignes d'action propres à favoriser la pureté, la santé et la joie dans notre vie. Ainsi nos loisirs doivent satisfaire aux normes les plus élevées du goût et de la beauté chrétienne. Tout en tenant compte des différences culturelles, nous porterons des vêtements sobres, simples et de bon goût, adaptés à ceux dont la vraie beauté ne réside pas dans les ornements extérieurs, mais dans le charme impérissable d'un esprit doux et paisible. Par ailleurs, notre corps étant le temple du Saint-esprit, nous devons en prendre soin intelligemment. En plus d'exercice physique et de repos

adéquats, nous devons adopter le régime alimentaire le plus sain possible et nous abstenir des aliments malsains mentionnés comme tels dans les Écritures. Les boissons alcoolisées, le tabac, et l'usage irresponsable des drogues et des narcotiques étant préjudiciables à notre corps, nous devons également nous en abstenir. En revanche, nous userons de tout ce qui est de nature à soumettre notre corps et nos pensées à l'autorité du Christ, qui désire nous voir heureux, épanouis, et jouissant d'une bonne santé intégrale (Gen. 7.2 ; Ex. 20.15 ; Lévi. 11.1-47 ; Ps. 106.3 ; Rom. 12.1, 2 ; 1 Cor. 6.19, 20 ; 10.31 ; 2 Cor. 6.14-7.1 ; 10.5 ; Eph. 5.1-21 ; Phil. 2.4 ; 4.8 ; 1 Tim. 2.9, 10 ; Tite 2.11, 12 ; 1 Pierre 3.1-4 ; 1 Jean 2.6 ; 3 Jean 2).

23. Le mariage et la famille

Le mariage a été institué par Dieu en Eden. Jésus a déclaré qu'il s'agit d'une union pour toute la vie entre un homme et une femme, union caractérisée par un climat d'amour. Pour le chrétien, les vœux conjugaux sont autant un engagement vis-à-vis de Dieu que vis-à-vis du conjoint et ne devraient être échangés qu'entre des personnes de la même foi. L'amour et le respect mutuels, l'estime réciproque, et le sens du devoir constituent la trame de ces liens qui doivent refléter l'amour, la sainteté, l'intimité et la permanence des liens unissant le Christ à son Église. Concernant le divorce, Jésus a enseigné que la personne qui –sauf pour cause d'adultère—se sépare de son conjoint et se remarie commet un adultère. Bien que certaines relations familiales puissent ne pas atteindre le niveau idéal, les époux qui se consacrent l'un à l'autre en Christ peuvent néanmoins réaliser cette unité conjugale guidés par le Saint-Esprit et soutenus par l'Église. Dieu bénit la famille et désire que ses membres se prêtent mutuelle assistance en vue d'atteindre une pleine maturité. Les parents doivent élever leurs enfants et leur apprendre à aimer le Seigneur et à lui obéir. Par la parole et par l'exemple, ils leur enseignent que le Christ est un tendre maître, bienveillant, attentif à nos besoins, qui souhaite les voir devenir membres de son corps et appartenir à la famille de Dieu. Le resserrement des liens familiaux est l'un des signes distinctifs du dernier message évangélique. Les parents doivent élever leurs enfants dans l'amour et l'obéissance au Seigneur. Par leur exemple et leurs paroles ils peuvent leur montrer que le Christ est un guide tendre et aimant qui désire les inviter à devenir des membres de son corps, la famille de Dieu qui accepte les célibataires tout aussi bien que les personnes mariées (Gen. 2.18-25 ; Ex. 20.12 ; Deut. 6.5-9 ; Prov. 22.6 ; Mal. 4.5, 6 ; Matt. 5.31, 32 ; 19.3-9, 12 ; Marc 10.11, 12 ; Jean 2.1-11 ; 1 Cor. 7.7, 10, 11 ; 2 Cor. 6.14 ; Eph. 5.21-33 ; 6.1-4).

24. Le ministère du Christ dans le sanctuaire céleste

Il y a dans le ciel un sanctuaire, le véritable tabernacle, dressé par le Seigneur et non fait de main d'homme. Dans ce sanctuaire, le Christ exerce un ministère en notre faveur, mettant ainsi à la disposition des croyants les bénéfices de son sacrifice expiatoire offert à la croix une fois pour toutes. À son ascension, il fut couronné comme notre grand souverain sacrificateur et commença alors son ministère d'intercession. En 1844, au terme de la période prophétique des 2 300 soirs et matins, il entra dans la seconde et dernière phase de son ministère d'expiation. Celle-ci consiste en un jugement investigatif, faisant partie de l'élimination définitive du péché ; cette œuvre était symbolisée par la purification de l'ancien sanctuaire hébreu au jour de l'Expiation. Au cours de cette cérémonie symbolique, le sanctuaire était purifié avec le sang d'animaux sacrifiés, tandis que les réalités célestes sont purifiées par le sacrifice parfait du sang de Jésus. L'instruction du jugement révèle aux intelligences célestes quels sont parmi les morts ceux qui dorment en Christ, et qui par conséquent sont jugés dignes en lui de participer à la première résurrection. Cette

instruction du jugement révèle aussi qui, parmi les vivants, demeurent en Christ, gardant les commandements de Dieu et la foi en Jésus, prêts par là même et en lui à être transmués et introduits dans son royaume éternel. Ce jugement réhabilite la justice de Dieu qui sauve ceux qui croient en Jésus. Il déclare que ceux qui sont restés loyaux à Dieu recevront le royaume. La conclusion de ce ministère du Christ marquera l'expiration du temps de grâce pour l'humanité, avant sa seconde venue (Lév. 16 ; Nom. 14.34 ; Ezék. 4.6 ; Dan. 7.9-27 ; 8.13, 14 ; 9.24-27 ; Hébr. 1.3 ; 2.16, 17 ; 4.14-16 ; 8.1-5 ; 9.11-28 ; 10.19-22 ; Apo. 8.3-5 ; 11.19 ; 14.6, 7 ; 20.12 ; 14.12 ; 22.11, 12).

25. Le retour du Christ

La seconde venue du Christ est la bienheureuse espérance de l'Église, le point culminant de l'Évangile. L'avènement du Sauveur sera littéral, personnel, visible et de portée mondiale. Lors de son retour, les justes morts ressusciteront et avec les justes vivants, ils seront glorifiés et enlevés au ciel, tandis que les méchants mourront. L'accomplissement presque complet de la plupart des prophéties et les conditions actuelles qui règnent dans le monde indiquent que la venue du Christ est imminente. Le jour et l'heure de cet événement n'ont pas été révélés, c'est pourquoi nous sommes exhortés à nous tenir prêts à tout moment (Matt. 24 ; Marc 13 ; Luc 21 ; Jean 14.1-3 ; Actes 1.9-11 ; 1 Cor. 15.51-54 ; 1 Thess. 4.13-18 ; 5.1-6 ; 2 Thess. 1.7-10 ; 2.8 ; 2 Tim. 3.1-5 ; Tite 2.13 ; Hébr. 9.28 ; Apo. 1.7 ; 14.14-20 ; 19.11-21).

26. La mort et la résurrection

Le salaire du péché c'est la mort. Mais Dieu, qui seul est immortel, accordera la vie éternelle à ses rachetés. En attendant, la mort est un état d'inconscience pour tous. Quand le Christ —qui est notre vie— paraîtra, les justes ressuscités et les justes encore vivants lors de sa venue seront glorifiés et enlevés pour aller à la rencontre du Seigneur. La seconde résurrection, celle des méchants aura lieu mille ans plus tard (Job 19.25-27 ; Ps. 146.3, 4 ; Eccl. 9.5, 6, 10 ; Dan. 12.2, 13 ; Es. 25.8 ; Jean 5.28, 29 ; 11.11-14 ; Rom. 6.23 ; 16 ; 1 Cor. 15.51-54 ; Col. 3.4 ; 1 Thess. 4.13-17 ; 1 Tim. 6.15 ; Apo. 20.1-10).

27. Le millénium et la fin du péché

Le millénium est une période de mille ans de règne du Christ avec ses élus, dans le ciel, entre la première et la deuxième résurrection. Pendant cette période, les méchants morts seront jugés. La terre sera totalement désolée ; elle ne comptera pas un seul être humain vivant, mais sera occupée par Satan et ses anges. Lorsque les mille ans seront écoulés, le Christ, accompagné de ses élus, descendra du ciel sur la terre avec la sainte cité. Les méchants morts seront alors ressuscités, et, avec Satan et ses anges, ils entoureront la cité ; mais un feu venant de Dieu les consumera et purifiera la terre. Ainsi, l'univers sera libéré à jamais du péché et des pécheurs (Jér. 4.23-26 ; Ezék. 28.18, 19 ; Mal. 4.1 ; 1 Cor. 6.2, 3 ; Apo. 20 ; 21.1-5).

28. La nouvelle terre

Sur la nouvelle terre où règne la justice, Dieu procurera aux rachetés une demeure permanente et un environnement parfait, pour une existence éternelle faite d'amour sans fin, de joie perpétuelle et de progrès constant en sa présence. Car Dieu habitera avec son peuple, et les souffrances et la mort auront disparu. La grande tragédie sera terminée et le péché ne sera plus. Tout ce qui existe dans le monde animé comme dans le monde inanimé proclamera que Dieu est amour ; et il règnera au siècle des siècles. Amen (Esa. 35 ; 65.17-25 ; Matt. 5.5 ; 2 Pierre 3.13 ; Apo. 11.15 ; 21.1-7 ; 22.1-5)

Copyright © 2015, General Conference of Seventh-day Adventists

www.adventist.org

<https://www.adventist.org/fileadmin/adventist.org/files/articles/official-statements/28Beliefs-Web.pdf>

APPENDICE C

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE PROCESSUS D'APPROBATION

L'ÉTHIQUE PASTORALE

Code déontologique

L'association pastorale de la Conférence Générale, en accord avec le conseil des pasteurs et administrateurs de l'Église, a préparé et recommande à chaque pasteur adventiste du septième jour, le code déontologique suivant :

Le code déontologique du pasteur adventiste

Je reconnais qu'un appel au ministère évangélique de l'Église adventiste du septième jour n'a pas pour objectif d'accorder des privilèges particuliers ou une certaine position, mais il s'agit plutôt d'un appel à vivre une vie de dévotion et service envers Dieu, cette Église et le monde. J'affirme que ma vie personnelle et mes activités professionnelles seront fondées sur la Parole de Dieu et sujets à la souveraineté du Christ. Je suis complètement engagé envers les croyances fondamentales de l'Église adventiste.

Je m'engage à maintenir les normes élevées de conduite professionnelle et de compétence dans mon ministère. J'ai l'intention de construire des relations basées sur les principes démontrés dans la vie et les enseignements du Christ.

Par la grâce de Dieu, je mettrai en pratique dans ma vie les normes qui comprennent ce qui suit :

1. Maintenir une relation vivante et croissante avec Jésus-Christ et chercher à aider ma famille à jouir de la même.
2. Respecter les politiques d'emploi de l'organisation qui m'emploie.
3. Je m'engage à continuer de me développer au point de vue professionnel.
4. Je désire initier et maintenir des relations professionnelles de soutien avec mes collègues pastoraux.
5. Je veux observer la plus stricte confidentialité professionnelle.
6. J'accorde mon appui à l'organisation qui m'emploie et à l'Église mondiale.
7. Je gérerai mes finances personnelles et celle de l'église avec intégrité et transparence.

8. Je considère et perçois ma famille comme une partie primaire de mon pastorat.
9. Je veux suivre les principes de vie saine.
10. Je traiterai correctement tous ceux que je rencontre.
11. Je respecterai l'identité de chaque personne, sans préjugé ni parti pris.
12. J'aimerai tous ceux dont je m'occupe et je m'engagerai à leur croissance spirituelle.

L'éthique et les collègues du pastorat

Les collègues du pastorat. — L'oeuvre du ministère prédispose les pasteurs à partager la confraternité et à comprendre les intérêts et soucis les uns des autres. Appuyer le ministère des autres et partager des idées et des concepts consolide le pastorat. Aucune personne ne possède à elle seule toute la sagesse et la créativité dont le pastorat a besoin. Au lieu de voir les autres pasteurs comme des concurrents, il faudra les considérer comme un soutien. Les réunions d'ouvriers offriront non seulement l'inspiration et l'instruction sur les compétences pastorales, mais elles seront aussi l'occasion d'une confraternité chaleureuse.

Les pasteurs de tutelle. — Dans un cadre multi-personnel, les rôles de l'association pastorale et sa responsabilité doivent être bien définies et comprises. Dans ce cadre, le ministère et le service individuel ne devraient pas être bridés, cependant la responsabilité finale pour l'ensemble du pastorat repose sur le pasteur supervisant. Les membres du multi-personnel doivent se soutenir les uns les autres et travailler aux objectifs communs établis dans le programme de l'Église. Toute tentative de « liguier » un pasteur contre l'autre et de saper les relations professionnelles du personnel doit être rejetée.

Le fait d'avoir de jeunes stagiaires dans un même secteur présente une occasion de ministère multi-personnel. Quand le stagiaire est placé dans ce rôle d'éducation continue, il peut apprendre tout en travaillant avec un pasteur plus ancien et d'expérience. En plus, le pasteur supervisant a aussi l'occasion d'apprendre du stagiaire qui vient de sortir du cercle académique. Pour assister dans ces relations et processus de formation, l'Association pastorale de la Conférence Générale a préparé l'ouvrage *A Manual for Ministerial Interns and Intern Supervisors*, disponible auprès de l'Association de la Conférence Générale.

Le prédécesseur. — Quand un pasteur est muté à une nouvelle église, il est conseillé de ne pas rejeter ce qui était fait auparavant. Il vaut mieux, plutôt, considérer que ceux qui y étaient avant peuvent connaître les besoins de l'église, et que ceux-ci ne seront pas immédiatement connus du nouveau pasteur. Le nouveau pasteur avancera avec prudence, sagesse et respect, en continuant ce qui maintenant fonctionne bien et introduira graduellement de nouvelles idées et concepts qui favoriseront et consolideront encore plus le programme de l'église.

Le successeur. — En quittant son poste de service, le pasteur s'assurera que les registres de l'église sont en ordre, tels que liste des membres y compris des dirigeants et des comités, les rapports financiers, les minutes du comité d'église et autres, une carte du secteur montrant où vivent les membres, les territoires évangélisés et les personnes intéressées. Il est bon de partager les informations concernant les commerces, les cliniques et hôpitaux, les librairies, et autres lieux d'intérêt dont le nouveau pasteur aurait besoin.

Pasteurs d'autres églises. — Dans certaines zones, il peut y avoir plusieurs églises adventistes dans les alentours. Pour que tous réussissent, une communication ouverte entre eux, la coopération et le respect mutuel sont des éléments vitaux. De plus, il est bon d'établir de bonnes relations avec les pasteurs d'autres confessions dans le secteur. On peut partager beaucoup de choses en commun avec ces pasteurs, y compris actions dans la communauté, soucis et croyances semblables. Un climat hostile et compétitif sape le travail qu'on peut réaliser dans la localité. Souvent, il existe une association pastorale ou une alliance pour un ministère partagé.

L'éthique et l'emploi

Recherche de position. — L'objectif du ministère comprend le service, et non la recherche d'une position. Dans l'oeuvre de Dieu, la promotion est l'affaire du Seigneur. « Si quelques-uns possèdent des talents qui leur permettraient d'occuper des positions plus élevées, le Seigneur leur montrera, ainsi qu'à ceux qui les ont vus à l'œuvre, et peuvent les recommander en connaissance de cause » (*Le ministère de la guérison*, p. 412).

Rechercher un critère plus élevé. — Visez plus haut, mais visez à un critère plus élevé, et non pas à un poste plus important. Travaillez avec diligence à une tâche assignée, et laissez Dieu vous offrir une promotion.

L'éthique et la question raciale

En tant qu'église mondiale, le succès et l'étendue de la mission globale de l'Église adventiste du septième jour peuvent être constatés du fait de la diversité de ses membres s'étendant au monde entier, « à toute nation, tribu, langue et peuple » (Apo. 14.6). Avec cette diversité de membres, la discrimination soit raciale soit sexiste ne peut avoir aucune place. « Vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous tous, vous êtes un en Christ » (Galates 3.27, 28).

Éthique et responsabilité morale

Une confiance sacrée. — L'appel au ministère implique une confiance sacrée, et inclut le respect envers la personne de tous, tel que le septième commandement l'indique. Toute rupture de confiance dans ce domaine attire le reproche sur le pastoral, sur l'Église et sur Dieu. Les rapports sexuels doivent être réservés dans le cadre du mariage du pasteur, union monogame et hétérosexuelle entre un homme et une femme. De plus, étant donné que l'Église s'expose à des poursuites légales dans le cas de pasteurs qui ont un passé d'inconduite sexuelle, les lettres de créance de tels pasteurs sont annulées dès le renvoi par l'organisation qui emploie (Voir GCWP L60 20).

Pardon et rétablissement. — S'il est vrai que la violation de ces normes conduit à une cessation du service et un renvoi du ministère pastoral, on doit cependant reconnaître que la personne renvoyée peut faire l'expérience de la grâce, du pardon et de l'amour de Dieu. L'église

devrait s'efforcer de rétablir et d'entourer ces personnes dans leurs relations spirituelles et familiales.

L'éthique et les relations

Relations conjugales. — Il faut clairement démontrer et observer les liens solides des relations d'amour dans la famille, déjà établies entre mari et femme. Faites de diligents efforts pour que l'atmosphère de votre foyer soit joyeuse et réussie. De telles relations consolideront les liens d'amour à l'intérieur et repousseront les tentations de l'extérieur.

Reconnaître la vulnérabilité. — Comme tout le monde, les pasteurs peuvent être vulnérables aux tentations sexuelles. Supposer autrement produit une conception erronée et malsaine. La capacité de guider et la focalisation spirituelle du pasteur sont compromises quand il s'engage dans un flirt ou des fantasmes qui pourraient inclure ou se limiter à la pornographie réelle ou virtuelle sous toutes ses formes ou variations. Si on s'y adonne régulièrement, les désirs romantiques ou érotiques prendront le dessus sur les pensées rationnelles, ils supplanteront la concentration spirituelle et feront du tort à la relation entre le pasteur et Dieu. En reconnaissant dès le départ ses propres émotions et en faisant face candidement à cette attraction, on peut repousser la tentation.

Thérapie. — Parce que la thérapie religieuse et spirituelle continue de faire partie des responsabilités du pasteur, il faut observer certaines précautions. Évitez les sessions de thérapie **seul à seul avec une personne**. Certaines sessions d'aide peuvent avoir lieu par audition privée, au lieu de session confidentielle en personne. La plupart des pasteurs ne sont pas qualifiés pour offrir une thérapie professionnelle, au-delà de conseils religieux ou spirituels. En dehors de ces conseils, il vaut mieux suggérer aux personnes ayant besoin de thérapie de consulter des conseillers chrétiens professionnels.

L'éthique et la loi

Informez et autres exigences. — Les employés de l'église, les membres d'église et les victimes doivent être franches concernant l'inconduite sexuelle. Dans certaines circonstances, la loi exige qu'on dénonce l'inconduite sexuelle. Dans ce cas, surtout quand il s'agit de sévices contre enfants, on cherchera les conseillers légaux pour établir clairement les obligations légales et la marche à suivre pour faire ce rapport, afin d'aider le pasteur à peser son devoir envers le secret professionnel tout en respectant la loi.

Sécurité d'enfants. — Dans beaucoup de pays, la loi exige que toutes les personnes travaillant avec des enfants, même si leurs contacts sont limités, doivent obtenir un certificat de casier judiciaire ou une autorisation des autorités. Les pasteurs travaillant dans ces pays doivent s'assurer qu'ils possèdent l'autorisation légale pour s'occuper d'enfants. Même si ceci n'est pas exigé par les autorités du pays, le contact physique du pasteur, son comportement, sa conversation et ses relations avec les enfants doivent démontrer les normes les plus élevées au point de vue moral, professionnel et chrétien.

Installations matérielles. — Tout effort doit être fait pour maintenir les installations en condition sécurisée afin de protéger ceux qui assistent aux réunions et rencontres de l'église. Si des membres ou des invités sont accidentés ceci peut causer du tort, amoindrir le ministère, et exposer l'Église à des obligations légales.

Supervision. — Une bonne surveillance des jeunes et des enfants veut dire impliquer suffisamment d'adultes qualifiés pour superviser une activité ou un événement. Pour être qualifié, un adulte doit recevoir une orientation et des instructions concernant tout ce qu'on attend de lui dans cette fonction de surveillance. La supervision devrait éviter des situations ou des actes conduisant à des accidents, un comportement inapproprié ou d'autres problèmes lors d'une activité de l'église.

Antécédants du personnel. — Une manière d'éviter les problèmes avec les employés ou les volontaires consiste à connaître leurs antécédants. Cette information aidera à choisir le personnel ou les volontaires et pourrait éviter des problèmes plus tard avec ceux qui sont inaptes au service. Cependant, la vérification du casier judiciaire ne peut pas toujours prédire un comportement futur. Il ne s'agit que d'un indicateur et il devrait être étudié.

Éthique dans la gestion financière

Les politiques et les procédures pour les questions financières se trouvent clairement indiquées dans le *Working Policy de la Conférence Générale* et dans le *Manuel d'Eglise*. Refuser de suivre ces règlements non seulement met en risque la réputation de l'employé et de l'Église, mais pourrait placer l'employé en danger de perdre son emploi.

[Révisé avril 2017]

APPENDICE D

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE PROCESSUS D'APPROBATION

CODE DÉONTOLOGIQUE DES ÉDUCATEURS ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR

Nous, éducateurs adventistes du septième jour, affirmons et reconnaissons que Jésus-Christ, le Maître par excellence, est notre mentor. En apprenant de lui, nous nous efforçons de faire de nos étudiants des disciples de Jésus, en traitant les gens comme il le faisait. Parce que toute vérité est la vérité divine, et parce que la connaissance de la vérité est le chemin de la liberté (Jean 8.32), nous nous engageons à la rechercher, à la partager avec ceux qui désirent la connaître, en harmonie avec les principes indiqués ci-dessous. Nous affirmons que cela est la responsabilité éthique des éducateurs adventistes :

1. Démontrer notre engagement total envers Dieu, sa Parole, ainsi que les croyances et la mission de l'Église adventiste. Pour respecter ce principe, nous :

- a. Entretienons notre relation personnelle avec Dieu par des dévotions régulières, une vie de prière et de méditation.
- b. Acceptons et étudions les Écritures comme la Parole de Dieu.
- c. Acceptons et étudions les écrits d'Ellen White en tant que conseils d'autorité donnés à l'Église adventiste du septième jour.
- d. Appartenons à une église adventiste locale et nous nous y impliquons activement.
- e. Sommes des témoins actifs de la grâce salvatrice de Jésus-Christ dans le contexte de son prochain retour.

2. Offrir à tous les étudiants les mêmes opportunités pour le développement harmonieux de leurs facultés et potentiel. Pour respecter ce principe, nous :

- a. Affirmons notre croyance en la dignité de tous les êtres humains et nous nous engageons à traiter tous les étudiants d'une manière équitable.
- b. Nous efforçons de guider chaque étudiant sous l'influence de Jésus-Christ, le seul Sauveur, et vers sa famille, l'Église.
- c. Reconnaissons notre obligation d'être discrets concernant les informations personnelles d'un étudiant ou de sa famille. La communication de ces renseignements

sera faite uniquement si la loi l'exige ou si elle est autorisée par l'étudiant et/ou sa famille.

- d. Abstenons d'utiliser notre position professionnelle pour demander ou accepter toute faveur financière, sexuelle, ou autres de la part des étudiants ou de leur famille.
- e. Fournissons des lettres factuelles de recommandation aux personnes et organismes appropriés selon la demande des étudiants en vue de leur avancement professionnel ou académique.

3. Établir, démontrer et maintenir les plus hautes normes de compétence et comportement professionnel. Pour respecter ce principe, nous :

- a. Acceptons la responsabilité de notre conduite et cherchons à protéger le nom respectable de notre profession en exhortant nos subordonnés à respecter ces normes professionnelles élevées.
- b. Soutenons les règlements et procédures assurant le traitement juste et équitable de tous les membres de la profession dans l'exercice de leurs droits et responsabilités professionnels.
- c. Coopérons au développement et mise en application de règlements constructifs affectant l'éducation.
- d. Donnons une description honnête des tâches et des conditions de travail aux candidats désireux d'être employés.
- e. Soutenons le recrutement sélectif de professeurs adventistes du septième jour et aidons à l'orientation des professeurs adjoints, des stagiaires et des nouveaux professeurs.
- f. Evitons d'exercer une pression inappropriée en utilisant l'autorité de notre position au détriment d'un collègue.
- g. Respectons les conditions d'un contrat ou les termes d'une nomination jusqu'à ce que l'un ou l'autre s'achève selon le règlement.
- h. Utilisons les informations personnelles ou professionnelles d'une manière responsable et exacte dans l'évaluation du caractère et du travail d'un collègue.
- i. Maintenons l'intégrité quand il y a désaccord en basant toute critique sur des suppositions valables après une évaluation prudente des faits.
- j. Respectons le processus de grief tel qu'il est voté par le corps dirigeant de l'institution qui emploie.
- k. N'acceptons aucun cadeau ou gratifications qui pourraient influencer notre jugement dans l'exercice de nos devoirs professionnels.
- l. Ne nous engageons dans aucune activité qui pourrait diminuer notre efficacité en tant qu'éducateurs chrétiens ou exploiterait commercialement notre position professionnelle.

4. Favoriser une ambiance d'apprentissage dans laquelle le libre échange d'idées est apprécié. Pour respecter ce principe, nous :

- a. Affirmons sans équivoque la position biblique et adventiste du septième jour dans l'instruction de nos cours, tout en présentant aussi d'autres opinions d'une manière juste.
- b. Favorisons une discussion équitable d'autres points de vue, en respectant le droit des étudiants de former leur propre opinion, et encourageons les étudiants à choisir la position adventiste.
- c. Offrons des séminaires, des travaux dirigés, et des cours afin de favoriser l'apprentissage sans intimider ni faire de représailles, en conduisant les étudiants à une compréhension plus profonde de la vérité pour qu'ils prennent position envers celle-ci.
- d. Utilisons les notes, non comme un instrument de coercion ou de discipline, mais comme un système fiable pour offrir aux étudiants une évaluation juste de leur apprentissage par rapport aux objectifs décrits du cours.

5. Maintenir des normes académiques élevées et l'intégrité concernant les recherches, la production et la communication des résultats. Pour respecter ce principe, nous :

- a. Appliquons l'intégrité dans l'usage et l'interprétation des conclusions et écrits d'autres chercheurs.
- b. Explorons les vérités à un niveau personnel tout en comprenant et respectant les cadres appropriés dans lesquels nous partageons nos résultats.
- c. Utilisons de manière appropriée le temps et les ressources qui nous sont donnés pour les recherches professionnelles et autres activités.
- d. Remplissons nos engagements professionnels envers les étudiants, leur famille, l'organisation qui nous emploie, et d'autres personnes et organisations.
- e. Mettons les données de recherches à la disposition pour qu'on y fasse référence et qu'on les publie, pour autant que la confidentialité de ceux qui sont concernés n'est pas violée.
- f. Cherchons à obtenir un accord mutuel entre les chercheurs d'un groupe de travail. Nous respectons la division des tâches, la compensation, l'accès aux données, les droits d'auteur, et autres droits inclus dans l'accord.
- g. Respectons les contraintes légales, professionnelles et religieuses concernant la recherche, et utilisons des formulaires de consentement dans le cas d'étude sur des sujets humains.

6. S'occuper et participer à la vie et aux conditions de l'école ainsi que la communauté dans laquelle nous vivons et travaillons. Pour respecter ce principe, nous :

- a. Partageons avec tous les citoyens la responsabilité d'élaborer des politiques publiques rationnelles, surtout dans le domaine de l'éducation.

- b. Participons régulièrement à l'exercice d'auto-évaluation, l'évaluation des programmes et la performance de notre institution dans le but de maintenir des normes acceptables d'accréditation.
- c. Protégeons la réputation de l'Église adventiste du septième jour contre les attaques déraisonnables ou la calomnie malveillante.
- d. Participons aux activités qui bénéficieront les communautés locales.

--Approuvé en mars 1997
Concile mondial des directeurs d'éducation
Loma Linda, Californie, U.S.A.
Révisé en mai 1997

(*) Les versions de ce code sont disponibles en français, en portugais et en espagnol. Des copies peuvent être obtenues auprès du Département d'éducation des différentes divisions mondiales ou de la Conférence Générale.

APPENDICE E

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE PROCESSUS D'APPROBATION

LIBERTÉ ACADÉMIQUE, THÉOLOGIQUE ET RESPONSABILISATION ENVERS LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR

Liberté académique dans les institutions supérieures adventistes du septième jour

Tout apprentissage et toute instruction ont lieu dans le cadre d'une conception du monde sur la nature de la réalité, de l'homme, de la connaissance et des valeurs. Les racines d'une université chrétienne surgissent d'un principe qui a longtemps étayé le développement de l'éducation supérieure – la croyance qu'on obtient la meilleure éducation quand la croissance intellectuelle a lieu dans une ambiance où les concepts basés sur les Écritures constituent le noyau des objectifs de l'éducation. Tel est le but de l'éducation adventiste.

Dans un institut ou une université adventiste du septième jour, comme dans toute institution d'enseignement supérieur, le principe de la liberté académique a été fondamentale pour l'établissement de ces objectifs. Ce principe reflète la croyance que la liberté est un droit essentiel dans une société démocratique, mais il revêt un accent particulier dans une communauté académique. C'est là une garantie que les professeurs et les étudiants pourront exercer les fonctions d'apprentissage, de recherche et d'instruction avec un minimum de restrictions. Ceci s'applique aux sujets appartenant à l'expertise du professeur où la liberté est particulièrement nécessaire pour poursuivre la vérité. Il s'applique aussi à l'atmosphère de recherche ouverte nécessaire dans une communauté académique si on veut que l'apprentissage soit honnête et approfondi.

Pour un institut ou une université confessionnels, la liberté académique revêt une importance supplémentaire. Elle est plus importante, et ne l'est pas moins, que dans une institution séculière, étant essentielle au bien-être de l'Église elle-même. Ceci place une responsabilité sur le professeur chrétien qui doit être auto-discipliné, responsable, un érudit mature afin de rechercher, d'enseigner et de publier dans le domaine de ses compétences académiques, sans restriction externe, mais en tenant compte du caractère et des objectifs de l'institution qui lui donne ses lettres de créance, et avec le souci des besoins spirituels et intellectuels de ses étudiants.

Les instituts et universités adventistes, par conséquent, acceptent les principes de liberté académique qui sont généralement d'importance dans l'enseignement supérieur. Ces principes

permettent la poursuite disciplinée et créative de la vérité. Ils reconnaissent de plus que les libertés ne sont jamais absolues et qu'elles impliquent des responsabilités proportionnelles. Les principes suivants de liberté académique sont exprimés dans le contexte de la responsabilisation, avec une attention particulière aux limites nécessaires du fait des objectifs religieux d'une institution chrétienne.

Les libertés

1) **Liberté d'expression.** S'il est vrai que l'opinion privée fait partie du patrimoine humain en tant que créatures de Dieu, le professeur qui accepte d'être employé par un institut ou université adventiste du septième jour doit reconnaître certaines limites dans l'expression de ses opinions personnelles.

En tant que membre d'une profession académique, il doit reconnaître que le public juge sa profession d'après ses propos. Par conséquent, il sera précis, respectera l'opinion des autres, et exercera une prudence appropriée. Il s'assurera de mentionner quand il ne parle pas au nom de l'institution. En exprimant ses opinions personnelles, il se souviendra de leur effet sur la réputation de l'institution et ses objectifs.

2) **Liberté de recherche.** L'érudit chrétien entreprendra des recherches dans le contexte de sa foi et à partir de la perspective de l'éthique chrétienne. Il est libre de faire de la recherche responsable en respectant la sécurité et la décence publique.

3) **Liberté d'enseignement.** Le professeur accomplira ses activités professionnelles et présentera son sujet en tenant compte de la conception du monde décrite au premier paragraphe de ce document. En tant que spécialiste d'une certaine discipline, il a le droit d'enseigner dans la salle de classe pour discuter son sujet honnêtement. Cependant, il n'introduira pas dans son enseignement des questions controversées sans relation avec son sujet. La liberté académique est la liberté de poursuivre la connaissance et la vérité dans le domaine de sa spécialité. Ceci ne lui donne pas le droit d'exprimer des opinions controversées sur des sujet en dehors de cette spécialité, et elle ne protège par le professeur de devoir rendre des comptes sur son enseignement.

4) **Responsabilités partagées.** Tout comme la liberté d'enseigner revêt une importance particulière pour une institution confessionnelle, les limites placées sur celle-ci reflètent aussi les préoccupations particulières de cette institution. La première responsabilité de l'éducateur et des dirigeants de l'institution et de l'Église, c'est de rechercher la vérité et de la disséminer. La deuxième responsabilité est l'obligation des professeurs et des dirigeants de l'institution et de l'Église de se concerter quand les résultats des recherches ont une influence sur le message et la mission de l'Église.

Le véritable érudit, humble dans sa recherche de la vérité, ne refusera pas d'écouter les résultats et les conseils des autres. Il reconnaît que d'autres ont aussi découvert la vérité et qu'ils continuent de la découvrir. Il apprendra d'eux et recherchera leur conseil concernant l'expression d'opinions qui sont différentes de celles exprimées généralement par l'Église, car il se préoccupe de l'harmonie de la communauté ecclésiale.

D'autre part, les leaders de l'Église doivent favoriser une atmosphère de cordialité chrétienne dans laquelle le professeur ne se sentira pas menacé si ses découvertes sont différentes des

opinions exprimées traditionnellement. Étant donné que le développement dynamique de l'Église dépend des recherches continues d'universitaires dévoués, le président, le conseil d'administration, et les dirigeants de l'Église protégeront le professeur, non seulement pour son bien, mais aussi pour la cause de la vérité et le bien-être de l'Église.

La position historique doctrinale de l'Église a été définie lors d'une session de la Conférence Générale et elle se trouve dans l'annuaire officiel des adventistes du septième, sous le titre : « Croyances fondamentales ». On s'attend à ce qu'un éducateur d'une institution éducative de l'Église ne présentera pas comme vérité des sujets qui sont contraires à ces croyances fondamentales. Il se souviendra que la vérité n'est pas seulement le produit du creuset de la controverse, mais elle peut aussi causer des perturbations. L'étudiant dévoué exercera beaucoup de discrétion quand il présente des idées qui peuvent menacer l'unité de l'Église et l'efficacité de son activité.

En plus des croyances fondamentales, il existe des résultats et des interprétations pour lesquels une différence d'opinions existe dans l'Église, mais celles-ci ne doivent pas affecter les relations envers elle ni son message. Quand il exprime de telles différences, le professeur sera honnête dans sa présentation et il affirmera clairement sa loyauté envers l'Église. Il s'efforcera de faire la différence entre les hypothèses et les faits, entre ce qui est une question centrale ou secondaire.

Quand des questions surgissent concernant la liberté d'enseigner, chaque institut et université possèdera des démarches clairement énoncées à suivre en cas de tels griefs. Ces procédures inclueront l'évaluation par des pairs, le processus d'appel, et l'examen du conseil d'administration. Il faut prendre toutes précautions afin d'assurer que ces démarches soient justes et équitables et qu'elles protégeront à la fois les droits de l'éducateur et l'intégrité de l'institution. La protection des deux n'est pas seulement une question de justice mais, sur un campus universitaire, il s'agit aussi de créer et protéger la collégialité. C'est aussi une protection contre ce qui perturbe, ce qui est servile et fraudulent.

Mise en application

Il est recommandé que la déclaration ci-dessus sur la liberté académique soit présentée au corps enseignant et au conseil d'administration d'un institut/université par son administration, afin d'être utilisée dans la préparation de la déclaration de liberté d'enseigner de l'institution.

Déclaration sur la liberté théologique et la responsabilisation

L'Église et ses institutions

La liberté pour un pasteur/ouvrier adventiste du septième jour, ci-après appelé ouvrier, est basée sur le principe théologique que Dieu apprécie la liberté et que sans elle il ne peut y avoir d'amour, de vérité, ni de justice. L'amour désire que l'affection et l'engagement soient donnés sans contrainte ; accepter la vérité exige un examen volontaire et recevoir librement l'évidence et les

arguments ; la justice exige le respect des droits personnels et de la liberté. La présence de ces éléments dans l'Église favorise un esprit d'unité pour laquelle notre Seigneur a prié (Jean 17.21-23; Psaume 133).

Les adventistes du septième jour ont tiré leur unique conception du monde de l'Ancien et du Nouveau testaments. Ils croient que la vérité biblique et la liberté de conscience sont des questions vitales dans le grand conflit entre le bien et le mal. De par sa nature même, le mal provient du mensonge et de la tromperie, et parfois utilise la force pour assurer son existence. La vérité prospère le mieux dans un climat de liberté, de persuasion, et de sincère désir de faire la volonté de Dieu (Jean 7.17 ; Psaume 111.10).

Par conséquent, la pratique administrative des adventistes est cohérente dans ce sens qu'elle reconnaît à l'ouvrier le privilège d'étudier la Bible pour lui-même afin « d'examiner toutes choses » (1 Thess. 5.21). Il serait contradictoire pour l'Église de prêcher que la vérité et la liberté ne peuvent exister l'une sans l'autre, tout en refusant à ses ouvriers le droit de faire librement des recherches pour examiner toute déclaration sur la vérité. Ceci veut dire, par conséquent, que l'Église ne fera pas obstacle à la recherche de la vérité mais qu'en fait elle encourage ses ouvriers et ses membres constituants à poursuivre l'étude sérieuse des Écritures pour apprécier la lumière spirituelle qu'elles divulguent (Psalm 119.130).

L'ouvrier est, bien sûr, libre de poursuivre ses études, mais il ne doit pas supposer que sa perspective personnelle et limitée n'a pas besoin des opinions et de l'influence corrective de l'Église qu'il sert. Ce qu'il croit être la vérité pourrait être considéré par la communauté élargie comme une erreur. Les ouvriers et les membres sont appelés à être unis sur les points essentiels afin "qu'il n'y ait pas de divisions" dans le corps du Christ (1 Cor. 1.10).

La liberté pour le chrétien individuel provient de son appartenance à la communauté du Christ. Personne n'est libre dans le sens biblique s'il a rompu sa relation avec Dieu et son prochain. Par conséquent, la vérité théologique est affirmée et confirmée par l'étude de la communauté. Une personne peut encourager la communauté à étudier un point, mais seul le peuple de Dieu et l'Église dans son ensemble peuvent décider ce qui est ou non la vérité à la lumière des Écritures. Aucun membre ni ouvrier ne peut prétendre être l'interprète infaillible pour toute autre personne.

Parfois, des enseignements fallacieux, dangereux pour la destinée éternelle des âmes, surgissent dans l'Église elle-même (Actes 20.29-31 ; 2 Pierre 2.1) ; c'est pourquoi, sa seule sauvegarde c'est de ne recevoir ni encourager aucune nouvelle doctrine ou interprétation sans l'avoir soumise d'abord au jugement de frères d'expérience, car « le salut est dans le grand nombre des conseillers » (Prov. 11.14).

Même un aperçu sincère d'une vérité découverte par un ouvrier ne sera peut-être pas accepté par l'ensemble du corps, lors de sa première présentation. Si cet enseignement produit de la division, il ne devrait pas être enseigné ou prêché jusqu'à ce qu'il soit évalué de la manière indiquée ci-dessus. Les apôtres eux-mêmes donnent un exemple de cette méthode (Actes 15.2, 6 ; Gal. 2.2). Il serait irresponsable que l'ouvrier utilise sa liberté pour soutenir un point de vue qui ferait du tort à l'unité du corps de l'Église, qui elle aussi fait tout aussi bien partie de la vérité que les déclarations officielles de doctrines (voir Phil. 1.27 ; Rom. 15.5, 6).

De plus, les ouvriers devraient faire la différence entre les doctrines qui ne peuvent être compromises sans détruire l'Évangile dans le cadre de référence des messages des trois anges, et d'autres croyances qui ne sont pas entérinées par l'Église. On peut voir un exemple de cette distinction dans la décision du Concile de Jérusalem (Actes 15). Le souci de l'apôtre Paul était d'établir la vérité de la liberté chrétienne dans l'Évangile pour les païens. Une fois que ce principe fut accepté par l'Église, il était prêt, au nom de l'unité, à faire des concessions concernant des questions de moins importance (Rom. 14.5-13). Permettre qu'un principe ou une nouvelle vérité prenne le temps de se traduire dans la vie quotidienne de l'Église démontre du respect envers l'intégrité du corps de Christ.

Où faut-il donc tracer la ligne entre la liberté et la responsabilité ? Une personne qui accepte de travailler pour l'Église doit assumer le privilège de représenter la cause de Dieu d'une manière honorable et responsable. On s'attend à ce qu'il/elle explique la Parole de Dieu d'une manière consciencieuse, en démontrant un souci chrétien pour le bien-être éternel des personnes qui sont à sa charge. Ce privilège écarte la promotion de vues théologiques contraires à la position officielle de l'Église.

Si un ouvrier viole cette confiance, l'Église doit agir pour maintenir son propre caractère dans la mesure où la communauté de la foi souffrirait de division à cause de la promulgation de ces vues doctrinales différentes (Actes 20.28-31). Les privilèges de l'ouvrier sont par conséquent en péril. Ceci est particulièrement vrai parce que l'ouvrier qui est au service de l'Église doit rendre des comptes concernant le maintien de son ordre et de son unité (Marc 3.24, 25 ; Eph. 4.1-3 ; 1 Pierre 5.1-5).

Dans l'intérêt du véritable progrès dans la compréhension spirituelle (2 Pierre 3.18), l'Église s'arrangera pour que les vues différentes de l'ouvrier qui croit présenter une nouvelle lumière, soient examinées par un comité compétent. Être à l'écoute d'options différentes fera toujours progresser la vérité. Soit cette nouvelle option consolidera la vérité et l'élargira, soit elle se révélera comme fausse, confirmant ainsi les positions actuelles.

Par conséquent, pour assurer la justice et une évaluation mature, les directives suivantes seront suivies par les administrations quand un ouvrier affirme posséder des vues divergentes sur une doctrine.

Lignes directrices pour évaluer des vues divergentes, et pour la discipline envers les dissidents : églises, missions/fédérations, institutions éducatives, et institutions non-académiques

L'Église se réserve le droit d'employer uniquement les personnes qui croient aux principes doctrinaux et qui s'engagent à les défendre, principes qui sont résumés dans le document "Croyances fondamentales de l'Église adventiste du septième jour". Ces personnes reçoivent de la part de leur entité confessionnelle respective, des lettres de créance qui les déclarent comme des ouvriers continus de l'Église.

En tant que membres d'église, les employés continuent d'être sujets aux conditions pour être acceptés comme membres, comme décrites dans le *Manuel d'Église*. Ce document s'applique également aux ouvriers salariés.

Il est entendu que discipliner un employé de l'Église qui continue de disséminer ses vues doctrinales divergentes de celle de l'Église est considéré non pas comme une violation de sa liberté, mais plutôt comme une protection nécessaire envers l'intégrité et l'identité de l'Église. Il existe des droits ecclésiastiques tout aussi bien que des libertés individuelles. Les privilèges de l'ouvrier n'incluent pas le droit d'exprimer des vues qui pourraient faire du tort ou détruire la communauté même qui l'emploie et qui le paye.

Malgré une méthode minutieuse de sélection et de dépistage, à certaines occasions, il se peut que les vues théologiques d'un ouvrier doivent passer par une analyse critique. Si une audience est nécessaire, on recommande le processus suivant :

1) Consultation privée entre l'administrateur principal et l'ouvrier. Cette consultation aura lieu dans un esprit de conciliation, en permettant à l'ouvrier toute opportunité d'exprimer librement ses convictions d'une façon ouverte et honnête. Si cette conversation préliminaire indique que la personne défend des vues doctrinales divergentes de celles acceptées par la théologie adventiste et que la personne n'est pas disposée à arrêter leur propagation, l'administrateur principal renverra la question au comité exécutif du champ ou de l'institution, lequel choisira alors un comité adéquat pour étudier la situation avec l'ouvrier.

Au moment de la consultation entre l'administrateur principal et l'ouvrier, la perception de l'administrateur sur le point en question déterminera les mesures administratives à suivre.

- a. Si l'ouvrier initie volontairement une consultation et informe l'administrateur principal de ses doutes théologiques, et si son attitude est ouverte aux conseils, sans effort de propager ses doutes et vues, la démarche suivante est recommandée :
 1. L'ouvrier continuera d'occuper son poste et expliquera sa position par écrit avant une période de six mois.
 2. Si pendant cette période, la question est résolue avec satisfaction, aucune autre action ne sera nécessaire.
 3. Si la question n'est pas résolue, le comité exécutif de la mission/fédération ou de l'institution où l'ouvrier travaille fera les arrangements nécessaires pour une audience devant un comité d'examen (voir ci-dessous sa composition et sa fonction).
- b. Si l'ouvrier divulgue activement ses vues doctrinales différentes et si l'administrateur principal est obligé d'initier la consultation, la démarche suivante est recommandée :
 1. A la discrétion du comité exécutif du champ/institution, l'ouvrier soit restera dans son poste avec instructions expresses de ne pas présenter ses opinions, ou il sera placé en congé administratif durant la période de l'audience.

2. La comité exécutif du champ/institution dans lequel l'ouvrier est employé fera les arrangements pour une audience devant un comité d'examen (voir ci-dessous sa composition et sa fonction).

2) Le comité d'examen. Composition et fonction.

- a. Le comité d'examen comprendra des collègues choisis par le comité exécutif du champ/institution avec l'accord de l'organisation immédiatement supérieure, afin d'entendre la question doctrinale et de rendre sa conclusion.
- b. L'ouvrier soumettra ses opinions doctrinales par écrit au comité d'examen, avant la réunion. Au moment de l'examen, l'ouvrier sera disponible pour discuter avec le comité.
- c. Le comité d'examen procédera dans un but sérieux, en toute honnêteté, et avec une scrupuleuse justice. Après une étude prudente des points de la question, le comité fera un rapport écrit et détaillé de la discussion, avec ses recommandations, au comité exécutif du champ/institution. Si le comité n'arrive pas à se mettre d'accord, un rapport de la minorité sera aussi inclus.
- d. Si le comité d'examen trouve que les vues de l'ouvrier sont compatibles avec les Croyances fondamentales de l'Église, aucune autre démarche ne sera nécessaire. Cependant, si la position théologique de l'ouvrier varie avec celle des doctrines adventistes du septième jour, le comité d'examen exposera ses conclusions avec l'ouvrier et le conseillera :
 1. D'étudier de nouveau sa position théologique dans l'espoir que ceci éliminera la différence théologique.
 2. De s'abstenir de disséminer ses vues théologiques divergentes.
- e. Si l'ouvrier ne peut pas réconcilier ses vues théologiques avec la position de l'organisation, et se sent poussé par sa conscience de défendre ses vues, en privé et en public, le comité d'examen recommandera au comité exécutif de retirer les lettres de créance de l'ouvrier.
- f. Si l'ouvrier a découvert une nouvelle position qui est acceptée comme valable par le comité d'examen, ses vues seront étudiées par les administrateurs de l'union (dans le cas d'une institution de la Conférence Générale/division, les administrateurs de cette entité) et, avec les recommandations appropriées, elle sera envoyée à l'Institut de recherches bibliques de la Conférence Générale pour décision finale.

3) Provisions pour faire appel.

- a. L'ouvrier qui n'est pas d'accord peut faire appel et se présenter devant un comité d'appel composé de sept membres nommés par le comité exécutif de l'union (ou le comité de la division dans le cas d'une institution de division/Conférence Générale). Ce comité sera présidé par le président de l'union ou son représentant et comprendra le secrétaire pastoral de l'union, deux représentants nommés par le comité exécutif de la division/Conférence Générale, l'administrateur principal de la fédération/institution, et deux collègues de l'ouvrier choisis parmi cinq noms qu'il a présentés.

- b. Toute recommandation du comité d'appel de l'union (division, s'il s'agit d'une institution de division) sera renvoyée au comité exécutif de l'union (division). Les administrateurs de l'union (division), par le biais de leur administrateur principal, communiqueront à l'ouvrier leur décision collective.
- c. Toute recommandation du comité exécutif de l'union (division) sera renvoyée au comité exécutif de la fédération/institution pour leur action finale concernant l'emploi de l'ouvrier.
- d. Un dernier appel peut être présenté par l'ouvrier au comité exécutif de la division de la Conférence Générale où il réside. Leur décision sera finale et communiquée au comité exécutif de la fédération/institution où l'ouvrier travaille.
- e. Durant cette période d'audience, d'examen, et d'appel, l'ouvrier s'abstiendra de discuter en public les questions impliquées.

Esté Adopté par le comité exécutif du concile annuel Conférence Générale des adventistes du septième jour Octobre 1987.

APPENDICE F

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION POUR LE PROCESSUS D'APPROBATION

MÉTHODES DANS L'ÉTUDE DE LA BIBLE

Étude de la Bible : présuppositions, principes et méthodes

1. Préambule

Cette déclaration est adressée à tous les membres de l'Église adventiste du septième jour dans le but d'offrir des lignes directrices sur la manière d'étudier la Bible, que ce soit de la part d'un spécialiste de la Bible ou d'autres.

Les Adventistes du septième jour reconnaissent et apprécient les contributions de ces érudits bibliques à travers l'histoire, personnes qui ont offert des méthodes utiles et fiables pour étudier la Bible, d'une manière cohérente avec les enseignements et les affirmations des Écritures. Les Adventistes s'engagent à accepter la vérité biblique et ils sont disposés à la suivre, en utilisant les méthodes d'interprétation cohérentes avec ce que les Écritures disent elles-mêmes. Celles-ci sont décrites dans les présuppositions détaillées ci-dessous :

Pendant les récentes décennies, la méthode la plus saillante de l'étude de la Bible est connue comme la méthode historico-critique. Les spécialistes qui utilisent cette méthode, formulée d'une manière classique, le font sur la base de présuppositions qui, avant même d'étudier le texte biblique, rejettent la fiabilité des récits de miracles et d'autres événements surnaturels trouvés dans la Bible. Même un usage modifié de cette méthode qui retient le principe selon lequel la critique de la Bible est subordonnée au raisonnement humain est inacceptable aux Adventistes.

La méthode historico-critique minimise le besoin de la foi en Dieu et l'obéissance à ses commandements. De plus, parce que cette méthode diminue l'élément divin des Écritures, en tant que livre inspiré (y compris son unité qui en découle) et mésestime ou mal interprète la prophétie apocalyptique et les portions eschatologiques de la Bible, nous exhortons les étudiants adventistes de la Bible d'éviter de faire confiance à l'usage de présuppositions et de déductions venant de cette méthode historico-critique.

Par contraste avec la méthode historico-critique et les présuppositions, nous croyons qu'il est important pour étudier les Écritures d'établir des principes qui sont en accord avec les enseignements de la Bible elle-même, pour préserver leur unité, et qui sont basés sur l'affirmation

que la Bible est la Parole de Dieu. Cette approche nous conduira à une expérience riche et satisfaisante avec Dieu.

1. Présuppositions venant des affirmations scripturaires

a) Origine

1. La Bible est la Parole de Dieu et c'est le moyen principal, faisant autorité, par lequel il révèle sa personne aux êtres humains.
2. Le Saint-Esprit a inspiré les auteurs bibliques et leurs pensées, leurs idées, et l'information objective ; en retour, ils ont exprimés ces idées dans leur propre langue. Par conséquent, les Écritures forment une union étroite de la divinité et de l'humanité, et aucun de ces éléments ne doit être souligné au dépend de l'autre. (2 Pierre 1.21; cf. *La tragédie des siècles*, p. 10).
3. Toutes les Écritures sont inspirées de Dieu et ont été écrites sous l'action du Saint-Esprit. Cependant, elles ne sont pas offertes sous forme de chaîne de révélations reliées. A mesure que le Saint-Esprit communiquait la vérité à l'écrivain biblique, chacun écrivait sous l'inspiration de l'Esprit, soulignait certains aspects de la vérité qu'il était inspiré à souligner. Pour cette raison, l'étudiant de la Bible acquérera une compréhension complète de n'importe quel sujet en reconnaissant que la Bible est son propre et meilleur interprète et, quand on l'étudie dans son ensemble, elle offre une vérité harmonieuse et cohérente (2 Tim. 3.16 ; Hébr. 1.1, 2; cf. *Selected Messages*, Book 1, 19, 20; *La tragédie des siècles*, p. 10, 11).
4. Bien que donnée à ceux qui vivaient dans le contexte de l'ancien Proche-Orient/Bassin méditerranéen, la Bible transcende son arrière-plan culturel pour devenir la Parole de Dieu destinée à tous les contextes culturel, racial, et situationnel à travers toutes les époques.

b) Autorité

1. Les soixante-six livres de l'Ancien et du Nouveau Testaments sont la révélation claire et infaillible de la volonté divine et du salut offert. La Bible est la Parole de Dieu ; elle est le seul étalon par lequel tout enseignement et expérience doivent être mesurés (2 Tim. 3.15, 17 ; Ps. 119.105 ; Prov. 30.5, 6 ; Es. 8:20 ; Jean 17.17 ; 2 Thess. 3.14 ; Hébr. 4.12).
2. Les Écritures sont un compte-rendu authentique et fiable de l'histoire et de l'intervention divine dans le récit historique. Elles offrent une interprétation théologique et normative de ces actes. Les interventions surnaturelles révélées dans les Écritures sont véritables historiquement. Par exemple les chapitres 1 à 11 de la Genèse sont un récit factuel des événements historiques.
3. La Bible ne ressemble à aucun autre livre. C'est un mélange indivisible du divin et de l'humain. Son récit de nombreux détails de l'histoire séculière fait partie intégrale de son objectif général : raconter l'histoire du salut. Il se peut que parfois les étudiants de la Bible utilisent des procédés parallèles pour déterminer les informations historiques ; les techniques courantes de recherches historiques, basées sur les présuppositions humaines et focalisées sur l'élément humain, sont inadéquates pour interpréter les Écritures, qui

sont une fusion du divin et de l'humain. Seule une méthode qui reconnaît pleinement la nature indivisible des Écritures peut éviter une distortion de son message.

4. La raison humaine doit être sujette à la Bible, et non pas égale ou supérieure à elle. Les présuppositions concernant les Écritures doivent être en harmonie avec les affirmations de celles-ci et sujettes à être corrigées par elles (1 Cor. 2.1-6). Dieu désire que la raison humaine soit utilisée dans sa plus grande expression, mais dans le contexte et sous l'autorité de sa Parole, plutôt qu'en ignorant celle-ci.
5. La révélation de Dieu dans la nature, quand elle est bien comprise, est en harmonie avec la Parole écrite, et elle doit être interprétée à la lumière des Écritures.

3. Principes pour aborder l'interprétation des Écritures

1. L'Esprit permet au croyant d'accepter, de comprendre et d'appliquer la Bible à sa propre vie alors qu'il recherche la puissance divine pour obéir à toutes les exigences des Écritures et pour s'approprier personnellement les promesses divines. Seuls ceux qui suivent la lumière déjà reçue peuvent s'attendre à recevoir une plus forte illumination de l'Esprit (Jean 16.13, 14 ; 1 Cor. 2.10-14)
2. On ne peut pas interpréter correctement les Écritures sans le recours du Saint-Esprit, car c'est l'Esprit qui permet au croyant de comprendre et d'appliquer les Écritures. Par conséquent, toute étude de la Parole doit commencer par une requête auprès de l'Esprit fin qu'il nous guide et nous éclaire.
3. Ceux qui s'apprêtent à étudier la Parole doivent le faire avec foi, dans un esprit humble de l'apprenant qui cherche à savoir ce que la Bible dit. Ils doivent être disposés à soumettre toutes présuppositions, opinions et conclusions de la raison au jugement et à la correction de la Parole elle-même. Avec cette attitude, l'étudiant de la Bible peut directement ouvrir la Parole et, après une étude attentive, il peut arriver à comprendre les points essentiels du salut, sans aucune explication humaine, même si elle pourrait l'aider. Le message biblique devient significatif pour cette personne.
4. L'investigation des Écritures doit se caractériser par un désir sincère de découvrir la Parole de Dieu ainsi que sa volonté afin d'y obéir, plutôt que de chercher des preuves et évidences aux idées préconçues.

4. Méthodes d'étude de la Bible

1. Chercher pour l'étude une version de la Bible qui est fidèle au sens contenu dans les langues utilisées à l'origine par les auteurs, en donnant la préférence aux traductions faites par un groupe d'érudits et publiées par un éditeur général, plutôt qu'imprimées par une confession particulière ou un groupe fortement focalisé.
2. Prendre bien soin de ne pas construire des points doctrinaux essentiels sur une seule version ou traduction de la Bible. Les érudits bibliques utiliseront les textes grecs ou hébreux, ce qui leur permettra aussi d'examiner différentes lectures d'anciens manuscrits bibliques.
3. Choisir un plan défini d'étude, en évitant les méthodes au hasard ou sans but précis. Les

plans d'étude suivants sont suggérés :

(1) Analyse du message livre par livre

(2) Méthode verset par verset

(3) Étude recherchant une solution biblique à un problème particulier de la vie, satisfaction à un besoin défini, ou réponse biblique à une question spécifique

(4) Étude thématique (foi, amour, retour de Jésus et autres)

(5) Étude par mot

(6) E Étude biographique

4. Chercher à saisir le sens le plus simple et le plus évident du passage biblique étudié.
5. Chercher à découvrir les thèmes majeurs sous-jacents des Écritures qui se trouvent dans des textes, passages et livres individuels. Deux sujets fondamentaux, reliés entre eux se trouvent dans les Écritures : (1) La personne et l'œuvre de Jésus-Christ, et (2) la perspective du grand conflit concernant l'autorité de la Parole de Dieu, la chute de l'homme, le premier et deuxième avènements du Christ, l'exonération de Dieu et de sa loi, et le rétablissement du plan divin pour l'univers. Ces sujets doivent ressortir de la totalité des Écritures et ne pas être imposés sur elles.
6. Reconnaître que la Bible est son propre interprète et que le sens des mots, des textes et des passages est mieux déterminé en comparant diligemment un texte avec un autre.
7. Étudier le contexte du passage en question en considérant les phrases et paragraphes immédiatement avant et après. Essayer de relier les idées du passage à la ligne de pensée de tout le livre de la Bible.
8. Autant que possible, rechercher les circonstances historiques sous lesquelles le passage a été écrit par les auteurs bibliques, sous l'inspiration du Saint-Esprit.
9. Déterminer le genre littéraire que l'auteur utilise. Certains passages bibliques sont faits de paraboles, de proverbes, d'allégories, de psaumes, et de prophéties apocalyptiques. Étant donné que les auteurs bibliques présentent beaucoup de leur matériel sous forme poétique, il est bon d'utiliser une version biblique qui présente ce matériel en style poétique, car les passages employant des images ne doivent pas être interprétés de la même manière que ceux en prose.
10. Reconnaître qu'un texte biblique particulier peut ne pas être conforme en tous ses détails aux catégories actuelles de style littéraire. Attention de ne pas forcer ces catégories en interprétant le sens du texte biblique. L'homme a tendance à trouver ce qu'il désire trouver, même si l'intention de l'auteur était différente.
11. Prendre note de la grammaire et de la construction de la phrase afin de découvrir le sens de l'auteur. Étudier les mots-clés du passage en comparant leur usage à d'autres parties de la Bible, ceci au moyen d'une concordance et avec l'aide de lexiques bibliques et dictionnaires.
12. En rapport avec l'étude du texte biblique, explorer les facteurs historiques et culturels.

L'archéologie, l'anthropologie et l'histoire peuvent conduire à une meilleure compréhension du texte.

13. Les Adventistes du septième jour croient que Dieu a inspiré Ellen White. Par conséquent, ses exposés sur un passage biblique particulier offrent une source d'inspiration pour comprendre leur sens, sans vouloir ignorer la tâche d'en faire l'exégèse ou épuiser leur signification (par exemple, voir *Évangéliser*, 233 ; *La tragédie des siècles*, 201, 645 ; *Témoignages*, tome 2, 368-370 ; *Conseils aux éducateurs*, 44-46).
14. Après avoir étudié comme indiqué ci-dessus, on peut utiliser plusieurs commentaires et d'autres aides telles que des articles et ouvrages pour voir comment d'autres ont compris le passage. Puis il faut évaluer attentivement les différents points de vue exprimés à partir de l'ensemble des Écritures.
15. Pour interpréter les prophéties, il faut se souvenir que :

(1) La Bible déclare que Dieu a le pouvoir de prédire l'avenir (Es. 46.10).

(2) La prophétie a un objectif moral. Elle n'a pas été écrite simplement pour satisfaire la curiosité sur l'avenir. Certains des objectifs de la prophétie sont de consolider la foi (Jean 14.29), encourager une vie de sainteté et se préparer pour le retour du Christ (Matt 24.44 ; Apo 22.7, 10, 11).

(3) Le point central de beaucoup de prophéties c'est le Christ (lors de son premier avènement et son retour), l'Église et la fin des temps.

(4) Les normes d'interprétation prophétique se trouvent dans la Bible elle-même. La Bible note des prophéties temporelles et leur accomplissement historique ; le Nouveau Testament cite l'exécution précise de prophéties de l'Ancien Testament sur le Messie ; et l'Ancien Testament présente des personnes et des événements comme des types du Messie.

(5) Dans le Nouveau Testament, l'application de prophéties de l'Ancien testament, comme certains noms, devient spirituelle : par exemple Israël représente l'Église, Babylone représente la religion apostate, etc.

(6) Il existe deux genres généraux d'écrits prophétiques : les prophéties non-apocalyptiques comme celles d'Ésaïe et de Jérémie, et les prophéties apocalyptiques qu'on trouve dans Daniel et l'Apocalypse. Ces différentes prophéties ont des traits distincts :

1. La prophétie non-apocalyptique s'adresse au peuple de Dieu, celles qui sont apocalyptiques sont universelles dans leur portée.
2. La prophétie non-apocalyptique est souvent, de par sa nature, conditionnelle, présentant au peuple de Dieu les options de bénédictions en obéissant ou les malédictions en cas de désobéissance ; les prophéties apocalyptiques soulignent la souveraineté de Dieu et son contrôle sur l'histoire.
3. La prophétie non-apocalyptique souvent saute d'une crise locale à l'époque du jour dernier du Seigneur ; la prophétie apocalyptique présente le cours de l'histoire depuis l'époque du prophète jusqu'à la fin du monde.
4. Les prophéties temporelles non-apocalyptiques sont généralement longues, par exemple

les 400 années d'Israël en servitude (Gen. 15.13) et les 70 ans de la captivité babylonienne (Jér. 25.12). Les prophéties temporelles apocalyptiques couvrent généralement de courtes périodes, par exemple 10 jours (Apo. 2.10) ou 42 mois (Apo. 13:5). Les périodes de temps apocalyptiques représentent symboliquement de plus longues périodes de temps réel.

(7) La prophétie apocalyptique est fortement symbolique et devrait donc être interprétée. Pour interpréter ces symboles, il est bon d'utiliser les méthodes suivantes :

1. Chercher les interprétations (explicites ou implicites) dans le passage lui-même (par exemple, Dan. 8.20, 21 ; Apo. 1:20)..
2. Chercher des interprétations ailleurs dans le livre ou dans d'autres écrits du même auteur biblique.
3. En utilisant une concordance, étudier l'emploi de symboles dans d'autres parties des Écritures.
4. Une étude de documents du Proche-Orient antique peut éclaircir le sens de symboles, mais l'usage des Écritures peut aussi altérer ces significations.
5. La structure littéraire d'un livre est souvent une aide pour l'interpréter. La nature parallèle des prophéties de Daniel en est un exemple

(8) Certains récits parallèles des Écritures présentent parfois des différences dans les détails et points saillants (par exemple, cf. Mat 21.33, 34 ; Marc 12.1-11; et Luc 20.9-18 ; ou 2 Rois 18-20 avec 2 Chron. 32). Quand on étudie ces passages, il faut d'abord les examiner attentivement pour être sûr que les parallèles font le récit des mêmes événements historiques. Par exemple, beaucoup de paraboles de Jésus peuvent avoir été présentées en différentes occasions à différentes foules, en utilisant des mots différents.

- Au cas où il semblerait qu'il y a des différences dans des récits parallèles, on doit reconnaître que le message complet de la Bible est la synthèse de toutes ses parties. Chaque livre ou auteur communique ce que l'Esprit l'a inspiré à écrire. Chacun apporte sa contribution spéciale à la richesse, la diversité et la variété des Écritures (*La tragédie des siècles*, p. 10). Le lecteur doit permettre à chaque écrivain biblique d'émerger et de se révéler tout en reconnaissant, en même temps, l'unité fondamentale de la révélation divine.

Quand des passages parallèles paraissent indiquer une contradiction ou un écart, il faut chercher l'harmonie sous-jacente. Souvenons-nous que les dissimilarités peuvent être dues à quelques moindres erreurs des copistes (*Messages choisis*, tome 1, p. 17), ou elles peuvent être le résultat de différents accents ou choix de matériel venant de distincts auteurs qui ont écrits sous l'inspiration et l'orientation du Saint-Esprit pour différents publics dans différentes circonstances (*Messages choisis*, tome 1, p. 22 ; *La tragédie des siècles*, p. 10).

Il pourrait s'avérer impossible de réconcilier en détail des dissimilarités moindres parce qu'elles sont sans rapport avec le message principal et clair du passage. Dans certains cas, le jugement pourrait être mis en veilleuse jusqu'à ce qu'on ait plus d'informations ou que de meilleures évidences soit offertes pour résoudre une apparente divergence

- a. Les Écritures ont été écrites dans le but pratique de révéler la volonté de Dieu à la famille humaine. Cependant, afin de ne pas mal interpréter certaines déclarations, il est important de reconnaître qu'elles ont été adressées aux peuples de la culture orientale et qu'elles s'expriment dans leur manière de penser.

Des expressions telles que « l'Éternel endurecit le cœur du Pharaon » (Ex. 9.12) ou « un esprit mauvais de Dieu... » (1 Sam 16.15), les psaumes d'imprécations, ou les « trois jours et trois nuits » de Jonas, comparés à la mort du Christ (Matt. 12.40), sont généralement mal compris parce qu'ils s'interprètent à partir de différents points de vue.

Connaître l'arrière-plan de la culture du Proche-Orient est indispensable pour comprendre de telles expressions. Par exemple, la culture hébraïque attribuait la responsabilité à une personne pour les actions non pas qu'elle avait commises mais qu'elle avait permis d'arriver. Par conséquent les auteurs inspirés des Écritures en général attribuaient à Dieu ce qui arrivait ; mais, dans la pensée occidentale, nous dirions qu'il a permis ou qu'il n'a pas empêché d'arriver, par exemple, le cœur du Pharaon qui s'était endureci.

Un autre aspect des Écritures qui trouble l'esprit moderne concerne le commandement divin à Israël de s'engager dans la guerre pour exécuter des nations entières. Au départ, Israël avait été organisé en tant que théocratie, un gouvernement civil par lequel Dieu gouvernait directement (Gen. 18.25). Une telle théocratie était quelque chose d'unique. Cela n'existe plus et ne peut pas être considéré comme le clair modèle d'une pratique chrétienne.

Les Écritures rapportent que Dieu a accepté des personnes dont l'expérience et les déclarations n'étaient pas en harmonie avec les principes spirituels de l'ensemble de la Bible. Par exemple, nous pouvons citer des incidents concernant l'usage d'alcool, la polygamie, le divorce et l'esclavage. Même si on ne trouve pas que ces coutumes sociales profondément ancrées sont condamnées, Dieu n'a pas nécessairement avalé ou approuvé tout ce qu'il a permis et supporté dans la vie des patriarches et d'Israël. Jésus indiqua clairement sa position concernant le divorce (Matt 19.4-6, 8).

L'esprit des Écritures est la restauration. Dieu agit patiemment pour élever l'humanité déchue depuis les profondeurs du péché jusqu'à l'idéal divin. Par conséquent, nous ne devons pas accepter en tant que modèles de comportement les actions d'hommes pécheurs telles que la Bible les rapporte.

Les Écritures représentent le déroulement de la révélation divine envers l'homme. Par exemple, le sermon de Jésus sur la montagne s'élargit pour inclure certaines idées de l'Ancien Testament. Le Christ lui-même est la suprême révélation du caractère de Dieu à l'humanité (Héb. 1.1-3).

S'il est vrai qu'il existe une unité suprême dans la Bible, de la Genèse à l'Apocalypse, et si toute Écriture est également inspirée, Dieu choisit de se révéler à travers des personnes humaines et de les rencontrer là où elles se trouvaient en termes de leurs aptitudes spirituelles et intellectuelles. Dieu lui-même ne change pas, mais il révèle progressivement ses mystères aux hommes à mesure qu'ils sont capables de les saisir (Jean 16.12 ; *The SDA Bible Commentary*, vol .7, p. 945 ; *Selected Messages*, Book 1, p. 21). Toute expérience ou déclaration des Écritures est un récit divinement

inspiré, mais toute déclaration ou expérience n'est pas obligatoirement normative pour le comportement chrétien de nos jours. Il faut à la fois comprendre l'esprit et la lettre de l'Écriture (1 Cor. 10.6-13 ; *Jésus-Christ*, p. 134 ; *Témoignages*, tome 2, p. 502).

Comme objectif final, il faut faire l'application du texte. De telles questions seront : « Quel est le message et le but que Dieu veut offrir à travers les Écritures ? ». « Quelle signification a ce texte pour moi ? ». « Comment cela s'applique-t-il à ma situation et à mes circonstances présentes ? ». En faisant cela, reconnaissez que si beaucoup de passages bibliques ont une signification locale, ils contiennent quand même des principes hors du temps, applicables à chaque époque et culture.

5. Conclusion

Dans "l'introduction" du livre *La tragédie des siècles*, Ellen G. White écrit :

« Mais, la sainte Écriture, où la vérité s'exprime dans le langage des hommes, nous offre une union étroite de la divinité et de l'humanité. La même union s'est retrouvée dans la nature du Christ, qui fut à la fois Fils de Dieu et Fils de l'homme. On peut donc dire de l'Écriture comme de Jésus-Christ, qu'elle est 'la Parole faite chair', et qu'elle 'a habité parmi nous' » [Jean 1.14](#). (p. 10).

Tout comme il est impossible à ceux qui n'acceptent pas la divinité de Jésus de comprendre l'objectif de son incarnation, il est aussi impossible à ceux qui voient la Bible comme un livre simplement humain de comprendre son message, pour aussi rigoureuses et attentives que soient leurs méthodes.

Même les érudits chrétiens qui acceptent la nature divino-humaine des Écritures, mais dont les démarches méthodologiques les conduisent à souligner surtout leurs aspects humains, courent le risque de neutraliser la puissance du message biblique en le reléguant à l'arrière-plan tout en se concentrant sur le moyen. Ils oublient que le moyen et le message sont inséparables et que le moyen sans le message est une coquille vide qui ne peut répondre aux besoins spirituels vitaux de l'humanité.

Un chrétien engagé utilisera uniquement des méthodes qui sont capables de faire pleine justice à la double nature inséparable des Écritures. Ces méthodes enrichiront sa capacité de comprendre et d'appliquer leur message, ainsi que de fortifier sa foi.

Cette déclaration a été approuvée et votée par le Comité exécutif de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour, lors de la session du concile annuel à Rio de Janeiro, Brésil, le 12 octobre 1986. Voir <https://www.adventist.org/en/information/official-statements/documents/article/go/0/methods-of-bible-study/12/>.

APPENDICE G

UN EXEMPLE D'ENGAGEMENT ET D'AFFIRMATION DE LA PART DES PROFESSEURS

La déclaration ci-dessous a été rédigée par les professeurs du Séminaire théologique des Adventistes du septième jour pour exprimer leur engagement envers le message et la mission de l'Église adventiste, et pour affirmer leur désir de travailler dans le cadre des lignes directrices indiquées au chapitre 12 de ce manuel. Elle est présentée ici comme un modèle que les autres institutions peuvent considérer si elles désirent exprimer leur engagement et leur affirmation de la même manière.

Délimitation de la liberté académique pour les professeurs et le personnel du séminaire théologique des Adventistes du septième jour de l'université Andrews

Le Séminaire théologique adventiste du septième jour (SDATS) apprécie et encourage la liberté académique pour favoriser au maximum un milieu spirituel et intellectuel dans lequel l'enseignement, les recherches académiques rigoureuses et un vigoureux débat universitaire, ainsi que l'enrichissement personnel des étudiants, du personnel et des professeurs peuvent avoir lieu. Le séminaire attend aussi des professeurs un soutien ferme et un engagement envers les croyances et le style de vie de l'Église adventiste du septième jour. Par conséquent, en tant qu'institution supérieure confessionnelle, le SDATS délimite la liberté académique que vous, en tant que corps enseignant, pouvez exercer dans votre enseignement et dans vos écrits, ainsi que dans votre vie personnelle. Ce qui est indiqué ci-dessous n'est pas quelque chose de nouveau, mais une description des pratiques et des postulats que le SDATS a mis en place en s'engageant dans la recherche et l'emploi de son personnel. L'intention de ce document est donc d'expliquer clairement ce qui a été supposé jusqu'à présent par l'administration et le corps enseignant du SDATS quand il s'agit d'étudier les qualifications d'un professeur, d'un administrateur, ou du personnel, présent et futur. De plus, ce document s'efforce de mettre nos pratiques actuelles en conformité avec les directives concernant la liberté académique formulées par l'Association américaine des professeurs d'université (AAUP). Selon ces directives, rédigées par l'association en 1940, les articles suivants délimitent la liberté académique dans les institutions confessionnelles d'études supérieures :

Les professeurs ont le droit à la liberté dans la salle de classe pour exposer leur sujet, mais ils devraient être prudents de ne pas introduire dans leur enseignement des sujets controversés n'ayant pas de rapport avec leur sujet. Les limitations à la liberté académique, par suite

d'objectifs religieux ou autres buts de l'institution, devraient être clairement indiqués par écrit, au moment de la nomination.²²

Dans ce document, deux points en particulier sont soulignés pour que le SDATS soit en conformité avec les directives sur la liberté académique et pour éviter de recevoir une censure de la part de AAUP, car de telles censures sont prises très au sérieux dans le milieu académique. Les points en question sont : (1) "les limitations de la liberté académique à cause d'objectifs religieux ou autres de l'institution devraient être clairement expliquées par écrit" et (2) elles doivent être présentées au corps enseignant "au moment d'être engagé". En d'autres mots, la pleine liberté académique au SDATS veut dire que les délimitations ont été présentées "par écrit au moment d'engager le personnel" et que les professeurs ont décidé de travailler et d'enseigner à l'intérieur de ces paramètres. Ainsi, les limitations de la liberté académique au SDATS sont les suivantes :

En tant que professeur au Séminaire théologique adventiste du septième jour de l'Université Andrews :

- 1. La Bible sera votre seule crédo et règle de foi et de pratique.*
- 2. Vous soutiendrez les "28 Croyances fondamentales des Adventistes du septième jour", y compris le préambule,²³ dans tous vos cours, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe, dans vos publications et style de vie. En même temps, ceci ne vous empêche pas de discuter ou même de soulever des questions concernant les croyances, d'une manière responsable et dans les cercles appropriés.²⁴ De plus, vous donnerez votre appui aux documents de la CG « Méthodes pour étudier la Bible »²⁵ et « Liberté académique et théologique et responsabilisation »²⁶*

D'une manière plus spécifique, ceci inclut :

- 3. Vous n'êtes pas autorisé à interpréter la Bible en suivant des méthodologies qui sapent l'autorité des Écritures en tant que Parole de Dieu, y compris les méthodes et présuppositions historico-critiques, que ce soit dans vos cours, à l'intérieur des salles de classe ou à l'extérieur, ou dans vos publications. Ceci ne vous empêche pas de discuter la méthode historico-critique lors de vos cours ou publications, et ne vous interdit pas non plus d'appartenir ou de participer activement à des sociétés académiques, conférences, ou rencontres organisées par des érudits critiques, ou de publier dans les journaux et livres publiés ou cités par ces érudits. Ces délimitations ne vous empêchent pas non plus de former des relations collégiales avec ces spécialistes pour des raisons personnelles ou une collaboration académique.*
- 4. Vous ne pouvez pas présenter des théories macro-évolutionnistes, y compris l'évolution théiste, pour interpréter la Bible et son récit de la création dans votre enseignement, que ce*

²² www.aaup.org/report/1940-statement-principles-academic-freedom-and-tenure.

²³ www.adventist.org/fileadmin/adventist.org/files/articles/official-statements/28Beliefs-Web.pdf.

²⁴ Souvenez-vous de l'avertissement de l'AAUP sur l'exercice de la liberté académique : "En tant que professeurs et administrateurs éducatifs, ils doivent se rappeler que le public jugera leur profession et leur institution à partir de leurs déclarations. Ainsi donc, ils doivent à tout moment, être précis, exercer une retenue adéquate, démontrer du respect envers les opinions des autres, et faire tout effort pour indiquer qu'ils ne parlent pas au nom de l'institution" (www.aaup.org/report/1940-statement-principles-academic-freedom-and-tenure).

²⁵ Le document "Méthodes dans l'étude de la Bible", tel qu'il a été voté par le Comité exécutif de la Conférence Générale lors de sa session annuelle en 1986. www.adventist.org/en/information/official-statements/documents/article/go/-/methods-of-bible-study/.

²⁶ www.adventist.org/en/information/official-statements/statements/article/go/-/theological-and-academic-freedom-and-accountability/.

soit à l'intérieur de la salle de classe ou à l'extérieur, ou dans vos publications. Ceci ne vous empêche pas de discuter ces idées ou de les mentionner dans vos cours ou vos articles.

5. *Vous soutiendrez le mariage monogame, hétérosexuel comme le patron divin de tout enseignement, à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe, et dans vos publications, ainsi que votre vie privée. Le mariage monogame et hétérosexuel est l'unique plan de Dieu pour le mariage. De plus, vous respecterez le « Code déontologique des enseignants adventistes du septième jour »,²⁷ et « L'éthique pastorale »²⁸.*
6. *Vous n'êtes pas libre d'attaquer personnellement le caractère ou la compétence d'un collègue du SDATS dans vos cours, à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de classe, dans vos publications, ni dans vos conversations privées. Ceci ne vous empêche pas de discuter leurs idées dans le contexte de respect collégial.*

J'accepte les termes de la déclaration ci-dessus pour mes activités académiques et mon style de vie, aussi longtemps que je suis employé(e) par le SDATS à l'Université Andrews.

Signature: _____ **Date:** _____

²⁷ The International Board of Ministerial and Theological Education (IBMTE), *Handbook of Seventh-day Adventist Ministerial and Theological Education* (Silver Spring, MD: Department of Education–Ministerial Association, General Conference of Seventh-day Adventists, 2001), 91–93. Online: http://adventistaccreditingassociation.org/images/stories/IBMTE_Handbook_2001.pdf.

²⁸ Ibid., 86–90. Online: http://adventistaccreditingassociation.org/images/stories/IBMTE_Handbook_2001.pdf.

APPENDICE H

INFORMATION DU MANUEL IBE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES INSTITUTIONS THÉOLOGIQUES

Le lancement d'une requête pour établir une nouvelle institution éducative d'enseignement supérieur dans le système éducatif des Adventistes du septième jour viendra normalement des l'union ou de la division constituante où on propose que l'institution soit située. Si la demande est lancée par une union, le département d'éducation de la division et les administrateurs doivent participer à la discussion dès le début. Une fois qu'un consensus a été obtenu concernant le bien-fondé de cette institution, l'union/division préparera une étude de faisabilité et invitera une équipe d'inspection sur le site dirigée par le Département d'éducation de la Conférence Générale, selon les directives présentées ci-dessous. L'étude de faisabilité et le rapport sur la visite du site formeront la base d'une décision concernant la raison pour établir cette nouvelle université ou institut.

Avant d'ouvrir, toutes les nouvelles institutions doivent être approuvées par les comités de la division et de la Conférence Générale, par le moyen de leur Conseil d'éducation respectif. Une fois que la demande est présentée à la Conférence générale, il faudra qu'elle reçoive l'approbation du Conseil international d'éducation (IBE). Cet organisme fera alors une recommandation à l'Association adventiste d'accréditation (AAA). Ce conseil prendra la décision finale d'approuver et, si elle est positive, accordera la pré-candidature ou la candidature de l'institution ou du programme (Voir lancement d'un nouveau programme pour l'explication de ces catégories).

Le Département d'éducation de la Conférence Générale, par le biais du Conseil international d'éducation et de l'Association adventiste d'accréditation ne sera pas impliqué, selon le règlement, jusqu'à ce que l'étude de faisabilité soit terminée, les organisations qui font la demandent devraient informer le Département d'éducation de la Conférence Générale de leurs plans et démarches. Ceci permettra au département de faire avancer le dossier d'approbation d'une manière diligente.

PRÉPARATION DU RAPPORT DE FAISABILITÉ

La décision d'une union/division de commencer les plans pour une nouvelle université/institut devrait être basée sur le besoin ressenti de l'église dans la région appropriée du monde pour les programmes d'éducation que l'institution se propose d'offrir. Ceci devrait être en rapport direct avec le plan stratégique d'éducation à la fois de l'union et de la division où l'institution sera basée. Par conséquent, ces organisations ont la responsabilité de choisir une équipe pour préparer le rapport de faisabilité représentant un éventail d'expertise adéquate,

équipe qui sera objective dans sa considération de la proposition. L'équipe comprendra, au minimum, des personnes d'expérience dans l'administration de l'enseignement supérieur (de préférence venant d'une institution semblable à celle proposée) ; des administrateurs de l'église ; des financiers, des bibliothécaires et du personnel de technologie. L'étude de faisabilité explorera si le plan proposé est viable selon la perspective de la mission, des ressources (personnel, finances, terrain et installations) et du marché.

Le rapport préparé comprendra au moins les informations suivantes :

- Mission de l'institution proposée, y compris par rapport à la stratégie éducative de la mission et de l'union/division.
- Les documents démontrant l'évidence du soutien des églises constituantes dans l'union et/ou la division.
- Le profil des institutions proposées (niveau de l'institution – premier cycle, deuxième cycle, supérieur ; nature de l'institution – séminaire, sciences humaines, institut de science et technologie— avec une liste des disciplines enseignées et des diplômes décernés ; nombre d'étudiants attendus, pourcentage d'étudiants internes, constituants – ASJ seulement, largement de la localité, etc.).
- Comment les normes d'éducation seront introduites et maintenues – qualification pour admission, cursus pour les nouveaux programmes, prérequis pour le diplôme.
- Les installations nécessaires – terrain, salles de classe, logements pour personnel et étudiants ; bibliothèque et technologie, ressources pédagogiques capitales, etc. et comment celles-ci seront financées.
- Le personnel : administration, professeurs, et spécialistes (bibliothécaire, informatique) – leur disponibilité, personnel adventiste potentiel, etc.
- Étude du marché : intérêt potentiel des étudiants prospectés et évidences pour la conclusion ; besoin probable pour les programmes proposés et évidence.
- Analyse financière de la proposition : capitaux immédiats nécessaires ; projection du budget sur trois ans, y compris le pourcentage du budget anticipé des subventions venant d'églises et des frais de scolarisation (l'étude de faisabilité devrait aussi inclure les documents indiquant le niveau d'engagement financier actuel que les unions/division constituantes ont l'intention de fournir à cette institution).
- Possibilité d'être accréditée localement, avec évidence de l'approbation du gouvernement, ou démarches que l'institution devra faire pour recevoir cet aval.
- Calendrier provoyant la date d'ouverture de l'institution.
- Documents préparés par des experts locaux avec leurs conseils sur le nouveau plan.

APPROBATION PAR LES COMITÉS DE LA DIVISION

Une fois que l'étude de faisabilité est préparée, les unions/divisions impliquées dans la demande devraient discuter de cette proposition au niveau du Conseil d'éducation/Comité exécutif de la division. Ces comités doivent être satisfaits que la demande fournit assez de preuves que :

- Les programmes de l'institution proposée soutiennent la mission de l'Église.
- L'Église pourra couvrir les dépenses de capital pour établir l'institution, et les dépenses courantes pour maintenir les installations et le programme au niveau attendu d'une institution accréditée.
- Le personnel approprié peut être trouvé et/ou formé pour assurer une attention soutenue et un produit éducatif de qualité.
- La demande n'aura pas d'impact négatif sur les autres institutions de la division.

Si, après une considération attentive des facteurs ci-dessus, les comités appropriés votent d'appuyer la proposition pour établir une nouvelle institution, l'étude de faisabilité, avec une copie des votes pris, sera envoyée au Département d'éducation de la Conférence Générale, et accompagnée d'une demande officielle afin que la proposition avance par les voies appropriées. Le personnel du Département d'éducation prévoira normalement une visite du site proposé pour la nouvelle institution, au nom du Conseil international d'éducation.

Un modèle de rapport de la visite du site par l'équipe d'enquête se trouve à l'Appendice I.

FORMAT DU RAPPORT DE FAISABILITÉ POUR UNE NOUVELLE INSTITUTION THÉOLOGIQUE

Nom de l'institution proposée:

Adresse:

Organisations soumettant cette proposition :

Niveau de l'institution : premier cycle universitaire, deuxième cycle, supérieur, etc.):

Programmes éducatifs offerts:

Date prévue d'ouverture :

Membres de l'équipe pour l'étude de faisabilité (noms, qualifications, et responsabilités professionnelles actuelles) :

Date de soumission de l'étude de faisabilité :

Signature du président de l'équipe de l'étude de faisabilité :

SECTION A – PROFIL ET MISSION DE L'INSTITUTION

Veillez répondre à toutes les questions suivantes, en fournissant les documents d'appui là où c'est faisable ou requis :

1. Quelle est la mission de l'institution proposée ? (On peut écrire une déclaration de mission, ou identifier les éléments-clefs de la mission visée)
2. Quelle évidence existe-t-il que les églises constituantes soutiennent cette institution proposée ? (Fournissez les résultats d'enquêtes auprès des églises, les votes pris par l'union/division, etc.).
3. Fournissez un profil de l'institution proposée. Celui-ci devrait inclure :
 - a) Niveau de l'institution : 1^{er} cycle, 2^e cycle, supérieur, etc.
 - b) Nature de l'institution : séminaire, sciences humaines, science et technologie, etc.
 - c) Liste des sujets enseignés au départ, ainsi que les diplômes, et les plans pour tout ajout pendant les cinq premières années d'opération.
 - d) Effectif d'étudiants prévus pendant les cinq premières années.
 - e) Nombre d'étudiants internes, et s'ils sont célibataires, mariés, etc.
 - f) Constituants prévus : ASJ seulement ; si non, pourcentage d'ASJ. D'où viendront les autres étudiants ?

SEÇÃO B – NORMES ÉDUCATIVES

Veillez répondre à toutes les questions suivantes, en fournissant les documents à l'appui si disponibles ou si spécifiés et requis :

1. Quels seront les critères d'admission ? Comment peut-on les comparer aux institutions de même nature dans le pays/région où se trouvera l'institution ?
2. Fournissez les grandes lignes du cursus de chaque programme enseigné à l'ouverture de l'institution. Dans chaque cas :
 - a) Fournir une comparaison avec des programmes similaires d'autres institutions dans le même pays/région, et avec des programmes similaires d'institutions adventistes.
 - b) Montrez comment l'accent unique adventiste/chrétien de l'institution fera partie du cursus.
3. Quels seront les critères pour recevoir le diplôme dans chaque programme ?
4. Est-ce qu'un diplômé des programmes proposés :

- a) sera éligible pour trouver un emploi dans le domaine de ses études, quand le programme d'études prépare directement les étudiants à être employés et?
 - b) sera éligible pour étudier à un degré supérieur dans les pays constituant de l'institution proposée ? (veuillez joindre des évidences à l'appui)
5. Est-ce que l'institution proposée sera éligible pour l'accréditation (ou son équivalence) par le gouvernement local ? Si non, expliquez ce qui est nécessaire pour y arriver (veuillez fournir des évidences à l'appui).

SECTION C – INSTALLATIONS ET RESSOURCES

Veuillez répondre aux questions suivantes, en fournissant les documents à l'appui si disponibles ou si requis, ou fournissez un plan directeur détaillé qui offrira toutes les informations demandées ci-dessous :

Installations

1. Quelles installations (terrain, bâtiments, biens d'équipement) seront nécessaires pour l'opération de l'institution proposée ? (Veuillez indiquer les besoins en terrain, et une analyse, des besoins, bâtiment par bâtiment. Indiquez le bâtiment et les dimensions des salles, avec l'usage de chaque salle, et les meubles de base : bureaux, pupitres, chaises, lits, etc.).
2. Quelles sont les installations qui sont déjà disponibles ?
3. Quelle est la disponibilité de l'eau et du courant électrique pour le site et les bâtiments proposés ?
4. Quels systèmes de communication sont disponibles (téléphone, satellite, internet, etc.) ?
5. Fournissez un plan, avec le calendrier et le plan financier pour développer le campus proposé à partir de son état actuel jusqu'au niveau nécessaire d'opérations.

Ressources

6. Quelles sont les ressources éducatives capitales nécessaires pour l'ouverture de l'institution (bibliothèque, ordinateurs, appareils scientifiques, équipement audio-visuel, etc.) ? Justifiez ces décisions.
7. Quelles autres ressources seront nécessaires pendant les trois premières années d'opération ?
8. Quel plan financier est mis en place pour assurer l'équipement nécessaire à l'ouverture de l'institution (le plan financier pour les années qui suivent se trouve à la Section E) ?

SECTION D – PERSONNEL ET ADMINISTRATION

Veillez répondre aux questions suivantes, en fournissant les documents à l'appui si disponibles ou requis :

1. Quelle sera la structure administrative de l'institution, y compris les relations avec le Conseil d'administration et les comités d'union/division ?
2. Quelle sera la composition du Conseil d'administration et quelles personnes d'expérience seront disponibles pour être membres du Conseil ?
3. Décrivez le nombre d'administrateurs, de membres du personnel et de professeurs nécessaires pour ouvrir l'institution. Incluez un minimum d'administrateurs principaux, professeurs, bibliothécaire(s), informaticiens, logements pour précepteurs, personnel pastoral/aumônier. Si le nom des employés potentiels est connu, fournissez-les, ainsi que leurs qualifications et leur affiliation à l'Église. Quand on ne connaît pas encore les employés, combien de personnes sont disponibles qui seront (a) qualifiées, et (b) favorables au message et à la mission de l'Église ? Quels changements/ajouts prévoit-on pendant les trois premières années ?
4. Quand les personnes nommées auront besoin d'une mise à niveau, veuillez fournir un calendrier pour que ceci soit réalisé.

SECTION E : ANALYSE FINANCIÈRE

Veillez fournir les informations financières suivantes :

1. Budget pour les coûts initiaux de l'institution. Ceci devrait inclure les sources de revenus et toutes les dépenses anticipées jusqu'à la date officielle d'ouverture de l'institution. Tous les départements signalés ci-dessus doivent être inclus (installations, biens d'équipement, bibliothèque, personnel avant l'admission des étudiants), etc.
2. Remplissez le formulaire de budget fourni à la fin de cette section pour projeter les revenus et les dépenses pendant les cinq premières années des opérations.

SECTION F : ÉTUDE DE MARCHÉ

Veillez répondre aux questions suivantes, en fournissant les documents à l'appui quand disponibles ou requis :

1. Fournissez les données indiquant la disponibilité et l'intérêt des étudiants ASJ envers l'institution et les programmes proposés.
2. Si la proposition prévoit des étudiants fréquentant un institut/une université de la région/communauté locale, fournissez l'évidence que cette institution peut être prospectée et que les programmes choisis répondront aux besoins.

SECTION F : CALENDRIER AVANT L'OUVERTURE

Fournissez un calendrier depuis la date de soumission de la proposition jusqu'à l'ouverture.

Si on a consulté des spécialistes locaux durant la préparation de l'étude de faisabilité, leurs rapports devraient être aussi inclus.

PROJECTION FINANCIERE DE CINQ ANNÉES POUR UNE NOUVELLE INSTITUTION THÉOLOGIQUE

(Ce formulaire est un résumé, des détails supplémentaires devront être ajoutés)

DESCRIPTION	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 3	ANNEE 4
COÛTS PROJETÉS					
Salaires du personnel et bénéfices					
Salaires du personnel administratif et d'appui, et bénéfices					
Développement échelonné du capital (Nouveaux espaces/rénovation)					
Services de la propriété, maintenance, dépréciation, assurance					
Equipement, IT et provisions principales					
Ressources de la bibliothèque					
Autres dépenses importantes :					
1.					
2.					
3.					
Total coûts supplémentaires *					
SOURCES DE REVENUS PROJETÉS					
(Nombre d'étudiants à temps complet ou équivalent)					
Revenus des frais de scolarité					
Subventions de l'église					
Autres sources de revenus:					

1.					
2.					
3.					
Total revenus supplémentaires *					
* Doit être équilibré					

APPENDICE I

DIRECTIVES POUR LA VISITE D'ENQUÊTE SUR PLACE DU IBMTE

Aperçu du processus et des responsabilités

- 1. Représentation.** Durant la visite d'enquête, le comité représentera plusieurs groupes : (a) le Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral, (b) le comité de l'enseignement théologique et pastoral au niveau de la division, (c) d'autres institutions adventistes du septième jour offrant des diplômes en pastoral, théologie/religion/Bible, et aumônerie, ainsi que des (d) administrateurs ecclésiaux et des laïques des églises constituantes qui soutiennent l'institution. Tous veulent avoir l'assurance que les nouveaux programmes diplômant seront de qualité.
- 2. Planifier la visite.** Le président et le secrétaire du comité consultera les administrateurs de l'institution visitée et s'accorderont sur les dates de l'enquête. Une fois que les dates ont été établies, le président du comité s'assurera que chaque membre reçoit, *au moins 30 jours avant la date de la visite*, une copie de (a) la proposition, (b) le *Manuel de l'enseignement théologique et pastoral des Adventistes du septième jour* et (c) toutes les instructions pour la visite, y compris le transport et le logement. Les membres du comité, cependant, seront responsables d'obtenir leurs propres documents, visas et billets de voyage, et de communiquer au président de l'institution leurs plans de voyage et, si besoin, le transport local. Normalement, les billets et les frais de déplacement sont payés par les institutions qui envoient les membres de l'équipe d'enquête.
- 3. Préparations de l'institution.** Le président/recteur/vice-recteur/doyen de l'institution visitée sera responsable de fournir de façon adéquate (a) le logement et les repas, (b) le transport local, et (c) une salle de conférences pour les membres du comité. Le président s'assurera que les administrateurs, le corps enseignant et les futurs étudiants participent aux programmes proposés. Il/elle s'arrangera aussi pour que des membres représentant le conseil de l'institution soient disponibles pour des interviews pendant la visite et lors du rapport de sortie. Ce sera aussi la responsabilité du président d'envoyer aux membres du comité tous changements ou ajustements qui ont été apportés à la proposition de départ. Ceci devrait arriver aux membres du comité au plus tard 30 jours avant la visite.
- 4. Organisation du comité sur le site.** En arrivant sur le campus, le comité d'enquête tiendra une réunion d'organisation afin que les membres s'accordent sur les tâches spécifiques assignées. Ils feront aussi un calendrier des visites et interviews, en consultation avec les administrateurs de l'institution, et se mettront d'accord sur les horaires pour rencontrer les représentants de l'institution/conseil qui seront présents

durant le rapport de sortie du comité. Les membres du comité trouveront des conseils pour cette visite dans la section ci-dessous intitulée « Focus des enquêtes sur place ».

5. **Responsabilités supplémentaires de l'institution durant la visite.** En plus des articles listés ci-dessus, sous "Préparations de l'institution », l'administration de l'institution est responsable de fournir au comité les documents pertinents *requis*, mais pas inclus dans la proposition, ainsi que les réponses aux questions pertinentes concernant la proposition. Parmi les documents fournis au début de la visite : un organigramme de l'institution, un bulletin actuel de l'institution, et une copie de la dernière déclaration d'audit de ses opérations financières. L'administration de l'institution fera aussi les arrangements pour qu'une salle adéquate soit disponible pour la présentation du rapport de sortie préparé par le comité d'enquête et *invitera* les représentants du conseil/institution à assister.
6. **Attentes du Comité d'enquête.** En réalisant cette tâche, les membres du comité d'enquête devront démontrer les meilleures qualités d'un éducateur ou leader adventiste du septième jour :
 - a. Comportement professionnel dans la préparation de la visite, afin de réaliser promptement les tâches, en exprimant leurs jugements, et dans tous les contacts personnels et déclarations concernant la visite.
 - b. Confidentialité en rapportant toute information délicate qui a été confiée aux membres du comité, pendant la visite et après. Si des doutes surgissent, le membre devrait chercher l'avis du président et du secrétaire du comité.
 - c. Un esprit constructif qui évalue objectivement les forces et les faiblesses de la proposition, et qui cherche aussi à contribuer au potentiel de toutes les parties impliquées, grâce à des conseils et des opinions prudentes.

En conduisant l'enquête professionnelle, le comité s'efforcera de tenir compte des critères régionaux et des normes internationales auxquelles on s'attend de programmes ou institutions semblables dans le système éducatif de l'Église adventiste du septième jour.

7. **Rapport et recommandations du comité d'enquête.** Sous la direction du président et du secrétaire du comité, un rapport de la visite sur place sera rédigé durant la visite. Le rapport sera adressé au Conseil international de l'enseignement théologique et pastoral, et inclura ce qui suit :
 - a. La liste des membres du comité d'enquête et l'institution à laquelle ils sont affiliés
 - b. Un bref contexte historique de l'institution visitée
 - c. Un résumé des documents examinés et des interviews réalisées pendant la visite
 - d. Une recommandation officielle

Vers la fin de la visite, le comité prendra un vote concernant la proposition d'un/de nouveau(x) programme(s) diplômé(s). Le vote sera enregistré, ainsi que les signatures des membres du comité, sur un formulaire rédigé selon le modèle "Formulaire de recommandation" fourni ci-dessous.

Dans le rapport et le formulaire de recommandation, le comité *indiquera son accord* concernant l'une des options suivantes au sujet du nouveau programme ou institution proposés :

- A. *Autorisation de l'organisation sans conditions.* Recommandé au IBMTE que le nouveau programme diplômant soit autorisé par l'organisation sans aucune condition, et que le IBMTE recommande le nouveau programme à l'Association adventiste d'accréditation pour être candidat pendant une période spécifiée, en général pas plus de 2 ans.
 - B. *Autorisation de l'organisation avec des suggestions.* Recommandé au IBMTE que le nouveau programme diplômant soit autorisé par l'organisation et que le IBMTE recommande le nouveau programme à l'Association adventiste d'accréditation pour être candidat pendant une période spécifiée –en général pas plus de 2 ans—avec des suggestions que l'institution doit considérer pendant la période de candidature.
 - C. *Autorisation de l'organisation avec des recommandations.* Recommandé au IBMTE que le nouveau programme diplômant soit autorisé par l'organisation et que le IBMTE recommande le nouveau programme à l'Association adventiste d'accréditation pour être candidat pendant une période spécifiée –en général pas plus de 2 ans—avec des recommandations qui doivent être mises en place par l'institution durant la période de candidature et avant la première visite d'un comité nommé par la AAA.
 - D. *Autorisation de l'organisation avec certaines conditions à remplir.* Recommandé au IBMTE que l'institution remplisse certaines conditions avant que le nouveau programme reçoive l'autorisation de l'organisation. Pour voter concernant la recommandation du comité, le IBMTE inclura les conditions à remplir. Une fois que le secrétaire du IBMTE reçoit de l'administration de l'institution et du conseil des évidences écrites que les conditions ont été satisfaites, l'article sera inclus à l'ordre du jour de la prochaine réunion du IBMTE pour voter l'autorisation de l'organisation et la recommandation à l'Association adventiste d'accréditation que la candidature soit accordée pendant une période spécifique –généralement pas plus de 2 ans.
 - E. *Recommandation de refuser l'autorisation de l'organisation.* Recommandé au IBMTE que le nouveau programme diplômant ne soit pas autorisé pour le moment, en indiquant les raisons du refus.
- 8. Présentation du rapport de sortie.** A la fin de la visite, le comité d'enquête présenta aux représentants du conseil de l'institution, aux administrateurs, au corps enseignant et aux personnes, *une ébauche des recommandations incluses avec le rapport*. Des copies des recommandations seront disponibles pendant la réunion. Après que les recommandations sont lues, le président du comité d'enquête ouvrira la séance aux commentaires, questions, clarifications, et/ou corrections en cas d'inexactitudes des faits. Ces observations seront adressées au public. Si besoin est, avant de quitter le campus, le comité d'enquête aura une consultation privée concernant les observations faites pendant la présentation du rapport de sortie.

9. Rapport final et recommandation au IBMTE. Dans les six semaines suivant la visite, le président et le secrétaire du comité soumettront au secrétaire du IBMTE un rapport final, avec des copies au secrétaire du BMTE de la division, l'administrateur principal et le président du conseil de l'institution visitée.

10. Vote du IBMTE et recommandation à l'AAA. Une fois que le IBMTE accorde l'autorisation de l'organisation pour le nouveau programme, il recommande alors à l'Association adventiste d'accréditation (AAA) d'accorder le statut de candidat. Le secrétaire du IBMTE communiquera la décision au principal administrateur et au président du conseil de l'institution dont il s'agit, avec des copies au secrétaire du BMTE de la division, et au secrétaire exécutif de l'Association adventiste d'accréditation.

Avec l'approbation du IBMTE, l'institution peut commencer à offrir le nouveau programme diplômant. À partir de cette date, les nouveaux programmes seront évalués par des équipes nommées par l'Association adventiste d'accréditation selon le processus normal d'accréditation de l'organisation. (Voir chapitre 14 pour les instructions concernant le processus d'accréditation de l'AAA).

11. Droit de faire appel. Tout vote du conseil concernant une institution ou un programme spécifique peut faire l'objet d'un appel de celle-ci, par écrit, à travers le Conseil de l'enseignement théologique et pastoral de la division concernée, dans les 120 jours de la notification d'un tel vote. Voir *Working Policy* FE 15 15 No. 12 pour une description de cette procédure.

Le point central de la visite d'enquête sur place

Avant d'arriver sur le campus, les membres du comité d'enquête se familiariseront avec la proposition recommandée par le BMTE de la division, et avec les procédures décrites dans ce document, en particulier les articles listés dans la section « Visite d'enquête sur place » ci-dessus.

Alors qu'il se trouve sur place, l'équipe d'enquête rencontrera séparément les membres représentant le conseil, l'administration, le corps enseignant et, si possible, les futurs étudiants. Dans ces interviews, l'équipe concentrera son attention sur cinq secteurs de base, notamment (1) le besoin, (2) le programme, (3) l'engagement, et (5) les projections. La description suivante pourrait aider dans le déroulement de la visite :

1. Le besoin

- a. Quelles évidences peut-on avancer que ce nouveau programme diplômant est nécessaire au moment actuel et dans cette région du monde ? Est-ce que les étudiants intéressés peuvent s'inscrire à des programmes semblables dans d'autres institutions adventistes ?
- b. A-t-on réalisé une évaluation fiable des besoins pour ce nouveau programme ou institution ? Comment et quand a-t-elle été faite ? Quels sont les résultats ?

- c. Jusqu'à quel point le programme proposé s'inscrit dans le cadre de la déclaration de mission de l'institution et de quelle manière il contribue à l'avancement de la mission de l'institution ?
- d. Quel sera l'impact de ce programme proposé sur les programmes diplômants existant déjà ?
- e. De quelle manière spécifique ce nouveau programme ou institution soutient la mission de l'Église adventiste du septième jour ?
- f. Quelle est l'évidence qu'il y aura assez d'étudiants qualifiés qui s'inscriront au programme ou l'institution maintenant et dans l'avenir proche ? Est-ce qu'une analyse appropriée du marché a été réalisée ?
- g. Quels sont les comités, avant le Conseil de l'enseignement théologique et pastoral de la division, qui ont considéré et recommandé que le nouveau programme soit offert dans cette institution ?

2. Le programme

- a. Qui a développé le programme proposé et qui sont les spécialistes consultés dans cette étude ?
- b. Quel est l'objectif spécifique et les résultats attendus du programme proposé ?
- c. Est-ce que les conditions d'admission sont clairement indiquées et raisonnables ?
- d. Est-ce que l'institution a élaboré un profil des connaissances, des attitudes et des aptitudes de l'étudiant qui terminera ce programme diplômant ? Qui ont participé à l'élaboration de ce profil ?
- e. Est-ce qu'une étude de la description des cours exigés et électifs démontre que le programme est équilibré et solide ? Jusqu'à quel point est-ce qu'ils reflètent les croyances fondamentales et la mission de l'Église adventiste ?
- f. Est-ce que le programme répond aux besoins des constituants et des dirigeants de l'Église desservis par l'institution, y compris l'enseignement à distance ? Est-ce qu'il satisfait les attentes du Conseil de l'enseignement théologique et pastoral de la division ?
- g. Est-ce que le programme offre des études théoriques ainsi qu'une expérience pratique et pertinente ? Si c'est ainsi, qui s'occupera de superviser l'expérience pratique ? Existe-t-il des directives et un programme de formation pour les personnes chargées de la supervision sur le terrain ?
- h. Est-ce que le programme proposé se mesure bien à d'autres programmes semblables offerts par d'autres institutions adventistes ou écoles d'Église ?
- i. Est-ce que le programme et le diplôme posséderont de la crédibilité parmi les autorités éducatives et les professionnels du pays où ils sont offerts ? Quels sont les perspectives que le diplôme recevra l'aval d'une association régionale de théologie/professionnelle ?
- j. Si ce programme ne conduit pas à un diplôme de sortie, est-ce que son cursus est conçu d'une manière à fournir aux étudiants sortant un fondement solide pour des études plus avancées ?

3. L'engagement

- a. Quelle est l'évidence que le conseil, l'administration et le corps enseignant sont totalement engagés au succès du nouveau programme ou de la nouvelle institution ?
- b. Est-ce que l'union et la division ont démontré qu'elles soutiennent ce programme ?
- c. Existe-t-il un plan raisonnable pour fournir l'aide financière nécessaire au développement des professeurs, des installations, des collections de la bibliothèque, de la recherche, de l'équipement, etc. ?
- d. Quels plans spécifiques l'institution et le Conseil de l'enseignement pastoral et théologique de la division ont pour promouvoir le nouveau programme et en faire le marketing ?

4. Les ressources

- a. Quelle évidence existe-t-il que le lancement de ce nouveau programme constitue la meilleure utilisation des ressources de l'institution ? Ou bien existe-t-il des programmes qui méritent d'être renforcés avant d'augmenter le nombre de diplômes offerts par l'institution ?
- b. Est-ce que l'institution a les professeurs qualifiés pour offrir les cours du nouveau programme diplômant ?
- c. En plus de leurs diplômes, est-ce que les professeurs ont les compétences pédagogiques ?
- d. Si des professeurs contractuels sont utilisés, est-ce qu'ils ont suffisamment de qualifications et d'engagement envers la philosophie adventiste de l'éducation ?
- e. Est-ce que les professeurs connaissent suffisamment ce qu'on attend d'eux en rapport avec ce nouveau programme ?
- f. Est-ce que la charge des professeurs est raisonnable en vue des exigences de ce programme ?
- g. Est-ce que les professeurs auront assez de temps pour préparer leurs cours, avoir des contacts avec les étudiants, pour la recherche, la publication et le service ?
- h. Est-ce que la structure administrative de l'institution est propice au succès du programme ?
- i. Jusqu'à quel point les collections de la bibliothèque, l'équipement et les services sont suffisants pour contribuer à l'étude et à la recherche correspondant à ce programme ?

5. Les projections

- a. Y a-t-il suffisamment d'évidences pour qu'on s'attende à ce que le programme proposé aura de la continuité, de nouveaux étudiants et le soutien administratif ?
- b. Est-ce que les projections des finances et des inscriptions sont saines ?
- c. En particulier, à quoi s'attendent les étudiants de ce programme une fois terminées leurs études : emploi, études avancées ? Quelle assurance peut-on présenter que ces attentes sont réalistes ?

- d. Pourquoi est-il raisonnable de s'attendre à ce que ce programme continuera d'être viable dans l'avenir prévisible ?
- e. A quel futur moment le contenu de ce nouveau programme sera-t-il révisé et quel groupe le fera afin d'apporter les ajustements nécessaires ?
- f. Existe-t-il un mécanisme pour évaluer la qualité du programme sur la base de ses diplômés ?

MODÈLE DE FORMULAIRE POUR LA RECOMMANDATION

Au : Conseil International de l'Enseignement théologique et pastoral

Du : Comité nommé pour réaliser une enquête sur place

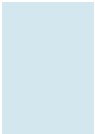
Programme proposé et étudié :

Lieu :

Dates :

L'équipe nommée pour étudier le programme proposé et décrit ci-dessus souhaite faire les recommandations professionnelles suivantes, sur la base de sa visite sur place et des interviews. *(Indiquez aussi s'il y a des conditions attachées à la recommandation).*

Membres du comité d'enquête :



APPENDICE J

PROPOSITION POUR LE LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'INSTRUCTION

Page de titre

Institution ou organisation soumettant la proposition :

Département dans lequel le programme sera offert :

Titre du programme proposé :

Diplôme offert :

Date de commencement proposée :

Nom de l'administrateur académique :

Nom du chef de département :

Date approuvée par le conseil administratif de l'institution :

Date approuvée par le Conseil d'administration de l'institution :

Date approuvée par le BMTE de la division :

Date reçue par le IBMTE :

Résumé de la proposition

Un résumé de la proposition (pas plus de deux ou trois pages) sera inclus entre la page de titre et le corps de la proposition.

Proposition

La proposition devrait fournir les informations demandées ci-dessous, en suivant le plan et l'organisation indiqués. L'institution a besoin de fournir des preuves concrètes des prétentions exposées dans la proposition (e.g. copies des procédures et des politiques, etc.).

- I. *Objectifs du programme.*
 - a. Veuillez indiquer les objectifs spécifiques du programme.
 - b. Comment ce programme aide à accomplir la mission et les objectifs de votre institution en termes de son rôle et sa portée dans l'ensemble du système d'éducation supérieure adventiste de votre union ou division ?
 - c. Enumérer tous les bénéfices indirects qui, selon votre opinion, peuvent provenir de l'établissement de ce programme.
 - d. Veuillez décrire l'impact de ce nouveau programme sur votre institution en termes de la taille de votre établissement et comment ceci affectera les programmes existant. Si le nouveau programme modifiera les programmes existant de l'institution, veuillez expliquer ces modifications.
- II. *Programme d'études conduisant au diplôme proposé.*
 - a. Enumérer les cours (titre et unités de crédit) qui formeront les cours requis pour le programme proposé. Mettez un (x) à côté des cours déjà offerts à l'institution et un (+) à côté des nouveaux cours proposés qui seront offerts.
 - b. De manière succincte, indiquer le nombre de cours requis pour le programme, le nombre de cours déjà disponibles, et le nombre de nouveaux cours ajoutés avec le nombre d'unités de crédit par session, pour chaque groupe.
 - c. De manière succincte, veuillez indiquer les points forts de secteurs connexes principaux qui serviront comme cours préparatoires au département du nouveau programme diplômant.
- III. *Justification pour le lancement du programme proposé.*
 - a. Quels sont les besoins : de votre territoire constituant, du pays, et de l'église désirant des personnes formées dans le programme qui est proposé ici ? Veuillez décrire les opportunités d'emploi. Faites référence à des études nationales ou ecclésiales au sujet des besoins. (Veuillez fournir les données des enquêtes réalisées.).
 - b. S'il y a un besoin dans le territoire, le pays ou l'église d'avoir plus de personnes formées dans ce domaine, et au niveau du programme proposé, existe-t-il des raisons particulières pour lesquelles ceci devrait être offert par votre institution plutôt que par une autre institution de votre union/division ? Quelles compétences spéciales votre institution possède-t-elle pour offrir ce programme ?

- c. Existe-t-il l'évidence d'intérêt de la part des organisations ecclésiales locales, au niveau de l'union ou division, ou/et d'autres institutions de l'église pour le programme proposé ?
- d. Veuillez indiquer toute autre justification pour lancer ce programme, raison qui n'a peut-être pas été incluse ci-dessus.
- e. Quelle priorité donneriez-vous au besoin de commencer ce programme dans votre institution ? Veuillez indiquer brièvement les raisons de cette notation prioritaire. Comparez ce programme à l'importance de plusieurs programmes existant déjà dans votre institution.
 - i. Elevée
 - ii. Moyenne
 - iii. Faible

IV. *Programmes semblables offerts actuellement par le système ASJ.*

- a. Enumérez les programmes diplômants offerts dans cette spécialité par d'autres institutions ASJ de votre union ou division.

V. *Intérêt des étudiants envers ce programme proposé.*

- a. Veuillez fournir toute indication que vous avez concernant l'intérêt des étudiants envers ce programme proposé, à l'intérieur et à l'extérieur de votre institution. Sur quoi est basée cette opinion ? Indiquez les inscriptions anticipées durant les quatre années du programme, par année.
- b. Selon vous, d'où viendront la plupart des étudiants que vous pensez admettre à ce programme ?

VI. *Corps enseignant.*

- a. Estimez le nombre de professeurs qui devront être ajoutés pendant la première année si ce programme est mis en place (Veuillez estimer les salaires et allocations).
- b. Combien de nouveaux professeurs pour ce programme seront nécessaires pour chacune des cinq prochaines années ? (Veuillez estimer les salaires et allocations).
- c. Fournissez une liste de nouveaux professeurs potentiels, y compris pour chacun les diplômes qu'il possède, les années d'expérience dans le pastoral, et dans le professorat.
- d. Quel personnel d'appui supplémentaire sera nécessaire pendant les quatre premières années du programme ? (Veuillez estimer les salaires et allocations).

VII. *Installations.*

- a. Veuillez lister les installations, telles que (1) bâtiments, (2) espace, ou (3) équipement, qui sont actuellement disponibles dans votre institution et seront utilisées pour le nouveau programme proposé.

- b. Quelles installations supplémentaires telles que (1) bâtiments spéciaux, (2) espace supplémentaire, ou (3) équipement, sont nécessaires pour le programme proposé ici ?
- c. Quel est le coût anticipé de ces installations supplémentaires, avant le commencement du programme et pour chacune des trois prochaines années ?
- d. Quelles sources anticipées fourniront ces fonds ?

VIII. *Collections de la bibliothèque.*

- a. Quel est le coût anticipé des ressources supplémentaires dont la bibliothèque a besoin avant de commencer ce programme, et pendant les trois prochaines années ?
- b. Quelles sources anticipées fourniront ces fonds ?

IX. *Autres besoins de l'institution.*

- a. L'institution a-t-elle d'autres besoins en rapport avec ce programme qui n'ont pas encore été décrits ? Si oui, veuillez les lister, estimer leur coût initial et le coût annuel pour chacune des trois années suivantes.

X. *Accréditation.*

- a. Le programme remplit-il les conditions requises par une association d'accréditation appropriée, ou/et par une société professionnelle ?
- b. Indiquez les associations d'accréditation et/ou les sociétés professionnelles qui pourraient s'intéresser au programme particulier qui est proposé ici.

XI. *Évaluation du programme proposé.*

- a. Veuillez nommer les comités ou conseils académiques de votre institution qui ont étudié et approuvé le programme proposé ici.
- b. Si des spécialistes de l'extérieur ont été consultés, listez le nom de ces conseillers et leur position actuelle, leurs titres ; veuillez joindre une copie de leur rapport au document.

XII. *Résumé des coûts estimés du programme.*

- a. Veuillez fournir les informations suivantes : (1) Combien de professeurs à plein temps seront nécessaires pour ce programme ? (2) Quel est le salaire moyen avec les allocations par professeur (en dollars US) ? (3) Combien ces frais s'ajouteront à chaque unité de crédit académique (en dollars US) ?
- b. Résumez ici les coûts estimés du programme proposé en remplissant le tableau de la page suivante. Incluez seulement les coûts supplémentaires à ceux des frais des programmes offerts actuellement.

ANALYSE DES COÛTS

(Ce formulaire est un résumé ; d'autres détails devront peut-être joints)

DESCRIPTION	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5
COÛTS SUPPLÉMENTAIRES PROJETÉS					
Salaires et bénéfices des professeurs					
Salaires et bénéfices du personnel administratif et d'appui					
Nouveaux espaces/rénovation					
Coûts supplémentaires pour bureaux, maintenance, dépréciation, assurance					
Équipement et provisions majeures					
Collections de la bibliothèque					
Autres coûts importants :					
1.					
2.					
3.					
Total coûts supplémentaires *					
SOURCES DE REVENUS PROJETÉS					
(Nombre d'étudiants temps complet (ou équivalence))					
Revenus supplémentaires des frais de scolarité					
Subventions supplémentaires					
Sources supplémentaires de revenus :					
1.					
2.					
3.					
Total revenus supplémentaires *					
* Doit être équilibré					

XIII. Organisation et administration.

- Par qui et comment les politiques sont-elles élaborées ?
- Par qui et comment ce programme proposé a-t-il été structuré ? Revoir les procès-verbaux du comité responsable.
- Quelle est la démarche normale suivie pour changer le cursus ?
- Comment détermine-t-on les prérequis pour recommander la remise du diplôme ?
- Qui est directement responsable pour l'administration du programme ?

Le vice-président

Le doyen
Le coordinateur du cursus
Le directeur
Le président de cette section
Le chef du département
Autre

- f. Àuprès de qui cet administrateur est-il responsable ?
- g. Si la proposition concerne un programme d'études supérieures :
- Est-ce que l'institution est suffisamment organisée et approuvée pour offrir l'enseignement supérieur ?
 - Existe-il un conseil d'études supérieures ? Un corps professoral d'études supérieures ?
 - Avec quelle fréquence se réunissent-ils ?
 - Revoir les procès-verbaux des dernières années.

Note : Toutes propositions doivent être accompagnées de documents faisant évidence de règlements/polices et procédures.

APPENDICE K

INSTITUTS DE THÉOLOGIE, RELIGION ET PASTORAT ET PROGRAMMES ACCRÉDITES PAR L'ASSOCIATION ADVENTISTE D'ACCRÉDITATION (AAA)

(à fin avril 2017)

La liste suivante énumère les instituts et les programmes en pastorat, théologie et religion qui ont reçu l'autorisation de l'Association adventiste d'accréditation (AAA). Une liste complète et actualisée peut être trouvée sur le site web : adventistaccreditingassociation.org.

Cette liste n'inclut pas les programmes affiliés/à distance que certaines universités adventistes offrent sur le campus d'autres institutions adventistes. Si cette liste contient des inexactitudes, veuillez contacter le Département d'éducation de votre division, ou le coordinateur régional du Département d'éducation de la Conférence Générale. Les institutions ou les programmes qui ne sont pas encore autorisés ou accrédités devraient être recommandés au BMTE et/ou IBMTE respectifs, selon la marche à suivre des chapitres 13 et 14 de ce manuel.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Institut international adventiste d'études avancées (Philippines)

1. Maîtrise ès lettres en théologie pastorale (AAABR94:11)
2. Maîtrise ès lettres en religion et missions, avec spécialité en ministère ecclésial ; Maîtrise ès arts en religion et missions, avec spécialité en études interculturelles ; Maîtrise ès arts en religion et mission, spécialité en administration et gestion ecclésiale (AAA12:81) (AAA14:67)
3. Maîtrise ès lettres en religion, avec spécialité en Ancien Testament, spécialité en Nouveau Testament, spécialité en théologie chrétienne, spécialité en histoire de l'église, spécialité en études adventistes, spécialité en théologie appliquée (AAA13:161)
4. Maîtrise ès lettres – option sans thèse (AAA11:134)
5. Maîtrise ès lettres en ministère avec spécialité en études interculturelles (AAA11:66)
6. Maîtrise ès lettres en éducation avec spécialité en éducation religieuse pour la SAD à l'université adventiste du Chili (AAA11:135)
7. Maîtrise en administration ecclésiale (BR94:35)
8. Maîtrise en ministère chrétien – DLC avec appui de NSD et SSD (AAA12:155)

9. Maîtrise en théologie (Autorisée en septembre 2001)
10. Maîtrise en ministère – nouveau DLC à la Mission de Luzon du nord (AAA14:148)
11. Maîtrise en ministère – nouveau DLC à la Mission de Papua (AAA14:149)
12. Maîtrise en ministère – DLC-en cohorte combinée avec l'Union du Myanmar et l'Union du Bangladesh (AAA15:152)
13. Maîtrise en ministère – nouveau DLC dans l'Union du sud-est asiatique (AAA16:83)
14. Maîtrise en ministère – modalité en ligne (AAA11:67)
15. Doctorat en ministère en Indonésie (nouveau DLC) (AAA11:136)
16. Doctorat en missiologie (appelé en variante Doctorat en études interculturelles) (AAA16:84)
17. Doctorat en théologie pastorale (BR94:11)
18. Doctorat en philosophie en études bibliques et théologiques (BR94:11)
19. Doctorat en philosophie en religion, spécialité en (i) études interculturelles et mission mondiale, et (ii) en ministère et leadership ecclésial (AAA96:04) (AAA14:67)

Université adventiste d'Afrique (Kenya)

1. Maîtrise ès lettres en études bibliques et théologiques (AAA13:129); (AAA17:13)
2. Maîtrise ès lettres en aumônerie (AAA15:03); (AAA17:12)
3. Maîtrise ès lettres en missiologie (Spécialité ministère parmi les islamistes) (AAA09:13)
4. Maîtrise ès lettres en religion (AAA10:10)
5. Maîtrise ès lettres en théologie (spécialité études pastorales-missions) (AAA05:76)
6. Maîtrise en théologie (AAA15:03); (AAA17:12)
7. Doctorat en théologie (AAA11:105); (AAA17:11)

Andrews University (U.S.A.)

1. DEUG en ministère, spécialité espagnol (diplôme à distance) (AAA15:40)
2. DEUG en mission et sensibilisation mondiale (AAA15:40)
3. DEUG en discipulat chrétien (AAA15:40)
4. Licence ès lettres en théologie/études religieuses à Newbold College (AA13:40)
5. Licence ès lettres en théologie : ministère pastoral, éducation secondaire, ministère auprès des jeunes (autorisée en septembre 2001)
6. Licence ès lettres en religion (AAA17:62)
7. Licence ès lettres en religion et société (AAA17:62)
8. Maîtrise ès lettres en études relations Église-État (AAA02:23)
9. Maîtrise ès lettres en ministère de la musique (AAA02:23)
Maîtrise ès lettres : ministère pastoral (Hispanique en général) ; ministère auprès des jeunes, religion, éducation religieuse
10. Maîtrise ès lettres en religion, spécialité études islamiques et judaïques (IBE96:23)
11. Maîtrise ès lettres en religion, spécialité en études sur la jeunesse (IBE96:23)
12. Maîtrise ès lettres en religion : archéologie et histoire de l'Antiquité, langues bibliques et langues apparentées, histoire de l'Église, études intertestamentaires (Juives), la foi juive et musulmane, études des missions, études du Nouveau Testament, études de l'Ancien

- Testament, études théologiques, études biblico-théologiques (autorisé en septembre 2001)
13. Maîtrise ès sciences en administration, spécialité en administration ecclésiale (IBE96:23)
 14. Maîtrise en théologie (autorisé en septembre 2001)
 15. Maîtrise en théologie – ministère chrétien, histoire de l'Église, Nouveau testament, Ancien Testament, théologie et philosophie chrétienne, mission mondiale (autorisé en septembre 2001)
 16. Doctorat en ministère – ministère pastoral, études sur les missions, évangélisation et croissance de l'Église (autorisé en septembre 2001)
 17. Doctorat en ministère [Cohorte internationale au séminaire adventiste de Sagunto, Valencia, Espagne (AAA11:118)]
 18. Doctorat en ministère [Cohorte internationale à l'université adventiste de Zaoksky, Région de Tula, Fédération russe (AAA11:118)]
 19. Doctorat en missiologie au SDATS (AAA14:128)
 20. Doctorat en philosophie (PhD) en archéologie biblique et Proche-Orient antique (AAA10:36)
 21. Doctorat en philosophie en religion-études du Nouveau Testament, Ancien Testament, études théologiques, études adventistes, études de la mission/ministère (autorisé en septembre 2001)
 22. Doctorat en philosophie en éducation religieuse (autorisé en septembre 2001)
 23. Doctorat en théologie – archéologie et histoire, exégèse et théologie, théologie historique, langues et littérature, théologie systématique (autorisé en septembre 2001)

(Loma Linda University (U.S.A.))

1. Maîtrise ès lettres en éthiques biomédicales et cliniques (autorisé en septembre 2001)
2. Maîtrise ès lettres en ministère clinique (AAA96:47)
3. Maîtrise ès lettres en ministère clinique pour la région asiatique du Pacifique (AAA04:54)
4. Maîtrise ès lettres en éducation pour la vie familiale (autorisé en septembre 2001)
5. Maîtrise ès sciences en aumônerie (AAA12:46)
6. Ministère clinique – études de l'organisation pour les aumôniers – éducation à distance en ligne (AAA11:355)
7. Certificat post-licence en ministère clinique ; maîtrise ès lettres en religion et sciences (AAA02:27)

EAST-CENTRAL AFRICA DIVISION

Université adventiste centrafricaine (Rwanda)

1. Diplôme en théologie au site annexe de Ngoma (AAA15:125)
2. Licence ès lettres en éducation religieuse (IBE08:21)
3. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)

Université de Bugema (Ouganda)

1. Licence ès lettres en théologie ; Licence ès lettres en religion (BR93:06); (AAA95:17); (AAA04:80)
2. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)

Institut adventiste éthiopien (Ethiopie)

1. Diplôme de deux ans en pastorat, en théologie (autorisé en septembre 2001)
2. Diplôme de deux ans en théologie et religion (AAA02:12)
3. Licence ès lettres en théologie (AAA06:37)

Université de Arusha (Tanzanie)

1. Certificat – Cours de formation pastorale (autorisé en septembre 2001)
2. Diplôme – Théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Licence ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)
4. Licence ès lettres en théologie (en affiliation avec UEAB) (AAA02:13)
5. Licence en théologie avec comptabilité (AAA16:120)

Université de l'Afrique de l'Est, Baraton (Kenya)

1. Licence ès lettres en religion (AAA17:27)
2. Licence ès lettres en théologie (AAA17:27)
3. Licence ès lettres en affiliation avec l'Université adventiste du Malawi (IBE07:25)

DIVISION EURASIATIQUEInstitut adventiste d'arts et sciences ukrainien (Ukraine)

1. Licence en philosophie et études religieuses (AAA05:40)
2. Licence en théologie – accent sur la théologie pratique (AAA12:22) (AAA14:11)
3. Maîtrise ès lettres en théologie pastorale-accent sur le ministère envers les enfants et adolescents (AAA14:107); (AAA16:22); (AAA17:31)

Séminaire et institut adventiste de Zaoksky (Russie)

1. DEUG en études missionnaires/pastorales (AAA01:28)
2. Licence en théologie (BR94:34)
3. Licence en musique et ministère de la musique (BR94:34)
4. Licence ès lettres en religion avec accent sur comptabilité, ministères de l'église, anglais, et travaux de secrétariat (AAA00:43)
5. Maîtrise ès lettres en ministère de la musique et éducation (AAA00:43)
6. Maîtrise ès lettres en études multiculturelles avec l'accent sur l'Islam (AAA12:127) (AAA15:17)
7. Maîtrise ès lettres en études multiculturelles avec l'accent sur l'Islam à l'annexe de Tokmok (AAA13:136)
8. Maîtrise ès lettres en théologie pratique – accent sur la missiologie à l'annexe de Khabarovsk (AAA15:128); (AAA17:33)
9. Maîtrise ès lettres en théologie pratique (AAA09:21)
10. Maîtrise en théologie (AAA00:43)
11. Doctorat en ministère (Cohorte internationale) par Andrews University (AAA11:118)

DIVISION INTERAMÉRICAINEUniversité adventiste de Haiti (Haiti)

1. Certificat/Diplôme – théologie (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)

Université adventiste des Antilles (Puerto Rico)

1. DEUG – religion (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres – religion, théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Maîtrise ès lettres en ministère pour la famille (AAA07:34)

Université adventiste d'Amérique Centrale (Costa Rica)

1. Licence ès lettres en théologie (AAA03:04)
2. Licence en théologie, licence en religion (AAA15:24)

Université adventiste de Colombie (Colombie)

1. Diplôme – éducation religieuse (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en théologie (AAA16:30)
3. Spécialiste en théologie pastorale (AAA95:25)

Université adventiste dominicaine (République Dominicaine)

1. Licence ès lettres en théologie (autorisé en septembre 2001)

Université Herbert Fletcher (Puerto Rico) (candidature en attente)

1. Maîtrise ès lettres en administration ecclésiale et leadership (AAA16:130)

Séminaire adventiste théologique d'Interamérique (Puerto Rico)

1. Maîtrise ès lettres en études théologiques/bibliques (AAA10:29)
2. Maîtrise ès lettres en études théologiques/pastorales (AAA10:29)
3. Maîtrise ès lettres en théologie systématique (AAA10:29)
4. Maîtrise ès lettres en aumônerie (AAA10:29)
5. Maîtrise ès lettres en ministère pour les jeunes (AAA10:29)
6. Maîtrise ès lettres en ministère familial (AAA10:29)
7. Maîtrise ès lettres en études théologiques/bibliques change son nom pour Maîtrise ès lettres en religion, avec spécialité en Ancien Testament et Nouveau Testament (AAA13:139)
8. Doctorat en philosophie d'études bibliques (AAA11:22)

Université Linda Vista (Mexique)

1. Licence en théologie (AAA13:30)

Université de Montemorelos (Mexique)

1. Diplôme (programme de deux ans) – Ouvrier biblique (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en théologie à l'Université adventiste d'Angola (AAA11:25)
3. Licence ès lettres en théologie (autorisé en septembre 2001)
4. Maîtrise ès lettres en thérapie pastorale – Annexe de la Martinique (AAA08:18)
5. Maîtrise ès lettres en leadership pour les jeunes (AAA08:81)

6. Maîtrise en théologie pastorale (BR93:34)

Université de Navojoa (Mexique)

1. Licence ès lettres en théologie (AAA17:55)

Université du nord des Caraïbes (Jamaïque)

1. DEUG ès lettres en évangélisation personnelle (AAA07:38)
2. DEUG ès sciences – religion (autorisé en septembre 2001)
3. Licence en religion (autorisé en septembre 2001)

Université du sud des Caraïbes (Trinidad)

1. DEUG en religion (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en religion (AAA12:35)
3. Licence ès lettres en théologie (AAA12:35)

Institut adventiste du Venezuela (Venezuela)

1. Programme de quatre ans en théologie (BR92:26)
2. Licence ès lettres en théologie (5-ans) avec l'accord de l'Université Griggs (AAA16:34)

DIVISION INTEREUROPÉENNE

Université adventiste de France (France)

1. Certificat – Initiation à la Bible (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en théologie (AAA17:36)
3. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)
4. Licence ès lettres en ministère pour les jeunes (AAA04:11); (AAA17:36)
5. Maîtrise en théologie appliquée (AAA96:46); (AAA17:36)
6. Maîtrise en thérapie chrétienne (AAA13:17); (AAA17:35)
7. Maîtrise en théologie (AAA17:36)

Séminaire Bogenhofen (Autriche)

1. Certificat/Diplôme – études religieuses (autorisé en septembre 2001)
2. DEUG (deux ans) – théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Licence en théologie (AAA97:05)

Université Friedensau (Allemagne)

1. Certificat en musique sacrée (AAA02:03)
2. Diplôme en sciences sociales chrétiennes et théologie (AAA02:03)
3. Licence ès lettres en théologie (AAA17:40)
4. Maîtrise ès lettres en théologie (AAA17:40)
5. Maîtrise en théologie (AAA02:03)
6. Maîtrise en études théologiques – deuxième langue d'instruction en anglais (AAA08:15)

Université adventiste italienne – Villa Aurora (Italie)

1. Licence ès lettres en théologie (religion, droits et société, famille et soins pastoraux)
2. Maîtrise ès lettres en théologie (religion, droits et société, famille et soins pastoraux)

Institut adventiste roumain de théologie (Roumanie)

1. Licence en théologie (AAA97:07)
2. Licence en théologie pastorale (00:29)
3. Théologie pastorale adventiste, théologie adventiste-service social ; théologie adventiste-publications (AAA04:84)
4. Licence en religion et publications (autorisé en septembre 2001)
5. Licence en religion et service social (autorisé en septembre 2001)

Institut adventiste de Sagunto (Espagne)

1. Diplôme (deux ans) – théologie pastorale (autorisé en septembre 2001)
2. Licence en théologie – cinq ans (IBMTE03:03)
3. Doctorat en ministère (Cohorte internationale) par Andrews University (AAA11:118)

Séminaire théologique de Sazava (République Tchèque)

1. Licence en théologie (AAA97:08);
2. Licence en théologie et programmes de formation pour les membres laïques (AAA04:12)

UNION DE MISSION DU MOYEN ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORDUniversité du Moyen Orient (Liban)

1. DEUG en religion (autorisé en septembre 2001)
2. DEUG en théologie offert par MEU sur deux sites annexes au Soudan (AAA04:114)
3. Licence ès lettres en ministère pastoral offert par MEU au Soudan sur une période de deux ans (AAA05:78)
4. Licence ès lettres en religion et licence ès lettres en théologie (AAA10:88)
5. Maîtrise ès lettres en études islamiques (AAA12:09) (AAA14:126)

DIVISION NORD AMERICAINEUniversité Burman (Canada)

1. Diplôme deux ans – ministères parmi les Amérindiens (Authorized as of September 2001)
2. Licence ès lettres en études religieuses - Adventure Based leadership envers les jeunes (AAA00:44)
3. Licence ès lettres en études religieuses - ministère parmi les Amérindiens, filière pré-professionnelle (AAA02:24)

Université de La Sierra University (U.S.A.)

1. Licence ès lettres en études religieuses (autorisé en septembre 2001)
2. Maîtrise ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)

Griggs University (U.S.A.)

A partir du 31 décembre 2017, les diplômes ne sont plus décernés par Griggs University, du fait de sa fusion avec Andrews University.

1. Certificat d'un an en ministère pastoral (IBE91:10)
2. DEUG de deux ans en ministères personnels (IBE98:9)
3. Diplôme en trois ans : religion, études théologiques (autorisé en septembre 2001)

4. Licence ès lettres en religion (IBE91:10)
5. Licence ès lettres en études théologiques (IBE91:10)
6. Licence ès lettres (quatre ans) en religion ; licence ès lettres (quatre ans) en études théologiques à Newbold College (IBE98:9)
7. Licence ès lettres en études théologiques ; licence ès lettres en religion au Séminaire théologique de Belgrade (AAA96:48)
8. Licence ès lettres en études théologiques ; Licence ès lettres en religion à l'Institut adventiste de Tanzanie (AAA96:48)
9. Licence en théologie (cours de 3^e et 4^e année en études théologiques conduisant à un diplôme (B.Th.) à l'Institut adventiste de Tanzanie jusqu'en juillet 1998) (AAA97:10)
10. Licence ès lettres en études théologiques au Séminaire adventiste du Pakistan (IBE00:10)
11. Licence ès sciences – gestion des affaires ecclésiales ; éducation religieuse (autorisé en septembre 2001)
12. Maîtrise en ministères chrétiens (IBMTE03:06)

Université Oakwood (U.S.A.)

1. DEUG en instruction biblique (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres : religion, éducation religieuse, théologie pastorale (autorisé en septembre 2001)
3. Maîtrise ès lettres en études pastorales (AAA09:33)

Pacific Union College (U.S.A.)

1. DEUG ès sciences – Ministères laïques et formation d'instructeur biblique (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres – religion, théologie (autorisé en septembre 2001)

Southern Adventist University (U.S.A.)

1. DEUG ès lettres : religion (AAA99:15)
2. Licence ès lettres : missions ; Licence ès lettres en études bibliques (AAA10:44)
3. Licence ès lettres en éducation religieuse (autorisé en septembre 2001)
4. Licence ès lettres en études religieuses (autorisé en septembre 2001)
5. Licence ès lettres en théologie (autorisé en septembre 2001)
6. Maîtrise ès lettres en éducation religieuse (AAA00:46)
7. Maîtrise ès lettres en religion, spécialité en études bibliques et théologiques (AAA13:55)
8. Maîtrise en éducation religieuse (autorisé en septembre 2001)
9. Maîtrise en ministère – leadership ecclésial et gestion, ministère ecclésial et homilétiques, évangélisation et missions mondiales (AAA10:113) (AAA13:55)

Southwestern Adventist University (U.S.A.)

1. Licence ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en théologie (autorisé en septembre 2001)

Union College (U.S.A.)

1. Licence ès lettres – soins pastoraux ; religion ; éducation religieuse, théologie, ministère auprès des jeunes (autorisé en septembre 2001)

Walla Walla University (U.S.A.)

1. Licence ès lettres – langues bibliques ; religion, théologie (autorisé en septembre 2001)

Washington Adventist University (U.S.A.)

1. Licence ès lettres – ministère pastoral, religion, théologie (autorisé en septembre 2001)

DIVISION ASIE DU NORD - PACIFIQUESéminaire adventiste de la Chine (Hong Kong) (candidature en attente)

1. Maîtrise en ministères chrétiens (en chinois) (AAA16:137)

Institut adventiste de Hong Kong (Hong Kong)

1. Certificat/Diplôme – religion (autorisé en septembre 2001)
2. Diplôme (deux ans) – religion, théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Diplôme (quatre ans) – religion, théologie (autorisé en septembre 2001)

Sahmyook University (Corée)

1. Licence ès lettres en théologie (AAA17:95)
2. Maîtrise ès lettres en éducation chrétienne (autorisé en septembre 2001)
3. Maîtrise ès lettres en théologie (IBE90:08) (AAA17:96)

4. Maîtrise en ministère pastoral (IBE90:08)
5. Maîtrise en théologie (AAA17:95)
6. Doctorat en philosophie : théologie (autorisé en septembre 2001)

Institut Saniku Gakuin (Japon)

1. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)

Institut adventiste de Taiwan (Taiwan, république de la Chine)

1. DEUG – musique sacrée (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en administration ecclésiale (AAA16:142)
3. Licence ès lettres en ministère pro-santé (AAA16:142)
4. Licence ès lettres en religion (AAA16:142)
5. Licence ès lettres en théologie (AAA16:142)
6. Licence en pastorat (AAA16:142)
7. Licence en théologie (AAA13:65)
8. Maîtrise en pastorat (en chinois) (AAA16:143)

DIVISION SUD-AMERICAINE

Institut adventiste de l'Amazonie (Brésil)

1. Licence en théologie (AAA12:142)

Institut adventiste de Bahia (Brésil) (anciennement Northeast Brazil College)

1. DEUG – instructeur biblique, éducation religieuse (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres - religion (autorisé en septembre 2001)
3. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)
4. Programme tertiaire en théologie (BR87:33)
5. Maîtrise en théologie [offert par SALT] (AAA01:31) (AAA11:48)

Université adventiste de Bolivie (Bolivie)

1. Diplôme en gestion ecclésiale (AAA15:140)
2. Licence (quatre ans) en théologie (BR92:26)

Centre universitaire adventiste du Brésil (Brésil)

1. Certificat en religion (autorisé en septembre 2001)
2. Licence en théologie – instruction biblique ; théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Licence en théologie (AAA02:42)
4. Maîtrise en théologie appliquée (avec SALT) (AAA02:42)
5. Maîtrise en théologie (avec SALT) (AAA02:42)
6. Programme de maîtrise en études théologiques, théologie biblique et théologie pastorale (Sensu Lato) (AAA10:55)
7. Maîtrise de théologie en études missionnaires par SALT (AAA15:68)
8. Doctorat en théologie appliquée (avec SALT) (AAA02:42)

Université adventiste du Chili (Chili)

1. Diplôme – instructeur chrétien (autorisé en septembre 2001)
2. Diplômes professionnels (quatre ans) – langues bibliques, théologie pastorale, éducation religieuse (autorisé en septembre 2001)
3. Maîtrise ès lettres en éducation – accent sur éducation religieuse (AAA11:135)
4. Maîtrise ès lettres en missions – accent sur théologie et santé (AAA16:147); (AAA17:99)

Séminaire théologie adventiste d'Amérique Latine (Division Sud-Américaine au bureau du Brésil)

1. Programme de maîtrise en études théologique, théologie biblique, et théologie pastorale (Sensu Lato) au site de UNASP, Brésil (AAA10:55)
2. Maîtrise en théologie biblique ; maîtrise en leadership ecclésial ; maîtrise en théologie historique ; maîtrise en mission et ministères à PUU (AAA16:61)
3. Maîtrise ès lettres en théologie ; doctorat en théologie à UNASP avec des changements mineurs (AAA13:145)
4. Maîtrise en aumônerie à RPAU (AAA14:131)
5. Maîtrise en religion et études interculturelles à RPAU (AAA14:130)
6. Maîtrise en théologie pastorale, maîtrise en théologie, doctorat en théologie pastorale, doctorat en théologie, offert sur quatre sites du SALT (Argentine, Nord du Brésil, Pérou, Sud du Brésil, Pérou) (AAA02:17)
7. Maîtrise en religion ; maîtrise en théologie – Sites : Argentine, Centre du Brésil, Nord-Est du Brésil, Pérou (autorisé en septembre 2001)
8. Maîtrise en théologie à l'institut brésilien du Nord-Est (AAA01:31) (AAA11:48)
9. Maîtrise en théologie en études de missions à UNASP (AAA15:68)
10. Doctorat en théologie pastorale à l'Université de l'union péruvienne (AAA99:20) (AAA02:17)
11. Doctorat en théologie pastorale – Site : Centre du Brésil (autorisé en septembre 2001)
12. Doctorat en théologie – Site : Argentine (autorisé en septembre 2001)

Institut adventiste du Parana (Brésil)

1. Licence en théologie (AAA13:71)

Université de l'union péruvienne (Pérou)

1. Bacharelado em Teologia – Religião e Filosofia, Religião e Saúde Pública, Teologia (autorizado desde setembro de 2001)
2. Mestrado em Estudos Bíblicos (AAA16:154)
3. Mestrado em Missão e Ministério (AAA16:155)
4. Doutorado em Teologia Pastoral pelo SALT (AAA99:20)

Université adventiste de River Plate (Argentine)

1. Licence ès lettres – ministère ; éducation religieuse ; théologie (autorisé en septembre 2001)
2. Maîtrise ès lettres en théologie ; doctorat en théologie (SALT-AAA13:145)
3. Maîtrise en aumônerie (SALT-AAA14:131)
4. Maîtrise en religion et études interculturelles (SALT- AAA13:130)

DIVISION SUD-PACIFIQUEInstitut d'études supérieures d'Avondale (Australie)

1. DEUG en études théologiques (AAA09:100)
2. Licence ès lettres – religion ; théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Licence en théologie ; licence en ministère/théologie (AAA09:100)
4. Maîtrise ès lettres en théologie (AAA95:42)
5. Maîtrise ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)
6. Maîtrise en leadership et administration (autorisé en septembre 2001)
7. Maîtrise en théologie (AAA95:42)
8. Maîtrise en théologie [recherche] (AAA10:118)
9. Maîtrise en ministère (AAA09:100)
10. Diplôme universitaire supérieur en ministère (AAA09:100)
11. Diplôme universitaire supérieur en théologie (AAA09:100)
12. Doctorat en philosophie (théologie) [recherche] (AAA10:118)

Institut Fulton (Fidji)

1. Diplôme en théologie, licence ès lettres en théologie (AAA13:149)
2. Licence en théologie [nom changé à partir de Licence ès lettres en théologie] (AAA14:140)
3. Licence en honneurs en théologie (AAA15:73)
4. Diplôme universitaire supérieur en théologie ; diplôme universitaire supérieur en études adventistes (AAA14:140)
5. Diplôme du 3^e cycle en théologie (AAA16:159)

Université adventiste du Pacifique (Papou Nouvelle Guinée)

1. Diplôme en théologie (AAA09:104)
2. Licence ès lettres en théologie (AAA09:104)
3. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)
4. Maîtrise ès lettres en ministère pastoral (AAA10:120)
5. Maîtrise ès lettres en théologie (AAA09:104)
6. Maîtrise en théologie [recherche] (AAA10:120)
7. Diplôme universitaire supérieur en théologie (AAA09:104)
8. Diplôme du 3^e cycle en ministère pastoral (AAA10:120)

Institut adventiste de Sonoma (Nouvelle Guinée)

1. Diplôme en études pastorales (autorisé en septembre 2001)

DIVISION AFRIQUE DU SUD – OCEAN INDIENUniversité adventiste d'Angola (Angola) (statut de pré-candidat)

1. Licence en théologie par Montemorelos University (AAA15:150)

Université adventiste Zurcher (Madagascar)

1. Licence ès lettres en théologie (AAA01:23)
2. Licence ès lettres en théologie – programme de trois ans (AAA14:144)

Institut Helderberg (Afrique du sud)

1. Diplôme de deux ans en théologie – ministères chrétiens (AAA09:52)
2. Licence ès lettres – religion, théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Licence en théologie avec accent sur études théologiques, ministère pastoral/évangélique, et soins pastoraux (AAA-09:52)

Université adventiste du Malawi (Malawi) (statut de pré-candidat)

1. Licence ès lettres en religion ; licence ès lettres en théologie (AAA14:146)

Université de Solusi (Zimbabwe)

1. Maîtrise ès lettres en religion (AAA99:37)
2. Maîtrise ès lettres en théologie pastorale (AAA99:37)

DIVISION SUD-ASIATIQUEUniversité adventiste Spicer (Inde)

1. Certificat : instruteur biblique (AAA03:13)
2. Licence ès lettres : histoire religieuse, philosophie religieuse (AAA03:13)
3. Licence en théologie (AAA16:79)
4. Maîtrise ès lettres en religion, accent sur études islamistes et judaïques (IBE96:23)
5. Maîtrise ès lettres en religion, accent sur études pour la jeunesse (IBE96:23)
6. Maîtrise ès lettres en études religieuses – générales, missions, et théologie (AAA16:79)
7. Maîtrise ès sciences en administration, accent : administration ecclésiale (IBE96:23)

DIVISION SUD-EST ASIATIQUE-PACIFIQUEUniversité adventiste des Philippines (Philippines)

1. Licence ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)

Université adventiste d'Asie-Pacifique (Thaïlande)

1. Cours niveau 1er cycle universitaire en théologie (IBE89:04)

2. Licence ès lettres en théologie appliquée ; licence ès lettres en éducation religieuse (AAA02:48)
3. Licence ès lettres en théologie (autorisé en septembre 2001)
4. Licence ès lettres en études chrétiennes – accent sur théologie pastorale et mission (anglais/thaïlandais) (AAA14:150)

Institut et séminaire adventiste de Bangladesh (Bangladesh)

1. Licence ès lettres en religion (AAA02:45)

Institut adventiste du centre des Philippines (Philippines)

1. Licence ès lettres en théologie ; licence en théologie [programme de 5 ans] (AAA98:05)

Universidade Adventista da Indonésia (Indonesia Adventist University) – Indonésia

1. Bacharelado em Religião, Teologia (autorizado desde setembro de 2001)
2. Mestrado em Ministério (AAA09:61)

Université Klabat (Indonésie)

1. Licence ès lettres en religion (AAA02:47)
2. Licence en théologie – religion (autorisé en septembre 2001)

Institut de Mountain View (Philippines)

1. Licence ès lettres en théologie (AAA99:48) ; (AAA17:128)
2. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)

Séminaire adventiste du Myanmar (Myanmar)

1. Licence ès lettres en religion (AAA99:26) (AAA16:170)
2. Licence ès lettres : théologie (autorisé en septembre 2001)
3. Licence en théologie (AAA16:170)

Institut adventiste de Naga View (Philippines)

1. Licence ès lettres en histoire et philosophie de la religion (AAA99:49) (AAA03:15)
2. Licence ès lettres en théologie (AAA17:130)

Institut adventiste du Nord de Luzon (Philippines)

1. Licence ès lettres en théologie (AAA98:06) (AAA03:16)
2. Licence en théologie (AAA95:13) (AAA10:129)

Séminaire adventiste du Pakistan (Pakistan)

1. DEUG – religion (urdu et anglais) (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)
3. Licence ès lettres en études théologiques (AAA00:49)
4. Licence avec honneurs en religion (autorisé en septembre 2001)
5. Licence en théologie (autorisé en septembre 2001)

Institut adventiste du sud des Philippines (Philippines)

1. Licence ès lettres en théologie (AAA95:14) (AAA98:07) (AAA03:17)

Institut adventiste de Surya Nusantara (Indonésie)

1. Diplôme en théologie - 3 ans (AAA97:17)
2. Licence ès lettres en théologie (AAA02:50)

DIVISION TRANS-EUROPEENNEInstitut de l'union de l'Adriatique (Croatie)

1. Diplôme en religion (autorisé en septembre 2001)
2. Licence ès lettres en théologie (autorisé en septembre 2001)

Séminaire théologique de Belgrade (Serbie)

1. Diplôme en théologie [2 ans d'un programme de 4 ans] (AAA95:47)
2. Licence ès lettres en religion (AAA98:42)
3. Licence ès lettres en études théologiques (autorisé en septembre 2001)

Institut théologique adventiste hongrois (Hongrie)

1. Diplôme en théologie [2 ans d'un programme de 3 ans] (AAA95:48)
2. Licence ès lettres en ministère pastoral (autorisé en septembre 2001)

Institut d'études supérieure de Newbold (Grande Bretagne)

1. Certificat d'un an en ministère pastoral AAA98:43)
2. DEUG en ministères personnels (AAA98:43)
3. Licence ès lettres – études bibliques et pastorales, diplôme d'honneurs combiné en sciences humaines (anglais/histoire, ou anglais/études théologiques, ou histoire/études théologiques ; religion (autorisé en septembre 2001)
4. Licence ès lettres en religion (AAA98:43)
5. Licence ès lettres en études théologiques par Griggs University (AAA98:43)
6. Licence ès lettres en théologie/études religieuses (AAA13:40)
7. Doctorat en ministère – offert par Andrews University (AAA01:36)
8. MPhil/PhD programme dans les sujets de théologie, études bibliques, études pastorales et études adventistes – offert en partenariat avec University of Wales, Lampeter, UK (AAA04:115)

Institut polonaise adventiste de théologie et sciences humaines (Pologne)

1. Licence ès lettres en éducation religieuse (AAA05:79)
2. Licence ès lettres en tourisme des pays bibliques (AAA05:79)
3. Licence ès lettres en théologie de la promotion de la santé (AAA05:79)
4. Licence ès lettres en théologie [Pastorale] (AAA05:79)

DIVISION DE L'AFRIQUE CENTRALE DE L'OUESTUniversité adventiste de l'Afrique de l'Ouest (Liberia)

1. Licence ès lettres en théologie pastorale (AAA13:168)

Université Babcock (Nigéria)

1. Licence ès lettres en études religieuses chrétiennes (AAA10:92)
2. Licence ès lettres en études religieuses (AAA03:19)
3. Licence ès lettres en théologie (AAA03:19)
4. Maîtrise ès lettres en ministère pastoral (AAA03:19)
5. Maîtrise ès lettres en religion (AAA03:19)

Université Clifford University (Nigéria) (statut de candidat)

1. Licence ès lettres en études religieuses chrétiennes (AAA14:160)

Université adventiste Cosendai (Cameroun)

1. Diplôme en ministère pastoral (AAA11:85)
2. Licence ès lettres en spécialité théologique (AAA11:85)

Université de Valley View (Ghana)

1. Diplôme : théologie – programme de 2 ans (BR93:04)
2. Licence ès lettres en religion (autorisé en septembre 2001)
3. Licence ès lettres en études religieuses (AAA03:20)
4. Licence ès lettres en théologie (AAA03:20)

APPENDICE L

DIRECTIVES POUR CONSTITUER UNE BIBLIOTHÈQUE THÉOLOGIQUE

Les publications académiques et professionnelles n'ont jamais été aussi nombreuses. Par suite de l'apparition de la technologie, beaucoup de documents sont maintenant disponibles en collections numériques, facilement disponibles à toute personne ayant accès à l'internet. Dans cette culture d'abondance, les méthodes pour confectionner une bibliothèque théologique doivent être bien fondées, intentionnelles et averties, quels que soient l'historique et le stage de développement de l'institution. Remplir les étagères au hasard en espérant que tout ce qui apparaît servira à un but n'est plus une chose acceptable.

1. Bien fondées : le choix des collections doit être fondé sur le cursus. Comment les ouvrages de la bibliothèque seront-ils utilisés pour répondre aux exigences des cours ? Quelles aptitudes de communication et de maîtrise de l'information seront anticipées dans les travaux spécifiques de chaque cours ? Quelles sources offriront le mieux le contenu nécessaire aux étudiants afin de réaliser les travaux du cours ? Cet aspect se focalise sur le *contenu* de la collection, en harmonie avec le *contenu* des cours. Même de toutes nouvelles bibliothèques ayant un budget limité seront mieux desservies grâce à des achats stratégiques qui viennent contribuer aux résultats anticipés d'apprentissage pour des cours définis. Une manière de conceptualiser ceci est de définir la stratégie d'achat sous la formule « juste au bon moment » au lieu de « au cas où ».
2. Intentionnelles : le IBMTE a identifié les acquis d'apprentissage auquel on s'attend tout aussi bien pour le niveau débutant que pour les sections de diplômes supérieurs. La stratégie pour acquérir les ouvrages doit se concentrer sur l'offre de ressources qui répondent à ces fins. Les classes de ressources décrites ci-dessous devraient recevoir la priorité car elles sont *nécessaires*. Cet aspect se focalise sur le *but ultime* de la collection, en parallèle avec les *résultats* anticipés par les usagers.
3. Averties : Ainsi les méthodes pour acquérir les ouvrages d'une bibliothèque théologique tiendront compte du cursus actuel, des exigences actuelles du cours, et des résultats d'apprentissage attendus, tout ceci concilié aux pratiques actuelles de l'édition, des tendances académiques présentes, et des informations actuelles de l'écosphère. On peut comparer les documents individuels à des cartes. Ils ne peuvent pas remplacer la réalité, mais ils sont de bonnes interprétations de la réalité par quelqu'un, pour une autre personne. Ainsi l'utilité d'une certaine carte dépend de l'expertise du cartographe, l'objectif pour lequel la carte a été créée, et la capacité du lecteur d'interpréter la carte correctement et de suivre ses indications. Cet aspect se concentre sur les *méthodes* d'acquisition et d'usage de l'information, en harmonie avec la pédagogie.

En résumé, la stratégie d'acquisition doit soutenir la création d'une connaissance compétente, utile et appropriée pour la communauté apprenante. Cependant, toute cette nouvelle

et fraîche connaissance a besoin de lecteurs. Ceci veut dire qu'on anticipe que la bibliothèque recueillera cette connaissance et la rendra largement accessible. Si tous les instituts de théologie adventistes du septième jour avaient accès à la richesse universitaire compétente, utile et appropriée les uns des autres, la contribution du centre de documentation à l'enseignement théologique de tous les sites serait fortement enrichie. En particulier, concernant les nouvelles bibliothèques dans les instituts aux ressources limitées, recueillir et archiver le travail académique de professeurs et étudiants locaux servirait à développer une collection pertinente dans le contexte et intégrée pédagogiquement, surtout si la technologie d'information et de communication est anticipée plutôt que réalisée.

Ressources adventistes

1. Chaque bibliothèque théologique ASJ devrait être le dépôt des maisons d'éditions adventistes de la région/pays. De plus, les ouvrages académiques/professionnels de fond, publiés par toute maison d'édition ASJ, quel que soit le pays ou la langue d'origine, devraient se trouver dans chaque bibliothèque.
2. L'initiative de numérisation des archives de la Conférence Générale, des écrits d'Ellen White, et de la bibliothèque numérique adventiste devraient occuper une place importante dans la section des ressources de la bibliothèque. Ces collections numériques peuvent servir de documents historiques et de sources principales pour l'étude de la théologie ASJ (à paraître en été 2016). Elles sont disponibles en accès libre (sans frais pour les bibliothèques).
3. Chaque institution devrait maintenir ou acquérir les ouvrages utiles, compétents et appropriés publiés par ses professeurs, ainsi que les travaux substantiels et vérifiés des étudiants. Le matériel éducatif sera gardé sous forme de dépôt numérisé, et chaque ouvrage disponible sous une licence de communes créatives.

Ouvrages de références

1. La liste des ouvrages conventionnels de référence pour l'enseignement théologique a été compilée par David R. Stewart, *The Literature of Theology* (La littérature de théologie) (Louisville, KY: Westminster John Knox Press, 2003). L'ouvrage décrit les catégories d'ouvrages et fournit des exemples de chacune, parmi les meilleures disponibles au moment de la publication (2003). La liste A, à la fin de cet appendice, fournit une bibliographie d'œuvres typiques de ce genre qui devraient se trouver dans cette section de tous les instituts.
2. Concernant les ouvrages portant sur tous les domaines du cursus, il faut prêter une grande attention aux catalogues standards de l'éditeur. Il faut les revoir chaque année, en ajoutant les titres importants à mesure qu'ils sont disponibles. La liste B, à la fin de cet appendice, comprend les éditeurs anglophones de l'Amérique du Nord répondant le mieux à ce profil.

Ressources en périodiques

1. Chaque bibliothèque théologique ASJ devrait contenir et archiver tous les périodiques et revues de l'organisation, publiés dans cette région, ainsi que les journaux académiques/professionnels reconnus et publiés par les entités adventistes, quels que soient le pays ou la langue d'origine.
2. Les banques de données des périodiques contribuant à l'enseignement théologique sont :
 - a. *The Seventh-day Adventist Periodical Index*
 - b. *The American Theological Library Association Religion Index (ATLA)*

Le SDAPI est disponible en accès libre (sans frais pour les bibliothèques). Le ATLA *Religion Index* est disponible à travers un accord de prix d'un consortium par le biais de l'Association des bibliothécaires adventistes du septième jour. Le prix pour les sites internationaux est indexé selon les indicateurs de World Bank. S'il est essentiel pour les programmes diplômants supérieurs, il reste désirable mais pas forcément prioritaire pour les programmes du niveau d'entrée ayant un accès limité à l'internet et/ou l'instruction dans une autre langue que l'anglais.

3. Certains programmes diplômants spécialisés peuvent bénéficier de banques de données supplémen.
4. De plus, il existe une richesse de contenu en accès libres dans les journaux, les dépôts en institutions, et les archives régionales. Le consortium de bibliothèques du gouvernement ou de NGOs peuvent aussi fournir des ressources (i.e. Latindex, SABINET). Les bibliothèques peuvent consulter une liste de ces ressources à <http://libguides.andrews.edu/openreligion>. Des suggestions pour des ajouts à cette liste sont toujours bienvenues.
5. Les abonnements à des périodiques théologiques non-ASJ seront limités à ceux publiés dans la région ou la langue locale, s'ils ne sont pas disponibles à travers ATLA ou d'autres options d'accès libre.

Collections d'ouvrages

1. Pour l'achat de livres ou de collections, il faut donner la priorité aux demandes des professeurs basées sur la description des cours et des travaux en bibliothèque.
2. Les éditeurs courants offrent un large éventail de sujets concernant l'enseignement théologique, et ceci pourrait être la source de départ pour de nouvelles publications (voir la liste B, à la fin de cette appendice, pour une liste des maisons d'édition protestantes d'Amérique du Nord avec les offres académiques et professionnelles).
3. D'autres éditeurs académiques, tels que les presses universitaires ou les maisons d'édition européennes peuvent être d'intérêt à mesure que les fonds sont disponibles, selon les spécialités de diplômes supérieurs à fournir.

Administration de la bibliothèque

1. Construire une collection de bibliothèque suppose un architecte. Remplir les étagères avec ce qui se présente à bon prix n'est pas suffisant. Un expert compétent doit guider et diriger le projet. Chaque bibliothèque théologique devrait avoir, si possible, un bibliothécaire formé et, pour les programmes de niveaux supérieurs, il faut un bibliothécaire spécialisé en théologie.
2. Au-delà de l'accès et du contrôle de l'information, le bibliothécaire agit aussi en tant que partenaire dans l'effort éducatif du cursus, en s'engageant dans la transformation des usagers de l'information en producteurs d'information.
3. L'Association des bibliothécaires ASJ (ASDAL) dessert les professionnels en bibliothèque du monde entier. En établissant un réseau entre les membres on peut offrir un mentorat et un support grâce aux rencontres annuelles, une listserv, et des contacts personnels. L'organisation est aussi une ressource publiant ce qui est nouveau et sera disponible dans les bibliothèques ASJ.
4. Beaucoup de pays du monde ont des associations de bibliothèques théologiques. La participation à celles-ci permet de connaître les ressources régionales et les services de coopération. Par exemple, ces organisations sont bien représentées en Europe et en Asie, et un peu moins en Afrique ou en Amérique latine. En Amérique du Nord, l'Association américaine des bibliothèques théologiques est recommandée pour les bibliothécaires dans le milieu de l'enseignement théologique.

Résumé

Une bibliothèque est plus qu'une collection de livres, c'est un **service** qui connecte les auteurs aux lecteurs. Dans ce contexte, elle fait le lien entre les experts/leaders et les étudiants afin de préparer les pasteurs ASJ à devenir des leaders intellectuellement préparés dont l'Église a besoin. Le cercle est complet quand ces lecteurs deviennent des auteurs, et par leur leadership, la bibliothèque **profite** à la prochaine génération de lecteurs en leur donnant accès aux ouvrages de ces nouveaux auteurs.

Pour l'enseignement théologique de départ,

1. La stratégie pour acquérir une collection de bibliothèque devrait privilégier les contributions ayant fait l'objet de recherches et étant vérifiées, de la part de professeurs locaux et d'étudiants auteurs.
2. Cette stratégie devrait établir un réseau du campus avec d'autres auteurs ASJ.
3. La stratégie devrait offrir "au bon moment" l'accès aux ressources qui offrent l'information spécifique aux besoins du cursus.
4. La stratégie devrait privilégier les ouvrages essentiels de référence (voir Liste A) dans les éditions les plus récentes.

Pour l'enseignement théologique avancé, en plus des catégories énumérées ci-dessus,

1. La stratégie pour acquérir une collection de bibliothèque devrait comprendre des ouvrages représentant la religion et la théologie, au niveau global et historique, avec des collections complètes des sujets les plus pertinents tels que définis par le cursus pour un accès "au cas où" (Stewart fournit une bonne bibliographie initiale). Ceci laisse entendre que les éditeurs régionaux auront plus de poids que les éditeurs distants, par exemple, les écoles européennes donneront la première place aux maisons d'édition européennes, etc.
2. La stratégie de collection inclura un accès 'juste à temps' à un large éventail de connaissances académiques enregistrées (par exemple des prêts d'un consortium inter-bibliothèques ; accès à des banques de données en texte intégral).
3. Déterminer la taille appropriée, l'étendue et la profondeur d'une collection pourrait devenir une référence auprès des institutions locales et analogues.

Liste A: Exemple de bibliographie d'ouvrages comme base de références

Commentaires bibliques (19)

New International Commentary on the New Testament. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1953.

The Old Testament Library. Louisville, KY: Westminster John Knox, 1961.

New International Commentary on the Old Testament. 26 vols. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1965.

Hermeneia: A Critical and Historical Commentary on the Bible. Minneapolis, MN: Fortress Press, 1975.

Interpretation: A Bible Commentary for Teaching and Preaching. Louisville, KY: Westminster John Knox, 1982.

Word Biblical Commentary. Nashville, TN: Zondervan, 1982.

New International Greek Testament Commentary. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1990.

Baker Exegetical Commentary on the New Testament. Grand Rapids, MI: Baker Academic, 1994.

NIV Application Commentary. Nashville, TN: Zondervan, 1995.

Holman New Testament Commentary. Nashville, TN: Broadman & Holman, 1998.

Smyth & Helwys Bible Commentary. Macon, GA: Smyth & Helwys, 2000.

Holman Old Testament Commentary. Nashville, TN: Broadman & Holman, 2002.

Baker Commentary on the Old Testament Wisdom and Psalms. Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2005.

Zondervan Exegetical Commentary on the New Testament. Nashville, TN: Zondervan, 2008.

Keck, Leander E., ed. The New Interpreter's Bible: General Articles & Introduction, Commentary, & Reflections for Each Book of the Bible, Including the Apocryphal/Deuterocanonical Books. Nashville, TN: Abingdon Press, 1994.

Keener, Craig S. The IVP Bible Background Commentary: New Testament. Second edition. ed. Downers Grove, IL: IVP Academic, 2014.

Longman III, Tremper, and David E. Garland, eds. Expositor's Bible Commentary, Revised. Nashville, TN: Zondervan, 2005.

Oden, Thomas C., ed. Ancient Christian Commentary on Scriptures. Downers Grove, IL: IVP Academic, 2002.

Walton, John H., Victor Harold Matthews, and Mark W. Chavalas. The IVP Bible Background Commentary: Old Testament. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 2000.

Langues bibliques (18)

Aland, Barbara, Kurt Aland, Johannes Karavidopoulos, Carlo Maria Martini, and Bruce M. Metzger, eds. *The Greek New Testament*. 5th rev. ed. Stuttgart: United Bible Societies, 2014.

Armstrong, Terry A., Douglas L. Busby, and Cyril F. Carr. *A Reader's Hebrew-English Lexicon of the Old Testament*. Nashville, TN: Zondervan, 2013.

Bardtke, Hans, Karl Elliger, Wilhelm Rudolph, G. E. Weil, and Hans Peter Roger, eds. *Biblia Hebraica Stuttgartensia*. Stuttgart: Deutsche Bibelstiftung, 1977.

Beall, Todd S., William A. Banks, and Colin Smith. *Old Testament Parsing Guide*. Rev. and updated ed. Nashville, TN: Broadman & Holman, 2000.

Botterweck, G. Johannes, and Helmer Ringgren. *Theological Dictionary of the Old Testament*. 15 vols. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1974.

Bromiley, Geoffrey W., Gerhard Friedrich, and Gerhard Kittel, eds. *Theological Dictionary of the New Testament*. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1985.

Brown, Francis, S. R. Driver, Charles A. Briggs, Wilhelm Gesenius, and Maurice A. Robinson. *The New Brown-Driver-Briggs-Gesenius Hebrew and English Lexicon: With an Appendix Containing the Biblical Aramaic*. Peabody, MA: Hendrickson, 1990.

Comfort, Philip Wesley. *New Testament Text and Translation Commentary: Commentary on the Variant Readings of the Ancient New Testament Manuscripts and How They Relate to the Major English Translations*. Carol Stream, IL: Tyndale House, 2008.

Danker, Frederick W., Walter Bauer, and William F. Arndt. *A Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature*. Chicago: University of Chicago Press, 2000.

Goodrich, Richard J., and Albert L. Lukaszewski. *A Reader's Greek New Testament*. 3rd ed. Nashville, TN: Zondervan, 2015.

Han, Nathan E. *A Parsing Guide to the Greek New Testament*. Scottsdale, PA: Herald Press, 1971.

Köstenberger, Andreas J., and Raymond Bouchoc. *The Book Study Concordance of the Greek New Testament*. Nashville, Tenn.: Broadman & Holman, 2003.

Kubo, Sakae. *Reader's Greek-English Lexicon of the New Testament*. Nashville, TN: Zondervan, 2015.

Mounce, William D. *The Analytical Lexicon to the Greek New Testament*. Nashville, TN: Zondervan, 1993.

VanGemeren, Willem, ed. *New International Dictionary of Old Testament Theology & Exegesis*. Grand Rapids, MI: Zondervan, 1997.

Wigram, George V. *The Englishman's Hebrew Concordance of the Old Testament: Coded with the Numbering System from Strong's Exhaustive Concordance of the Bible*. Peabody, MA: Hendrickson, 2013.

Zerwick, Max, Mary Grosvenor, John Welch, and James Swetnam. *A Grammatical Analysis of the Greek New Testament*. 2nd repr. of the 5th ed. Roma: G&BP Gregorian & Biblical Press, 2010.

Référence biblique (18)

Alexander, T. Desmond, and David W. Baker, eds. *Dictionary of the Old Testament: Pentateuch*. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 2003.

Arnold, Bill T., and H. G. M. Williamson, eds. *Dictionary of the Old Testament: Historical Books*. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 2005.

Beitzel, Barry J., and Nicholas Rowland. *The Moody Atlas of the Bible*. Chicago, IL: Moody, 2009.

Boda, Mark J., and J. G. McConville, eds. *Dictionary of the Old Testament: Prophets*. Downers Grove, Ill.: IVP Academic, 2012.

Bromiley, Geoffrey W., ed. *International Standard Bible Encyclopedia*. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1980.

Evans, Craig A., and Stanley E. Porter, eds. *Dictionary of New Testament Background*. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 2000.

Freedman, David Noel, ed. *The Anchor Bible Dictionary*. New York: Doubleday, 1992.

Green, Joel B., Jeannine K. Brown, and Nicholas Perrin, eds. *Dictionary of Jesus and the Gospels*. 2nd ed. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 2013.

Hawthorne, Gerald F., Ralph P. Martin, and Daniel G. Reid, eds. *Dictionary of Paul and His Letters*. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 1993.

Longman, Tremper, and Peter Enns, eds. *Dictionary of the Old Testament: Wisdom, Poetry & Writings*. Downers Grove, IL: IVP Academic, 2008.

Martin, Ralph P., and Peter H. Davids, eds. *Dictionary of the Later New Testament & Its Developments*. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 1997.

Pfeiffer, Charles F., ed. *Wycliffe Dictionary of Biblical Archaeology*. Peabody, MA: Hendrickson, 2000.

Rainey, Anson F., and R. Steven Notley. "The Sacred Bridge: Carta's Atlas of the Biblical World." Jerusalem: Carta, 2014.

Sakenfeld, Katharine Doob, ed. *The New Interpreter's Dictionary of the Bible*. Nashville, TN: Abingdon Press, 2009.

Silva, Moisés, ed. *New International Dictionary of New Testament Theology and Exegesis*. 2nd ed. Nashville, TN: Zondervan, 2016.

Strong, James, John R. Kohlenberger, and James A. Swanson. *The Strongest Strong's Exhaustive Concordance of the Bible*. Nashville, TN: Zondervan, 2001.

Wood, D. R. W., and I. Howard Marshall, eds. *New Bible Dictionary*. 3rd ed. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 1996.

Yamauchi, Edwin M. *Dictionary of Daily Life in Biblical and Post-Biblical Antiquity*. 3 vols. Peabody, MA: Hendrickson, 2014.

Histoire de la chrétienté (7)

Collins, John J., and Daniel C. Harlow, eds. *The Eerdmans Dictionary of Early Judaism*. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 2010.

Cross, F. L., and Elizabeth A. Livingstone, eds. *The Oxford Dictionary of the Christian Church*. 3rd rev. ed. Oxford: Oxford University Press, 2005.

Di Berardino, Angelo, ed. *Encyclopedia of Ancient Christianity*. Downers Grove, IL: IVP Academic, 2014.

Fahlbusch, Erwin, Jan Milic Lochman, John Samuel Mbiti, Jaroslav Pelikan, and Lukas Vischer, eds. *Encyclopedia of Christianity*. Grand Rapids, MI: Eerdmans, 1998.

Hillerbrand, Hans Joachim, ed. *Encyclopedia of Protestantism*. New York: Routledge, 2004.

Littell, Franklin H. *Historical Atlas of Christianity*. 2nd rev. and expanded ed. New York: Continuum, 2001.

Wace, Henry, and William C. Piercy, eds. *A Dictionary of Early Christian Biography: And Literature to the End of the Sixth Century A.D.: With an Account of the Principal Sects and Heresies*. Peabody, MA: Hendrickson, 2014.

Missions et religions mondiales (4)

Corrie, John, Samuel Escobar, and Wilbert R. Shenk, eds. *Dictionary of Mission Theology: Evangelical Foundations*. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 2007.

Jones, Lindsay, ed. *Encyclopedia of Religion*. 2nd ed. Detroit: Macmillan Reference USA, 2005.

Juergensmeyer, Mark, and Wade Clark Roof, eds. *Encyclopedia of Global Religion*. Thousand Oaks, CA: SAGE, 2012.

Moreau, A. Scott, Harold A. Netland, Charles Edward van Engen, and David Burnett, eds. *Evangelical Dictionary of World Missions*, Baker Reference Library. Grand Rapids, MI: Baker Books, 2000.

Ministère pastoral (4)

Anthony, Michael J., Warren S. Benson, Daryl Eldridge, and Julie Gorman, eds. *Evangelical Dictionary of Christian Education*. Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2001.

Bradshaw, Paul F., ed. *The New SCM Dictionary of Liturgy and Worship*. London: SCM Press, 2002.

Dowling, Elizabeth M., and W. George Scarlett, eds. *Encyclopedia of Religious and Spiritual Development*. Thousand Oaks, CA: SAGE, 2006.

Hunter, Rodney J., and Nancy J. Ramsay, eds. *Dictionary of Pastoral Care and Counseling*. Expanded ed. Nashville: Abingdon Press, 2005.

Référence théologique (8)

Davie, Martin, Tim Grass, Stephen R. Holmes, John McDowell, and T. A. Noble. *New Dictionary of Theology: Historical and Systematic*. 2nd ed. Downers Grove, IL: InterVarsity Press, 2016.

Dyrness, William A., and Veli-Matti Kärkkäinen, eds. *Global Dictionary of Theology: A Resource for the Worldwide Church*. Downers Grove, IL: IVP Academic, 2008.

Elwell, Walter A. *Evangelical Dictionary of Theology*. 2nd ed. Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2001.

Geisler, Norman L. *Baker Encyclopedia of Christian Apologetics*. Grand Rapids, MI: Baker Books, 1999.

Green, Joel B., Jacqueline E. Lapsley, Rebekah Miles, and Allen Verhey, eds. *Dictionary of Scripture and Ethics*. Grand Rapids, Mich.: Baker Academic, 2011.

McKim, Donald K. *Westminster Dictionary of Theological Terms*. 2nd ed. Louisville, KY: Westminster John Knox, 2014.

Olson, Roger E. *The Westminster Handbook to Evangelical Theology*. 1st ed. Louisville, KY: Westminster John Knox, 2004.

Vanhoozer, Kevin J., Craig G. Bartholomew, Daniel J. Treier, and N. T. Wright, eds. *Dictionary for Theological Interpretation of the Bible*. Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2005.

Liste B : Courte liste de maisons d'édition "standard" d'Amérique du Nord

Abingdon Press

Baker Book House

Broadman & Holman

Concordia

Eerdmans

Fortress Press

Hendrickson

InterVarsity Press

Smyth & Helwys

United Bible Society

Westminster John Knox Press

Wipf & Stock

APPENDICE M

L'ÉGLISE ET L'ÉCOLE

L'école d'église : quand les églises et les écoles collaborent à la mission

Jiří Moskala

Moskala, Jiří. (accepté pour publication). *The Church School: When Churches and Schools Collaborate in Mission*, *Journal of Adventist Education*.

Cet article présente une vision pour la « résurrection » de l'éducation adventiste en proposant de faire les choses d'une manière différente. La triste réalité est que dans la Division Nord-Américaine 247 écoles adventistes ont fermé en 14 ans ou 170 écoles en sept ans. En prenant connaissance de cette statistique alarmante, je me suis demandé si nous autres, au séminaire, pourrions contribuer à renverser cette tendance. D'avance, je vous demande d'excuser ma simplification d'un problème complexe, mais parfois une surgénéralisation peut nous aider à identifier les questions et aider au progrès et à la croissance. Alors, où se trouvent les problèmes ? On les trouve à différents niveaux :

1. Beaucoup de nos pasteurs n'ont pas eu l'occasion de profiter d'un excellent système d'éducation adventiste. Ils se sont convertis plus tard ou même s'ils ont grandi dans une famille adventiste, leurs parents, pour une raison ou autre, ont décidé de ne pas les envoyer à nos écoles, ainsi ils ne possèdent pas cette expérience d'une éducation adventiste. Ce fait pourrait contribuer à leurs sentiments ou même conviction que les écoles adventistes ne sont pas cruciales pour l'éducation de nos enfants et de nos jeunes.
2. En général, l'efficacité des pasteurs est évaluée selon le nombre de baptêmes, la croissance financière (comme les dîmes), et la prédication, mais pas tellement selon leur engagement envers l'école, être présent et conseiller, encourager, jouer avec les enfants ou les jeunes adultes, donner des classes de Bible, faire le culte, etc.
3. La pensée courante c'est que l'école adventiste fonctionne sous la supervision de l'église locale (et avec raison), par conséquent l'église décide de ce qui se fait à l'école. Quand on parle des relations entre l'école et l'église, le centre de cette symbiose c'est l'église. Cependant, l'église n'est ouverte que quelques heures durant la semaine, alors que l'école fonctionne presque tout le temps. De plus, les gens séculiers ont des préjugés envers l'église, mais pas autant envers une institution éducative.
4. En outre, il se pourrait que le pasteur et le comité d'église (et beaucoup de membres) considèrent l'école comme un fardeau financier (une école ne sera jamais une fabrique produisant de l'argent), une entreprise prenant du temps, et l'affaire des autres, surtout le directeur de l'école et son équipe de maîtres et personnel. Ils peuvent penser que le comité de l'école est subsidiaire du comité d'église.

5. Plus important encore, je me rends compte, à ma grande surprise, qu'aucune classe n'est enseignée au séminaire pour les pasteurs, concernant l'importance de l'éducation adventiste et comment établir une collaboration pratique entre l'église et l'école. Ainsi donc, nous mêmes sommes une partie du problème.

Nous devons casser les stéréotypes. Une fraîche perspective et un nouveau schéma à suivre sont nécessaires pour nous apporter des résultats considérables. Nous sommes tous d'accord que l'école, l'église et le foyer doivent étroitement collaborer afin que le système puisse fonctionner. Sans ces étroites relations et le sens de cette solidarité, rien ne changera, rien n'avancera, ni ne progressera. L'étude "Valuegenesis" concernant l'éducation adventiste montre qu'avec des foyers, des églises et des écoles de qualité, la possibilité que les enfants et les jeunes adultes continuent de grandir dans la foi et d'avoir à cœur d'être fidèles au message, au style de vie, à la mission et à l'Église se multiplie. Plus d'années un jeune reçoit l'éducation adventiste, plus sa foi généralement devient loyale et mûrit.

Le séminaire théologique adventiste de l'université Andrews désire devenir un centre pour une approche innovante à l'éducation. Notre désir est de guider les pasteurs vers les meilleures pratiques éducatives. Cette proposition a le potentiel de faire renaître l'éducation adventiste tout en renouvelant une coopération étroite et fructueuse entre l'école, le foyer et l'église, parce que ces liens permettent aux jeunes hommes et jeunes filles de grandir avec une profonde appréciation de l'identité et du style de vie adventiste. Ils apprendront à connaître ce que veut dire être adventiste et à l'apprécier. Ceci contribuera à endiguer la vague des pertes tragiques de jeunes dans notre église : plus de 60 %. Cet effort facilitera le développement d'une nouvelle ère de jeunes leaders adventistes à l'intérieur de l'église, résultat du partenariat entre l'école et l'église, et les écoles deviendront des aimants puissants pour attirer à Dieu les familles de l'extérieur, *grâce* à l'école adventiste *dans* l'église.

Cette nouvelle initiative de coopération entre l'église, les écoles, et les pasteurs repose sur les points suivants :

1. Le Séminaire est en train de créer un cours pour tous les étudiants en maîtrise en théologie (MDiv), les futurs pasteurs. Ce cours soulignera la beauté et l'importance de la philosophie de l'éducation adventiste. En étroite collaboration avec le Département d'éducation de la Division Nord-Américaine, nous désirons développer un cours interactif, pertinent et significatif, afin de former nos pasteurs et de leur offrir les meilleures compétences pour créer cette nouvelle approche à notre système éducatif.
2. Nous désirons changer la manière de penser au sujet du système éducatif. Au lieu d'avoir l'église comme centre d'action, nous pensons que les pasteurs devraient faire de l'école l'endroit où différentes activités ont lieu pour atteindre la communauté locale. Elle doit devenir un centre d'évangélisation servant comme aimant dans la communauté. Étant donné que l'école est ouverte avec beaucoup d'activités pendant la plus grande partie de l'année, elle deviendra alors un lieu de promotion pour l'éducation adventiste, à l'intérieur de l'église, tout aussi bien que pour le grand public à l'extérieur.
3. La communauté est ouverte aux écoles adventistes, parce que celles-ci offrent un environnement sécurisé et sain, ainsi qu'une excellente éducation de haute qualité. Ceci veut dire que la communauté n'a généralement pas de préjugés envers nos écoles, et il nous faut tirer parti de cet atout.

4. Ainsi, l'école devrait devenir le centre de la vie de la communauté et être fortement soutenue par l'église locale, puisque les gens n'ont pas de préjugés et ne sont pas partiels quand ils sont en contact avec l'école. L'école devrait être ouverte, amicale et accueillante. Alors elle devient un centre pour la vie de la communauté, par le biais des enfants et de leurs parents. Par conséquent, l'école devrait être un centre pour l'évangélisation (il s'agit ici d'une manière plus large de faire de l'évangélisation, en dehors de campagnes et de prédications). Pour moi, toutes les activités et ce qui se fait dans ce centre devient de l'évangélisation. En plus d'être un centre d'éducation pour les enfants et/ou jeunes adultes, les écoles peuvent avoir des cours du soir et différentes activités offertes à la communauté. Elles pourraient être un endroit où les gens qui ont différents intérêts peuvent se réunir et interagir, apprendre, et avoir des activités sociales. Elles peuvent devenir un lieu de rencontres sportives, offrir des cours de langue, un centre pour les émigrants, un programme de repas pour les pauvres et les seniors, un lieu où on offre des programmes de santé, des cours de cuisine, etc. Nos écoles peuvent devenir un centre d'attraction évangélique pour construire des ponts dans la communauté entre les différents groupes religieux. Dans ces centres éducatifs, une variété de clubs peuvent se rencontrer, tels que clubs de voyageurs ou de lecteurs, efforts d'aide sociale, programmes d'éducation continue, jardinage ou agriculture, étude de la Bible, séminaires anti-stress ou anti-addiction, et même on pourrait établir une boulangerie ou/et une cafétéria pour la communauté. Nous devons être innovateurs pour offrir des programmes pertinents afin de nouer des liens avec la communauté. Pour nous tous, et surtout pour les jeunes, créer des liens d'amitié c'est aussi de l'évangélisation. Nos écoles peuvent être des lieux sûrs pour la confraternité, l'amitié, et la guérison émotionnelle.
5. Alors une communauté vivante et apprenante devient un centre d'adoration, ce qui crée un besoin de plus en plus grand d'une église. Une communauté active deviendra une communauté qui adore. L'accession dans l'église viendra naturellement à mesure que les gens participent aux activités scolaires, et ils seront attirés vers le style de vie équilibré et adventiste qui conduit à rechercher la beauté du message adventiste et le Dieu vivant. On étudiera la Bible avec joie et enthousiasme.
6. Une communauté d'amour attire et transforme les gens. L'Église primitive vivait, travaillait, servait et adorait ensemble, c'est pourquoi Dieu ajoutait de nombreux convertis à la communauté de la foi (voir Actes 2.42–47).
7. Une étroite collaboration entre le pasteur et le directeur de l'école est nécessaire, et nous aimerions leur montrer comment développer des relations étroites et saines. L'école devrait être une église pendant la semaine.

Ce cours du Séminaire sera très pratique. Le Département du discipulat et de l'éducation chrétienne se chargera de cet effort important. Les pasteurs devraient devenir les *influenceurs* dans l'église afin qu'elle puisse saisir ce concept et mettre peu à peu ces idées en œuvre dans la vie. C'est pourquoi nous voulons offrir à nos étudiants-pasteurs un stage pratique sur le terrain. Sous la supervision de leur professeur, ils visiteront pendant plusieurs jours des écoles dynamiques dans ce domaine, écoles petites et grandes, afin d'apprendre à partir de leurs observations ce qui fonctionne vraiment bien sur le terrain. Ils montreront comment conserver et développer les écoles actuelles et comment en créer de nouvelles, afin que l'éducation puisse revivre et prospérer dans beaucoup d'endroits de notre NAD. Dieu est un Dieu admirable, et il désire prendre soin de nos enfants et de nos jeunes, parce qu'il les aime. Il a besoin de personnes

consacrées, joyeuses et contagieuses afin d'édifier cette grande communauté de foi, d'amour et d'espoir.

Dans ce nouveau cours, nous voulons aussi encourager à intégrer dans la vie de l'église les anciens élèves des différents instituts et universités adventistes ainsi que des universités de l'État. La transition entre l'université et l'église est le point où généralement nous conservons nos jeunes ou nous les perdons.

Au Séminaire, nous voulons promouvoir les principes chrétiens fondamentaux et, en particulier, la philosophie adventiste de l'éducation. Comme nous le savons, ces principes de base sont parfaitement décrits dans le livre *Éducation* par Ellen G. White. Elle exprime une fameuse maxime : "l'éducation c'est la rédemption", qu'il nous faut de nouveau mettre en pratique : "Au sens le plus élevé, l'éducation et la rédemption sont une seule et même chose ; car dans l'éducation, de même que dans la rédemption, "personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ' 1 Corinthiens 3.11 » (Ellen G. White, *Éducation*, p. 26). Elle explique justement : « Restaurer en l'homme l'image de son Créateur, le ramener à la perfection originelle, favoriser le développement du corps, de l'esprit et de l'âme, afin que le but divin de la création puisse être atteint, telle est l'œuvre de la rédemption. Tel est aussi le but de l'éducation et de la vie » (Ellen G. White, *Éducation*, p. 10). Elle nous engage à apprendre la science de la croix et à enseigner à nos jeunes : « La révélation de l'amour de Dieu pour l'homme se concentre sur la croix. Sa pleine signification ne peut être expliquée par les lèvres, la plume ne peut la décrire, l'esprit humain ne peut la saisir... Le Christ crucifié pour nos péchés, le Christ ressuscité d'entre les morts, le Christ s'élevant dans les cieux, telle est la science du salut que nous devons apprendre et enseigner » (Ellen G. White, *God's Amazing Grace*, [L'incroyable grâce de Dieu] p. 178). « Que les jeunes fassent de la Parole de Dieu l'aliment de leur esprit et de leur âme. Que la croix du Christ devienne la science de toute éducation, le centre de tout enseignement et de toute étude » (Ellen G. White, *The Ministry of Healing*, [Le ministère de la guérison] p. 360).

Nous vous demandons de prier pour le professeur de ce nouveau cours, car cette personne aura la noble tâche d'établir un lien plus étroit entre le Séminaire et le système d'éducation adventiste et les églises d'Amérique du Nord. Ce professeur sera responsable d'un éventail de visites sur le terrain, ce qui devrait enseigner aux pasteurs la manière d'être pertinents et leur offrir des leçons pratiques sur cette approche où l'éducation religieuse comprend une étroite collaboration entre l'école, l'église et le foyer. Ce professeur enseignera aux « séminaristes » et aux directeurs de jeunesse à devenir des acteurs au « discipulat », au lieu d'être simplement des enseignants ou des pasteurs, et montrera aux pasteurs la manière de coopérer avec les éducateurs afin de conserver nos écoles et d'en établir de nouvelles qui deviendront des centres vibrants de la vie et la mission de l'église. Les églises établies deviendront des affiliées de ces écoles et de nouvelles églises pourront être établies sur le campus de ces écoles. Les enseignants aideront les pasteurs à réaliser que former des jeunes et leur donner des responsabilités est une arme puissante afin d'assurer leur implication et engagement envers les églises locales.

Je crois sincèrement et fortement que la transition vers ce nouveau modèle aura pour résultat de consolider l'identité et le style de vie adventistes chez le pasteur. Il pourra ainsi découvrir comment faire que notre message soit encore plus pertinent, en approfondissant l'étroite collaboration entre l'église, les écoles et les parents ; ceci favorisera un parcours quotidien plus riche et solide avec le Seigneur, et permettra que l'école devienne un aimant influent pour attirer vers Dieu les familles séculières et les migrants, ainsi que le grand public. *L'école* en étroite connexion avec *l'église* deviendra une partie importante de la vie de la *communauté*. C'est de cette manière que

la communauté grandira autour des enfants et des familles du voisinage, en arrivant à connaître les différents besoins des gens qui vivent aux alentours et y répondre, ce qui fera qu'ils deviennent de véritables « prochains ». Le véritable christianisme c'est d'aimer Dieu par-dessus tout, de tout notre cœur, notre esprit, nos émotions et notre volonté, et d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, ou encore mieux, de les aimer comme Jésus les aime (Luc 10.17 ; Jean 13.34-35).



Église Adventiste[™]
du Septième Jour

